

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

COMME EXIGENCE PARTIELLE

(DE LA MAITRISE EN SCIENCES DU LOISIR)

PAR

BENOIT LAFORTUNE

LA SOCIETE QUEBECOISE 1945-1980:

PRESENTATION ET ANALYSE DES PROBLEMATIQUES DU LOISIR

NOVEMBRE 1983

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
RESUME.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
INTRODUCTION.....	1
 <u>CHAPITRE I POSITIONS THEORIQUES ET CHAMP D'ANALYSE</u>	
1.0 Introduction.....	7
1.1 Des problèmes du loisir aux problématiques.....	8
1.1.1 A la recherche des problématiques.....	12
1.1.2 Le contexte historique et les principales tendances politiques des problématiques du loisir au Québec.....	14
1.1.3 Un premier bilan.....	21
1.2 Définition du concept de problématique.....	22
1.2.1 Problématique et idéologie.....	23
1.2.2 Problématique et classes sociales.....	27
1.2.3 Le cadre méthodologique.....	29
1.3 Quelques hypothèses relatives à la transformation des problématiques du loisir au Québec.....	31
1.4 Conclusion.....	32
 <u>CHAPITRE II LE LOISIR ET LA PROBLEMATIQUE CLERICALE; OU LES PRECURSEURS DU PROFESSIONNALISME EN LOISIR</u>	
2.0 Introduction.....	44
2.0.1 Un discours succinct.....	45
2.0.2 Un seul enjeu: les vertus religieuses du loisir...	46
2.1 La substance du discours idéologique.....	48
2.1.1 Les postulats de base.....	48
2.1.2 Un attachement indéfectible à la formation nationale, civique et religieuse.....	51

	<u>PAGE</u>
2.2 Analyse des causes et effets du problème de la modernisation de la société québécoise sur les loisirs.....	54
2.3 La solution proposée: Le loisir clérical.....	58
2.4 Le loisir clérical: Projet social ou masques idéologiques	66
2.4.1 La notion de droit providentiel.....	67
2.4.2 Conceptions du loisir.....	70
2.5 Conclusion: Faible importance de la dimension sociale dans la problématique cléricale du loisir.....	74
 <u>CHAPITRE III LES CONDITIONS D'EMERGENCE DE LA POLITIQUE DU LOISIR: LA PROBLEMATIQUE PROFESSIONNELLE</u>	
3.0 Introduction.....	85
3.1 De la problématique cléricale à la problématique professionnelle.....	87
3.1.1 Les origines institutionnelles et idéologiques du professionnalisme en loisir.....	89
3.1.2 L'idéologie spécifique de l'institutionnalisation du loisir.....	92
3.2 L'entrée en scène de l'Etat: les interventions 1960-1976.	95
3.2.1 Le rapport du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les Sports: Analyse synthétique du processus de modernisation et d'extension de l'idéologie de l'institutionnalisation du loisir.....	97
3.2.2 Les travaux de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social: l'intégration de la politique du loisir dans la formation sociale contemporaine.....	106
3.2.3 Reproduction et production de nouvelles pratiques de loisir: le Livre vert sur le loisir au Québec..	111
3.3 Les transformations de l'organisation et leurs répercussions sur les producteurs de services.....	116
3.4 Les transformations de l'organisation et leurs répercussions sur les organismes de loisir: l'enjeu de la régionalisation.....	122
3.5 Conclusion: La production idéologique comme action.....	128

<u>CHAPITRE IV</u>	<u>LA PROBLEMATIQUE TECHNOCRATIQUE: L'IDEOLOGIE SPECIFIQUE DU DEVELOPPEMENT DU LOISIR</u>	
4.0	Introduction.....	140
4.0.1	Considérations générales.....	141
4.1	Analyse du discours des technocrates.....	142
4.1.1	Le loisir.....	142
4.1.2	Le développement.....	148
4.2	La dynamique.....	156
4.2.1	Les disparités régionales telles que définies par l'Etat.....	157
4.2.1.1	Déconcentration administrative et/ou décentralisation des pouvoirs?.....	158
4.2.1.2	La coordination.....	162
4.2.1.3	Participation du public: Régionalisation et CRL.....	164
4.2.2	L'auto-développement.....	166
4.2.3	Le pouvoir régional.....	168
4.3	La problématique technocratique: les réformes et les mythes.....	170
4.3.1	Les mythes.....	173
4.3.2	Le réformisme.....	175
4.3.3	Une problématique confusionniste du loisir.....	177
4.4	Conclusion.....	179
<u>CONCLUSION GENERALE:</u>	<u>Pourquoi le développement du loisir aujourd'hui?</u>	188
Bibliographie.....		194

RESUME

Le mémoire présente l'actualité et ce que pourrait être l'avenir. Laissant à d'autres les rétrospectives, les bilans et dédaignant la nostalgie d'une histoire ancienne - l'histoire contemporaine n'y est sollicitée que pour éclairer le présent - notre objectif est de mettre en situation la portée politique du loisir et ses perspectives.

Une même orientation parcourt toutes les analyses et les propositions: démythifier ce qui subsiste d'une quelconque spécificité du "loisir", l'insérer dans l'édification de l'organisation sociale, privilégier l'étude des problématiques, afin de poursuivre la tâche toujours à reprendre de développer la compréhension de la conjoncture sociale et politique et faciliter ainsi l'action politique. Tel est l'axe de la pensée de l'auteur.

Après une étude de la notion de problématique du loisir, la seconde partie du mémoire développe la transformation des trois problématiques dominantes au sein de la société québécoise: cléricale, professionnelle et technocratique; la réalité des conflits et des luttes sociales et les degrés divers de prise de conscience devant l'évolution technocratique.

L'auteur a ainsi voulu prendre la responsabilité principale, maintenant et assumant, contre la mythologie du "loisir", la lucidité de l'analyse, le sens du réalisme, sans pourtant dénier sa place à l'espoir.

REMERCIEMENTS

Au terme d'une étude qui nous a réservé des surprises parfois décevantes et nous a valu plus d'une fois un surcroît d'efforts, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à ceux et celles qui nous ont procuré leur aide et nous ont permis de réaliser notre projet.

Nous pensons spécialement à M. le professeur Richard Thomas qui nous a dirigé et assisté de ses conseils et encouragements. Nous le remercions de sa compréhension et de sa disponibilité: Monsieur Thomas, par la justesse de ses remarques, son souci de précision et son sens de l'esthétique, a su attirer notre attention sur l'appareil critique et les questions de méthode.

Enfin, nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes amies qui nous ont assisté, en particulier, Lucie Désaulniers qui nous a entouré d'une sympathie des plus cordiale.

INTRODUCTION

Les problématiques du loisir, ne serait-ce qu'en vertu de la pluralité des constructions théoriques qu'elles ont suscitées, constituent une topique essentielle des sciences du loisir.

Le développement, dans sa période contemporaine, de ce secteur de la recherche sociologique est, par ailleurs, marqué, entre autres considérations, par un point de vue paradigmatic selon lequel le loisir, dans sa nature même est conçu non plus seulement comme un "ensemble indéterminé de biens, offert à une liberté d'indifférence, incarnée dans un individu affranchi de son cadre social"(1), mais aussi et surtout comme un élément de l'Appareil d'action culturelle (2). Le récent livre Blanc sur le loisir du Gouvernement québécois, illustre bien sur la base de l'action politique, l'imbrication de ces deux problématiques du loisir dans un tout qui leur confèrent une signification radicalement différente (3).

L'objet de cette présente étude consiste précisément à rendre compte de la conception de la signification du loisir, telle qu'elle peut être dégagée de l'ensemble de la transformation des "problématiques du loisir" au sein de la société québécoise 1945-80. Il s'agit, en d'autres termes, d'examiner le traitement que les principaux auteurs ont de cette question dans l'édification de la théorie générale du loisir. Bien qu'il y ait à cet égard de nombreuses indications, au Québec, on n'a pas encore procédé à une présentation systématique de ces idées.

L'angle d'étude privilégié est celui des problématiques. A notre avis, l'analyse des "problématiques" a sur celle des "idéologies" l'avantage d'être plus concret, plus malléable et susceptible d'une plus

grande extension. En effet, moment de la modalité des jugements, dit Kant, la problématique indique "la manière dont quelque chose est affirmée ou niée dans un jugement" (4). Les jugements problématiques sont ainsi accompagnés de la conscience de la simple possibilité. Ils sont, en outre, ce qui constitue "l'unité profonde d'un texte, l'essence intérieure d'une pensée idéologique" (5).

Nous verrons progressivement la richesse méthodologique de ce terme. Disons d'emblée, et les diverses recherches entreprises ont renforcé notre conviction, qu'au cœur de tout système, de toute pensée, de toute étude économique, sociale, politique ou culturelle, se trouve une problématique.

Ainsi, pour mener à bien notre sujet d'étude, nous avons dû poser aux différentes problématiques, la question de leur différence spécifique, tant de leur objet que de leur discours, nous demandant en quoi l'objet d'une nouvelle problématique se distingue-t-il non seulement de l'objet de la problématique précédente, mais aussi du discours tenu, quant à ce nouvel objet.

C'est dans cette perspective centrale, à travers une articulation méthodologique alliant le compte rendu à l'analyse critique que seront, au fil du mémoire, discutés les rapports entre la science et la politique, indiquées les relations qu'entretiennent les problématiques du loisir avec les politiques gouvernementales, suggérés certains développements que pourrait prendre la pensée sur le loisir et même remises en question quelques-unes des idées théoriques et politiques courantes.

Le plan de l'étude est conçu de la façon suivante. Le premier chapitre porte sur la définition des concepts. Nous nous interrogeons d'abord, sur la signification idéologique et sociale du loisir, puis sur la notion de problématique et nous posons nos hypothèses de travail.

Dans les chapitres deux (2), trois (3) et quatre (4), nous entreprenons successivement, à titre d'exemple, l'étude des problématiques cléricale, professionnelle et technocratique du loisir. Le chapitre deux s'intéresse plus particulièrement à la dissipation du mythe religieux (6). En effet, l'organisation et la direction du loisir restent dominées par le clergé québécois jusqu'au début des années 60. La vie politique apparaît, à ce moment, au-delà de son rôle de gardien des intérêts dominants, comme étrangère à des luttes sociales qui sont menées sur un terrain proprement culturel. Ainsi, nous verrons que l'action du clergé québécois en loisir est inséparable de son attachement à des valeurs anti-capitalistes, à la famille, à la transmission des biens acquis, à l'ordre et à l'autorité.

Le chapitre trois veut, à travers la Révolution tranquille, saisir la transformation, l'apport et les limites de l'approche professionnelle à la nature du loisir, alors que les "spécialistes" en formation deviennent les bénéficiaires de la division du travail qui se développe progressivement et dont ils assurent le contrôle technique et social. Si leur stratégie du moment les associe à la fraction de la nouvelle classe technocratique au pouvoir - puisqu'ils jouent la carte politique de l'association aux nouvelles formes d'organisation du loisir caractérisées par sa prise en charge par l'Etat (on s'achemine en effet vers la "démocratisation" de l'accès à l'ensemble des services publics) - nous démontrerons que cette alliance ne sera que provisoire et conjoncturelle.

Une fois défini le rapport politique que les professionnels entendent établir avec les pouvoirs existants dans le domaine du loisir, et qui apparaît essentiellement comme la perpétuation de l'ordre libéral, on doit examiner la production technique et politique des technocrates. C'est l'objet du chapitre quatre. Le passage des professionnels aux technocrates implique, en effet, l'adoption d'une nouvelle problématique qui peut bien intégrer un certain nombre de concepts de l'ancienne, mais dans un tout qui leur confère

une signification radicalement différente. Ainsi, à la faveur de la modernisation de l'appareil d'Etat consécutive à la pénétration de l'organisation socio-économique de la rationalité monopoliste, nous verrons se constituer une véritable classe dirigeante d'Etat autochtone qui s'efforce, par le contrôle et l'utilisation de l'Etat et de ses institutions, comme leviers de développement économique, d'imprimer au loisir des orientations spécifiques, favorables à la consolidation de ses assises économiques et politiques.

Enfin, nous concluons ce mémoire en confrontant les résultats de la recherche avec nos hypothèses de travail.

Il importe en terminant cette introduction, de souligner deux facteurs qui limitent forcément la prétention du présent projet d'étude. D'abord la production textuelle n'est pas encore - loin de là - achevée. De nombreux auteurs participent toujours activement à la recherche contemporaine sur les diverses problématiques du loisir. Il est même à prévoir que les contributions futures seront plus abondantes et peut-être plus importantes que ce qui a été jusqu'à maintenant publié.

En second lieu, les écrits qui forment le corpus des textes qui sont utilisés dans le cadre de notre recherche ne doivent pas tous être considérés d'égale valeur. Il se divise en fait en deux ensembles distincts. D'une part, les textes d'auteurs conviennent très bien pour montrer les éléments originaux non couverts par les documents officiels. Cependant, en vertu de leurs problématiques "personnelles", ils sont utilisés ici, surtout à titre indicatif. D'autre part, les textes gouvernementaux exigent une lecture particulièrement attentive puisqu'ils président aux destinées de l'ensemble de la société.

Sans prétendre contribuer très activement au foisonnement contemporain de la recherche en loisir et plus particulièrement à l'orienta-

tion que la problématique y représente, ce mémoire veut, en somme, tout de même fixer assez précisément une position critique vis-à-vis la transformation des problématiques du loisir dans la société québécoise 1945-80. Il est, à cet égard, consacré moins à la défense d'une thèse particulière et originale qu'à une mise en place organisée d'éléments disparates livrés par une recherche en loisir contemporaine importante relativement à une question politique traditionnelle non moins importante.

NOTES DE L'INTRODUCTION

- (1) CF. Marie-Françoise Lanfant, Les Théories du loisir, Paris, P.U.F., col. "Le sociologue", 1974, p. 227. Dans une perspective semblable, on consultera aussi Michel Picard, "Sur quelques rapports entre la sociologie et l'économie politique dans l'étude du loisir", Loisir et Société, Les Presses de l'Université du Québec, Vol. 3, no. 2, pp. 325 à 356.
- (2) Voir J. Ion, B. Miège et A.N. Roux, L'appareil d'action culturelle, Paris, Editions Universitaires, 1974, 298 pages. Le fondement théorique du concept d'appareil d'action culturelle réfère, bien entendu, au texte classique de L. Althusser, "Idéologie et appareils idéologiques d'Etat, Notes pour une recherche", La Pensée, no. 151, juin 1970, pages 3 à 38.
- (3) On a un monde à recréer, Livre blanc sur le loisir au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 1979, 107 pages.
- (4) Emmanuel Kant, Logique, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, "Bibliothèque des textes philosophiques", 1970, pages 118 - 120.
- (5) Louis Althusser, Pour Marx, Paris, François Maspero, Col. "Théorie", 1965, page 63 et sq.
- (6) Selon Colette Moreux, par exemple, jusque vers les années 50, "L'Eglise organise le monde suivant ses points de vue propres. Comme tous les mythes d'origine lorsqu'ils ne sont pas encore effrités par l'événementialité, le langage de l'Eglise est un langage totalitaire: ici sont les bons, là les mauvais, reconnaissable les uns et les autres par des signes indubitables et promis tout aussi certainement à leur destin propre ici-bas et dans l'au-delà"; "Idéologies religieuses et Pouvoir: l'exemple du catholicisme québécois", Cahiers internationaux de Sociologie, Paris, P.U.F., Vol. LXIV, 1973, p.49.

CHAPITRE PREMIER

POSITIONS THEORIQUES ET CHAMP D'ANALYSE

1.0 INTRODUCTION

Dans les quelques pages de ce premier chapitre, nous nous proposons d'indiquer les réflexions qui ont orienté notre recherche et de délimiter le cadre de notre étude. Nous serons amené à procéder à quelques analyses méthodologiques comme à définir quelques-uns des termes dont nous userons le plus souvent par la suite.

Comme nous l'avons déjà souligné, notre propos majeur est le suivant: nous voulons situer les problématiques contemporaines dominantes du loisir à l'intérieur du devenir historique et les confronter à la réalité politique, économique, sociale et culturelle québécoise au cours duquel elles furent conçues, comme aux courants idéologiques qui traversent la période étudiée. Par là, nous serons amené à dégager les significations de ces problématiques du loisir en tant qu'expressions de la réalité politique, économique, sociale et culturelle de leur époque, et leurs significations en tant qu'expressions d'aspirations humaines et de valeurs morales. Si cette double approche réduit certains des prestiges de ces problématiques, peut-être permettra-t-elle au lecteur de mieux comprendre leur génèse, comme les intentions et les visées de leurs auteurs. En parlant de "problématiques dominantes", nous indiquons que nous n'avons ni l'intention ni la prétention de faire un tour complet de toutes les problématiques auxquelles le loisir se trouve confronté. Les problématiques que nous avons décidé de mettre en relief sont les suivantes: cléricale, professionnelle et technocratique.

Les énoncés théoriques consistent dans la détermination d'un certain nombre de concepts fondamentaux et l'explication de leurs rapports

réciproques à l'intérieur d'une problématique du loisir et de la société. C'est dans cette perspective que nous nous proposons d'étudier la transformation des problématiques québécoises du loisir de 1945 à 1980; au-delà du langage particulier de chacun des auteurs, nous chercherons des concepts fondamentaux et des structures de raisonnement identiques. Les discours ne sont pas hétérogènes, ils se développent à partir d'un nombre restreint de concepts-clés et les cheminements de la réflexion peuvent se ramener à quelques démarches caractérisées.

L'expression "problématique du loisir" résulte de l'association de deux concepts: "problématique" et "loisir". Si le premier est relativement nouveau, le second occupe déjà la pensée et les sciences sociales depuis longtemps et alimente les chapitres introductifs de la plupart des écrits qui se réfèrent, d'une manière ou d'une autre, au temps de travail et/ou à la culture (1). Dans une perspective théorique et méthodologique donnée, les deux concepts qui se rejoignent dans la notion de problématique du loisir doivent être définis. Les travaux de cette rencontre, de même que les écrits postérieurs, fournissent une abondante matière pour l'examen conceptuel que nous nous proposons. Mais, à travers la multitude des définitions, des remarques ou des illustrations, on chercherait en vain un certain consensus sur la notion de problématique du loisir.

1.1 DES PROBLEMES DU LOISIR AUX PROBLEMATIQUES

En considérant le développement du loisir depuis l'après-guerre, non seulement il n'est plus possible d'oublier la présence de capitales internationaux qui jouent un rôle central par rapport à son orientation (2), mais on ne peut plus fermer les yeux sur les irrationalités administratives et politiques qui ont souvent constitué le contexte "normal" dans lequel les pouvoirs publics ont effectué des choix souvent stratégiques à l'égard de l'organisation du loisir et

de l'aménagement des équipements collectifs. Compte tenu de ces considérations qu'il faut relier aux facteurs économiques et politiques qui font du loisir un enjeu structurel important pour les différentes fractions de la bourgeoisie (3), il est important de rappeler que la classe ouvrière et les classes populaires ont été jusqu'à maintenant presque totalement exclues des organes de décision par les représentants politiques concernés, si ce n'est pour leur arracher un consentement piégé (4).

Sans élaborer la structure de développement du loisir contemporain, on sait pourtant qu'il existe, comme le souligne Michel Bellefleur, une cohérence et une logique implacables qui président à la "production sociale" du loisir (5) bien qu'on ne puisse pas, à proprement parler identifier une stratégie arrêtée. Logique et cohérence qui résultent de la nécessité de surmonter un certain nombre de contradictions (6) - que ce soit celles des rapports sociaux au sein desquelles le loisir s'insère (classes dominantes/classes dominées) ou encore que ce soit celles des structures économiques d'une formation sociale (entre les forces productives et les rapports de production) - qui ont permis aux capitalistes de s'approprier une part grandissante des richesses sociales au détriment de la classe ouvrière et des classes populaires.

C'est ainsi que les pouvoirs publics ont à la fois favorisé le centralisme politique, la planification économique et la participation par l'animation sociale, entraînant une stratification sociale toujours plus accentuée des pratiques de loisirs et des conditions de participation inacceptables (7). Concrètement, on a assisté à un processus accéléré de "médiations" (8) organisationnelles et institutionnelles entre, d'une part, le pouvoir politique et l'activité professionnelle et, d'autre part, entre les animateurs et les animés dans leurs pratiques de loisir.

Les interventions gouvernementales auxquelles on vient de faire référence s'articulent donc à une logique de développement du loisir qui résulte du mode de production capitaliste dans ses rapports à la production de biens et de services. Historiquement, avant l'intervention cléricale, ce sont les industriels et les commerçants, puis les financiers qui ont façonné l'organisation du loisir, qui ont décidé, par exemple, de la nécessité de faire éclater les réseaux communautaires aux fins de la circulation des marchandises et de l'accélération du processus de consommation (9). Et l'Etat s'est ajusté rapidement, mettant en place un système d'infrastructures ramifiées qui opère un découpage fonctionnel du loisir (sectorialisation) en dépit des pratiques sociales et des pratiques quotidiennes des "usagers" qu'on a ainsi transformées (10).

Cependant, lorsqu'on est expulsé, lorsque les pratiques de loisir sont de plus en plus encadrées, lorsque les coûts directs et indirects de participation augmentent, il est parfois difficile d'établir des liens entre les mesures administratives, les décisions ponctuelles prises par des agents économiques apparemment isolés et l'ensemble des conditions d'exploitation qui affectent la classe ouvrière et les classes populaires. Pourtant, en prenant du recul, en considérant la nature des intérêts en cause, en établissant avec Y. Barel que dans le capitalisme avancé, la maîtrise du champ de la consommation est indispensable à la reproduction élargie du capital (11), on peut commencer à comprendre que les enjeux du loisir, tels ceux du travail, de la santé, de la culture, ne sont pas étrangers à la lutte des classes. Au contraire, ces enjeux sont inévitablement définis d'un point de vue de classe. Les investisseurs, les constructeurs, les professionnels n'ont définitivement pas les mêmes préoccupations à l'égard de l'organisation du loisir que la classe ouvrière et les classes populaires.

Aussi, parallèlement à cette transformation de l'organisation politique, économique et sociale, a-t-on assisté, depuis le début des années 60, depuis l'émergence et la prise en charge graduelle du loisir

institutionnel par l'Etat, à des luttes populaires entre des groupes de citoyens - plus ou moins larges, plus ou moins structurés, plus ou moins dirigés politiquement - et les détenteurs de capitaux et leurs représentants - surtout l'Etat, ou encore des agents économiques privés (12). Ces luttes ont eu lieu sur divers fronts: journée de travail, vacances, équipements communautaires, autonomie, autogestion, etc., et si elles n'avaient pas nécessairement pour objectif de remettre en cause la logique sociale dominante, elles ont du moins permis, dans la plupart des cas, de constater qu'on n'avait aucune prise sur le processus de transformation de l'organisation du loisir et qu'on était en face d'un adversaire intransigeant.

Sans faire un historique de ces luttes, sans reprendre les difficultés particulières qui les ont marquées, sans procéder à une analyse de leur portée sociale, on sait que leur existence indique une certaine remise en cause de la rationalité administrative des pouvoirs publics, manifeste une borne de refus à l'égard du développement capitaliste du loisir.

Il ne s'agit pas ici de mettre toutes ces luttes sur le même pied, ni de taire leur caractère souvent réformiste et encore moins de projeter une image d'uniformité sur la nature des affrontements en cause. Si on peut dire qu'elles manifestent un refus, il faut, toutefois, s'interroger sur son contenu et sur sa portée effective. Pour ne pas empiéter sur nos développements futurs, nous ajouterons uniquement ici que dans certains cas, non seulement ces refus s'opposent à des actes précis de l'administration publique mais surtout ils remettent en question les choix politiques et les priorités que le développement du loisir sous-tend dans la mesure où ce développement est au centre du processus de reproduction sociale.

Si on ne peut parler d'une stratégie toute trouvée et toute articulée, il faut souligner de plus que ces revendications, ces luttes

n'ont pas toujours débouché sur des prises de positions politiques. D'autre part, elles n'ont pas souvent réussi à établir des liens avec le mouvement ouvrier organisé. La définition d'un deuxième front en 1968 à la CSN, où les syndiqués posaient la nécessité d'élargir leurs luttes et de s'attaquer au front de la consommation et la brève expérience du F.R.A.P. sur la scène municipale montréalaise en 1970 - qui tentait de se définir comme structure de coordination et d'orientation politique des luttes populaires - demeurent des expériences qui, sans être qualifiées d'isolées, n'ont pas donné de suites concrètes en termes d'organisation de luttes dans le domaine du loisir. Il reste cependant qu'elles ont tout de même permis de faire progresser certains débats sur les tactiques et stratégies d'opposition face au loisir dominant (13). L'organisation, ces deux dernières années de Sommets populaires traitant, entre autres domaines du loisir, témoigne de cette évolution (14).

Dorénavant, on ne se méprend plus sur le caractère idéologique du loisir, sur le caractère de classe de l'Etat, sur ses capacités de répression et d'intégration, sur les problèmes que posent la question de la direction politique du loisir dans la conjoncture actuelle au Québec et au Canada, sur l'absence de participation de la classe ouvrière, la sur-multiplication des lignes idéologiques qui s'affrontent constamment, la méfiance des masses à l'égard du loisir organisé, etc. Mais que nous disent les recherches au juste? C'est ce que nous allons maintenant considérer en nous demandant ce que nous apprennent les études qui ont abordé le phénomène des problématiques du loisir au Québec par rapport à leurs difficultés particulières et leur portée politique.

1.1.1 A la recherche des problématiques

A première vue, il ressort de l'analyse des problématiques du loisir depuis l'après-guerre, une impression de diversité, de discontinuité

té, d'éclatement. Les groupes qui ont soutenu ces problématiques ont la plupart du temps été éphémères. Souvent, leur existence dépendait des appuis et des soutiens financiers, techniques que l'Etat mettait à leur disposition, ce qui a d'ailleurs conduit plusieurs professionnels du loisir (animateurs, éducateurs physiques, récréologues, etc.) et militants à mener des luttes ardues pour préserver leurs marges de manœuvre et leur autonomie (15).

On se trouve placé ici au coeur du débat qui a traversé l'ensemble des problématiques du loisir qui se sont manifestées depuis les débuts des années 60. Ce débat concerne surtout le rôle que jouent les professionnels selon la place qu'ils occupent à l'intérieur ou non de l'Etat. Mais il porte aussi sur les moyens d'action: techniques d'encadrement, modes d'intervention (animation, participation, militantisme), et leurs capacités à se lier aux masses à partir des problèmes sociaux et des revendications populaires tout comme il touche à la question des lignes et stratégies politiques.

Jusqu'à maintenant les recherches qui ont abordé ces aspects sont demeurées, pour la plupart, parcellaires (c'est-à-dire partielles et fragmentaires) soit en se limitant à des études de cas (16, soit en portant sur des questions spécifiques (17). Dans le cadre de ce mémoire, nous ne visons pas à rendre compte d'une façon exhaustive de toutes les problématiques auxquelles le loisir s'est vu confronté, mais plutôt à dégager l'évolution des trois problématiques déjà citées, en mettant l'accent sur le contenu et les approches qui les caractérisent: quelles sont les préoccupations qu'elles véhiculent? Peut-on parler de tendances au niveau de leurs perspectives d'étude? Mais, par dessus tout, que nous apprennent-elles sur la nature du loisir?

Afin d'en faciliter la présentation, nous retracerons rapidement les étapes clés du contexte historique de la société québécoise dans son ensemble depuis 1945 et l'institutionnalisation du domaine du loisir en particulier.

1.1.2 Le contexte historique et les principales tendances politiques des problématiques du loisir au Québec

La Révolution tranquille a réaménagé profondément plusieurs structures de gestion et mécanismes de décision de l'Etat québécois. Avant 1960, dans les pays d'industrialisation capitaliste comme au Québec existe une plus ou moins grande autonomie du loisir. Puis une seconde étape s'ouvre avec les débuts de la professionnalisation du loisir consécutive à l'apparition d'une rationalisation sociale. L'Etat capitaliste est appelé à intervenir plus considérablement et plus systématiquement qu'à l'époque du capitalisme libéral pour régulariser l'économie (18). La formation de professionnels à partir de 1969, l'étude non plus seulement des activités et habitudes de la jeunesse mais plus globalement du rôle social de la recherche en loisir amènent à concevoir une problématique nouvelle (le sens du terme "loisir" change), de même qu'une plus grande emprise de l'Etat sur ce domaine. L'attention se porte alors sur les réactions individuelles ou collectives au loisir et T. Burton, pour un, analysant le développement de la recherche en loisir au Canada, montre bien que de 1967 à 1974, les chercheurs ont surtout porté leur attention sur des

"Modèles de comportement en loisir et leur association avec des variables démographiques et socio-économiques choisies de la population ainsi qu'avec des indices particuliers de l'offre des équipements de loisir, des services et des programmes." (19)

Cette réforme, comme on le sait, tant de la recherche que de l'organisation en loisir, s'accompagne dans les faits de nombreux slogans permettant à la nouvelle classe au pouvoir de raffermir son contrôle hégémonique sur l'ensemble des appareils d'Etat et d'élargir ainsi le consensus sur ses objectifs de développement à de larges fractions de la classe ouvrière et des classes populaires. Parmi ceux-ci figuraient en bonne place la nécessité de démocratisation des institutions publiques et la participation nécessaire des citoyens à ces nouvelles institutions démocratiques.

Aussi, le thème de la démocratisation des institutions publiques issu de l'idéologie de l'accès-participation de tous à la vie civique, réactivé sous la conjoncture politique de la Révolution tranquille, est un thème permanent depuis plus d'un quart de siècle et qui imprègne encore aujourd'hui, pour une part importante, l'appareil d'action culturelle dont le loisir est un élément (20). Il est encore partagé par nombre de professionnels(elles) et sert de justification à nombre de tenants du pouvoir politique. Perdurance non négligeable, puisqu'en effet, cette idéologie spécifique autorise la récupération, par l'ensemble de l'action culturelle, des agents, techniques, méthodes et lieux de l'organisation du loisir (21), alors même que l'ensemble de ces institutions culturelles est aujourd'hui marquée par une idéologie qui s'est fortement transformée.

Mais pourquoi démocratiser? Nous aurions pu tenter de définir ce qu'est la démocratisation. Cependant, nous estimons qu'il est préférable de s'attarder aux conditions socio-économiques qui ont prévalu à l'avènement de la nécessité de démocratiser l'organisation, la planification et le développement du loisir au Québec.

Primo, la deuxième guerre mondiale (1939-45) crée une situation économique florissante au Québec et au Canada. Plusieurs industries prirent de l'expansion à cause des besoins matériels suscités par les forces alliées. C'est à partir de cette période, que nous retrouvons cette nécessité croissante de la démocratisation du développement socio-économique et culturel par la transformation des économies de guerre en économies de paix et ce, dans la plupart des pays capitalistes occidentaux (22).

Secondo, cette démocratisation progressive coïncide, encore, avec la vague démographique d'après la seconde guerre mondiale, avec l'accélération du processus d'industrialisation - urbanisation et avec le développement du phénomène social de l'adolescence né principalement de la prolongation de la scolarité par un nombre croissant de jeunes. Enfin, on ne peut manquer de relier cette nouvelle idéologie au processus de professionnalisation.

Dès lors moderniser, rationaliser, programmer, apparaît l'exigence fondamentale à partir de laquelle se définissent les politiques de loisir (23). Il s'agit, en d'autres termes, de transformer la croissance économique en développement social. Considéré à ce niveau, le loisir se définit alors par les rapports de la démocratisation et de la politique. Par exemple, pour les auteurs de la Commission d'études sur la Santé et le Bien-être social (CESBES) tenue en 1970, il ne fait aucun doute qu'une infrastructure économique, industrielle, sociale et technique relativement développée constitue les préalables nécessaires à la société démocratique de développement:

"Ainsi la croissance économique et, en particulier, l'augmentation de la productivité et la production, apparaît comme une condition sine qua non d'une élévation du niveau culturel et social." (24)

Croissance économique, gains de productivité et de la production conduisent immanquablement à une confection de biens et de services produits dorénavant en quantité suffisante. Toutefois, il y a un petit hic!:

"Cependant, la relation entre croissance économique et croissance sociale et humaine n'est pas une relation à sens unique. Tous les économistes qui ont tenté d'analyser les conditions de la croissance économique semblent indiquer que cette croissance n'est possible que si déjà il y a une certaine transformation dans les structures socio-culturelles d'une société." (25)

En ce sens, dès le début des années 70, le loisir s'organise "démocratiquement", c'est-à-dire que l'Etat adapte ses moyens à ses objectifs et aux changements incessants de la société dans laquelle le loisir intervient. Par exemple, l'Etat fédéral profite de son "pouvoir général de dépenser" pour réprimer les forces sociales (populaires et syndicales) qui travaillent à faire la jonction entre résistance à l'exploitation capitaliste et conditions d'organisation du loisir. De façon plus subtile, des programmes de subventions aux projets communautaires (programme Perspectives-Jeunesse, PIL et autres) visent à intégrer les forces de résistance à l'exploitation capitaliste et à baisser artificiellement un taux élevé de chômage.

Le gouvernement du Québec va dans la même direction que son homologue fédéral en instituant de nouveaux types d'appareils dans le champ de sa juridiction: Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS), centres des services sociaux (CSS), centres locaux de services communautaires (CLSC) et Aide juridique, dans le domaine de la santé et des droits sociaux; Conseils régionaux de développement (CRD), groupements forestiers, Sociétés d'exploitation des ressources dans le domaine de l'aménagement du territoire; Conseils régionaux de loisirs (CRL), Conseil régionaux de la culture (CRC), Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air et autres... dans les domaines du loisir et de la culture.

Il va de soi que, ce discours sur le loisir et ces entreprises, aussi bien dans la version fédéraliste que dans la version provincialiste donne un sens à des transformations qui s'opèrent de toute évidence dans l'Etat et par l'Etat, permettant ainsi de s'assurer le contrôle des projets populaires en les soumettant à la rationalité technocratique et à la logique du capital. De même que, les subventions accordées aux groupes populaires vont signifier, dans bien des cas, une redéfinition des objectifs de ces groupes, de même, il nous faut montrer comment elles se situent dans le contexte général d'un réaménagement des procès capitalistes et des réseaux d'appareils au sein desquels ils s'effectuent. Dans ce contexte, la perspective que nous dégageons n'a plus seulement trait au court terme, mais les conséquences valent pour le long terme (26), puisqu'en accord avec cette "vision" du loisir, au moment même où les deux Etats, par divers projets, donnent l'impression d'encourager la formation d'entreprises, d'associations ou plus simplement d'organismes populaires, ils renforceront du même coup, leurs mécanismes de contrôle dans le but évident de contrer l'action militante (27).

Mais l'arrivée du Parti québécois au pouvoir à Québec, en novembre 1976, signifie un important changement de conjoncture qui, entre autres effets, place l'ensemble du mouvement ouvrier et populaire dans une position inconfortable pour affirmer son autonomie de classe et échapper aux manœuvres récupératrices et intégratrices de l'Etat bourgeois.

Nous tenterons maintenant d'identifier brièvement les principales caractéristiques idéologiques et politiques du gouvernement issu du Parti québécois en rapport avec le loisir.

D'abord caractérisé par une certaine remise en question de la forme Keynésienne de l'interventionisme de l'Etat dans l'économie, - la crise structurelle du capitalisme de 1974 "révèle que la stratégie Keynésienne s'est avérée une réponse temporaire qui a préparé les conditions d'un nouveau blocage de l'accumulation du capital" (28) - la gestion politique du gouvernement du Parti québécois initie à la faveur de la question nationale québécoise, une systématisation et une récapitulation d'un héritage encore très récent. Utilisant les principaux leviers politiques et idéologiques de la société québécoise mis à sa disposition, le gouvernement Lévesque jouera sur deux fronts: il tend de différentes façons à systématiser le loisir en tant qu'élément propre au développement de la culture nationale québécoise; d'autre part comme le loisir se retrouve toujours dans un monde où les ressources sont en quantité limitée et pour lesquelles plusieurs biens sont en compétition, l'interventionnisme étatique dans ce secteur sera désormais plus conforme aux impératifs de développement du capitalisme des monopoles d'Etat.

Par exemple, à partir de 1976, au niveau des organisations locales et régionales, les politiques du loisir seront formalisées comme des systèmes de décision, tandis que c'est à un niveau supérieur que se font les "options" qui déterminent les orientations d'ensemble du changement culturel et social. On comprend les dangers de cette situation pour les organismes populaires. Car cette transformation peut ou bien réduire l'organisation locale et régionale à un rôle subalterne de mise en oeuvre de politiques décidées au-dessus d'elles ou bien au contraire, associer l'organisation à un système de concertation loisir et politique. Mais à ce moment-là, ce sont les groupes financiers et industriels, nationaux et internationaux, plutôt que les organisations proprement dites qui participent le plus souvent à l'élaboration des politiques de loisir. Dans tous les cas, la capacité de décision de l'organisme ne se définit plus par sa situation sur un marché, mais par sa pénétration dans un sys-

tème politique. Dans cette perspective, il est clair que le rapport que le PQ comme parti et gouvernement veut établir avec les couches populaires est un rapport de subordination et d'intégration. Dans tout ce qu'el-le fera ou ne fera pas, la direction du PQ cherchera à renforcer la bourgeoisie régionale et à affaiblir ou à récupérer la classe ouvrière et les classes populaires dans l'organisation du loisir (29).

Ensuite, les technocrates péquistes s'efforceront de convaincre la classe dirigeante économique qu'il en va de son intérêt, c'est-à-dire de la perpétuation de sa direction de classe d'accepter désormais l'intervention de l'Etat comme nouveau partenaire, limitée à certains domaines, dans la direction de la société globale. D'une façon plus générale, on remarque que les innovations institutionnelles sont significatives de la conception capitaliste du rôle de l'Etat qui dans la phase monopoliste devient pourvoyeur de capitaux et créateur d'emplois. Mais l'intervention de ce nouveau partenaire ne va pas sans créer de difficultés au système idéologique dominant qui légitime l'ordre social existant. En effet, l'intervention de l'Etat se heurte à l'idéologie libérale de la suprématie de l'individu et l'Etat comme garant des libertés individuelles. L'Etat devra donc produire une nouvelle idéologie qui tente de résoudre ce que l'idéologie dominante avait jusque-là présenté comme contradictoire. Le discours est organisé en deux temps: 1. reconnaissance de la nécessité de l'intervention de l'Etat mais, 2. affirmation de la nécessité de maintenir toutes les prérogatives et caractéristiques idéologiques et organisationnelles d'une société fondée strictement sur la liberté individuelle.

"Le loisir, n'est pas un phénomène marginal dans la vie des personnes et des groupes. Il peut-être aussi bien un instrument de libération que d'aliénation, d'intégration que de dispersion. Il est en somme le résultat des rapports sociaux multipliés, l'expression des valeurs que créent et que transmettent une foule d'agents sociaux. Voilà pourquoi il est fondamental, en proposant des orientations et en fixant des objectifs pour le développement du loisir, de préconiser la responsabilité de l'Etat par rapport à l'ensemble des intervenants". (30)

Les principes mêmes de la société libérale ne semblent donc pas mis en cause. La liberté de l'individu est vigoureusement proclamée: on ne fait que corriger les excès, dit-on. Pourtant l'intervention de l'Etat, même si elle se présente en premier lieu comme correctrice, constitue le premier pas d'une nouvelle problématique sociétale (un modèle nouveau de société s'impose) qui se met progressivement en place dans le champ du loisir comme dans plusieurs autres domaines.

Dans le Livre blanc sur le développement culturel (LBDC), par exemple, on reconnaît explicitement l'anachronie d'un libéralisme outrancier du "chacun pour soi" typique de la phase concurrentielle du capitalisme et totalement inadéquat pour les nouveaux besoins en loisir de l'économie (31). A la recherche de solutions pour corriger les déséquilibres structurels et l'Etat de dépendance de l'économie et de la société québécoise, c'est par le contrôle de l'appareil politique que la petite bourgeoisie espère jouer un rôle économique. L'efficience du loisir dépendra alors de plus en plus de déterminants sociaux et politiques, du fonctionnement général du système économique, qui s'étend lui-même à l'ensemble des aspects de la vie sociale: aménagement du territoire, formation professionnelle, investissements de recherche, éducation, etc. (32). Cette nouvelle "systématisation" (33) du loisir consacre ainsi pour la première fois officiellement la présence active et dirigeante du gouvernement provincial dans le domaine, puisqu'elle prévoit trois niveaux intégrés d'organisation du loisir: local, régional et provincial.

Ainsi, l'Etat du capitalisme monopoliste, en fonction de la nécessaire rationalité économico-politique brise les structures politiques et géographiques des aires du capitalisme concurrentiel: les régions trop petites pour une gestion rationnelle sont regroupées; celles qui sont trop grandes sont divisées. En outre, de même qu'on tente d'intégrer les services de sports et loisirs en un seul (ce qui hante de vieilles traditions de totale séparation des deux secteurs), on souligne, au-delà des divisions sectorielles, la nécessaire imbrication du tourisme, du loisir socio-culturel, du sport et du plein air, indispensable à la gestion des catégories défavorisées (34).

C'est donc, à tous les niveaux, une modification en profondeur des divisions idéologiques, politiques et administratives qu'entraîne le processus de démocratisation et de constitution de l'intervention étatique en un appareil de planification centralisateur - intégré. Cette idéologie nouvelle du loisir, toute entière axée sur des performances économiques représente sans aucun doute la contribution spécifique de l'Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ) (35). L'intégration des organismes bénévoles communautaires, la création de commissions locales de loisir et l'instauration du processus de "régionalisation" (36) seront autant d'éléments dont la finalité est de contribuer à améliorer la performance économique du nouveau domaine systémique du loisir.

1.1.3 Un premier bilan

Au terme de cette revue de la portée politique du loisir, que pouvons-nous dégager? D'une part, le loisir défini par sa fonction générale ne serait donc ni l'idéologie d'une classe sociale particulière, ni une idéologie liée structurellement à un mode de production. Comme l'a fortement souligné Nicole Laurin-Frenette, à la fois dans "Classes sociales et idéologies nationalistes au Québec (1760 -1970)" et dans son essai, Production de l'Etat et formes de la nation (37), le système actuel de représentation du collectif ne serait lié que conjoncturellement aux intérêts d'une classe; il peut être utilisé par des classes différentes dans la mesure où celles-ci ont besoin de contrôler l'Etat pour diriger la société.

D'autre part, l'histoire du loisir est intimement liée à celles des idées morales et politiques. Le mot recouvre, en réalité, toute une série de pratiques et d'idéologies juridiques, religieuses, morales et politiques en une combinaison, dont les dispositions internes et le sens varient en fonction du changement de lieu et de rôle de ces termes, dans le contexte plus général des structures politiques, économiques, juridiques et idéologiques de l'époque.

Bref, nous avons tenté de cerner un peu la complexité de l'articulation objective entre le concept de loisir et les conflits de classes qu'il exprime pendant la période de 1965-80 (qui n'a pratiquement pas été étu-

diée). Nous n'avons pas voulu entrer dans le détail de l'analyse de la structure du tout social, de la superstructure et de l'infrastructure et des luttes qui s'y jouent. Nous tenterons de voir maintenant les implications théoriques et politiques rattachées à l'utilisation du concept de "problématique".

1.2 DEFINITION DU CONCEPT DE PROBLEMATIQUE

L'étude des problématiques, comme celle du changement, du développement ou des idéologies, exprime un point de départ, une option pour l'ensemble des problèmes relatifs à une question. Toutefois, au-delà de ce trait commun, les quatre (4) concepts se distinguent sensiblement. Alors que la sociologie jusqu'à très récemment n'avait jamais considéré autre chose que le changement social, la science économique depuis longtemps s'intéresse au développement, c'est-à-dire selon François Perroux, à "la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui le rend apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel global" (38). Cette définition traduit bien la préoccupation, surtout à partir des années 60, des économistes pour le capital humain, les ressources humaines, l'éducation, la santé, le loisir, etc., en tant que facteurs de développement. Nous y reviendrons au chapitre quatre (4).

Notre démarche ne prétend pas, non plus, cerner dans leur totalité l'ensemble des problèmes que soulève l'analyse approfondie du concept d'idéologie. Car, non seulement ce dernier recouvre-t-il un champ théorique trop vaste pour être traité intégralement par le biais d'une question socio-politique particulière, mais il ne constitue pas en soi l'essentiel des interrogations à partir desquelles nous avons bâti le schéma théorique qui est ici le nôtre.

La perspective retenue vise, en effet, à mettre davantage l'accent sur les diverses manières dont les principaux acteurs ont abordé et traité le problème du loisir plutôt que sur les différents aspects associés à cette pratique sociale; tels que le rôle des idéologies, des organismes professionnels, du clergé ou de l'Etat, par exemples. Ces points ne sont certes pas mineurs; le lecteur trouvera d'ailleurs fréquemment trace de

tels problèmes dans les textes choisis. Mais l'objectif poursuivi de ce mémoire est autre: il est d'insister sur les différentes conceptions qui président à l'étude de la transformation des problématiques du loisir (dont le développement, par exemple, en est une conception bien précise). Les différences dans les explications proposées dépendent avant tout des différences dans les problématiques choisies.

1.2.1 Problématique et idéologie

Avant de discuter de la transformation des problématiques québécoises du loisir 1945-80, il est utile de se rappeler que le terme problématique est employé dans des sens et à des niveaux très différents par les analystes, marxistes ou pas, qui se réfèrent soit à l'histoire du développement des idéologies, soit à la réalité contemporaine du loisir.

Cette diversité conduit, par ailleurs, les logiciens et épistémologues à un scepticisme radical en ce qui touche la possibilité de définir la problématique d'une manière précise et complexe. Aussi, bien qu'estimant qu'il est cependant possible de construire une définition complexe de la problématique (l'essai d'une telle définition, exposé à titre d'exemple, n'est nullement satisfaisant), L. Althusser pour un, insiste sur le fait qu'il faut définir les différents aspects de la problématique, et non pas l'idéologie en général:

"Dire en effet, qu'une idéologie constitue une totalité (organique) est valable au titre de la description seulement et non au titre de la théorie, car cette description convertie en théorie, nous expose à ne plus rien penser que l'unité visible du tout décrit, et non une structure déterminée d'unité. Penser, au contraire, l'unité d'une pensée idéologique déterminée (...) sous le concept de la problématique, c'est permettre la mise en évidence de la structure systématique typique, qui unifie tous les éléments de la pensée, c'est donc découvrir à cette unité un contenu déterminé, qui permet à la fois de concevoir le sens des "éléments" de l'idéologie considérée et de mettre en rapport cette idéologie avec les problèmes légués ou posés à tout penseur par le temps historique qu'il vit." (39)

Selon Althusser, il existe donc, un lien logique entre la problématique et l'idéologie puisque c'est toujours à travers une idéologie que s'exprime une problématique. La problématique serait en quelque sorte le noyau d'une idéologie ou, pour retourner les termes, l'idéologie serait le développement d'une problématique, la seconde étant l'unité systématique de la première. Mais il nous faut encore aller plus loin et se demander comment procède, pratiquement, la problématique? Sans prétendre répondre entièrement à la question, d'autant moins que les chapitres suivants fourniront les exemples, nous pouvons examiner certains traits de la problématique. Procédons d'abord par une autre citation:

"Ce qui distingue en effet le concept de problématique des concepts subjectivistes de l'interprétation idéaliste du développement des idéologies, c'est qu'il met en évidence, à l'intérieur d'une pensée, le système de référence interne objectif de ses propres thèmes: le système des questions qui commandent les réponses données par cette idéologie. Il faut donc d'abord poser à une idéologie, la question de ses questions pour comprendre, à ce niveau interne, le sens de ses réponses. Mais cette problématique est, en elle-même, une réponse non plus à ses propres questions-problèmes internes, mais aux problèmes objectifs posés par son temps à l'idéologie. C'est en comparant les problèmes posés par l'idéologue (sa problématique) aux problèmes réels posés par son temps à l'idéologue, qu'est possible une mise en évidence de l'élément proprement idéologique de l'idéologie c'est-à-dire ce qui caractérise l'idéologie comme telle, sa déformation même. Ce n'est donc pas l'intériorité de la problématique qui en constitue l'essence, mais son rapport aux problèmes réels; on ne peut donc mettre en évidence la problématique d'une idéologie sans la rapporter et la soumettre aux problèmes réels auxquels elle donne, par leur énonciation déformée, une fausse réponse." (40)

Cette longue citation d'Althusser nous incite à deux perspectives méthodologiques dans l'étude des problématiques. Premièrement, le caractère objectif de la problématique permet de ne pas prendre un texte, une théorie, un discours à la lettre et de montrer ce dont il est effectivement question dans chaque discours. Il est possible ainsi d'établir la filiation des idéologies en tenant compte de la place que cha-

cune occupe dans telle ou telle problématique. Deuxièmement, selon la formule suggestive d'Althusser, pour confondre les problématiques, il est nécessaire d'utiliser la logique de l'histoire réelle dans l'idéologie, ici à celle du loisir.

En plus clair, le progrès de l'analyse du loisir ne tient pas seulement au développement des enquêtes et à l'élaboration des concepts. Il suppose, en effet, que le loisir réagisse aux changements sociaux, définisse des objectifs, vive les conflits sociaux et culturels à travers lesquels se débattent l'orientation des changements et le type de loisir qui se construit. Par là, nous sommes ainsi mis en présence de ce fait propre à l'existence même de l'idéologie: qu'elle ne peut poser de problème que sur le terrain et dans l'horizon d'une conjoncture historique définie, sa problématique, qui constitue la condition de possibilité définie, et donc la détermination relative des formes de position de tout problème, à un moment considéré de l'histoire. Mais cette problématique peut être implicite ou explicite.

Dans nombre d'études, en effet, la problématique n'est nulle part clairement formulée et exposée, elle reste dans l'ombre. Dans cette situation, "... il faut l'arracher des profondeurs de l'idéologie où elle est enfouie mais à l'oeuvre, et le plus souvent en dépit de cette idéologie même, de ses affirmations et proclamations" (41). Mais, il est des cas où une problématique explicite, complaisamment exposée, semble en porte à faux avec le reste de son système, semble contredite par nombre d'analyses, souvent fois à prétention scientifique. À travers ces analyses, on peut pressentir une problématique implicite fort différente de la problématique explicite. Dans ce cas, c'est la problématique implicite qui exprime le plus profondément l'auteur. Ceci ne retire pas pour autant toute valeur à la problématique explicite. Elle joue le rôle de paravent. Elle sert à masquer les vices du système au seul public lorsque l'auteur a conscience de ce rôle de paravent. Mais, il advient que l'auteur soit lui-même dupe, lorsqu'il n'a pas pris conscience des contradictions internes de son système. Nous en donnerons maints exemples dans les pages qui suivent.

Les répercussions politiques et sociales de la problématique ne sauraient, toutefois, changer en rien sa vérité ou son erreur. L'analyse des mobiles politiques et sociaux qui ont pu conduire un auteur à exposer telle problématique ne suffit pas à en ruiner les fondements scientifiques, s'ils existent. Mais cette analyse favorise une attitude critique ultérieure. Situer une problématique dans son époque, permet d'en marquer les limites, la relativité, et d'envisager d'un regard plus lucide les faits que la problématique laisse dans l'ombre et qui en réduisent la portée quand ils ne la contredisent pas. Bref, la question préalable est celle de la nature de la problématique à partir de laquelle les éléments sont effectivement pensés, dans un texte donné, et indirectement dans un tout économique, social et culturel donné.

Tout comme le fait remarquer Saul Karsz - habile commentateur de l'oeuvre d'Althusser - c'est en ce sens que nous pouvons dire que l'étude des problématiques résulte d'une lecture "symptomale" (au sens où Althusser l'entend) des discours, c'est-à-dire une lecture qui cherche à découvrir l'invisible sous le visible, les présences et les absences du texte analysé, une lecture critique donc, qui insiste à ne plus s'en tenir au "donné" comme tel. Dire s'inspirer d'Althusser veut alors dire se conformer à sa méthode de lecture:

"De fait, chaque texte est une problématique "à l'état pratique", écrit Althusser. Nous retrouvons la lecture symptomale, dont l'objet n'est autre que la localisation rigoureuse des problématiques réalisées dans un texte et dans les théories produites par ce texte." (42)

Les problèmes et les objets définis par une problématique, tel discours, telle théorie, constituent ce que nous pourrions appeler le "visible" de l'idéologie. L'"invisible" serait l'exclu, le non révélé de la problématique explicite. Par la lecture symptomale, il s'agit de déceler cet "invisible", cet implicite, autrement dit les questions et problèmes non intégrés dans une problématique explicite définie et de les replacer dans un autre espace idéologique.

Au-delà donc de la nature même de l'idéologie, de sa relation avec l'ensemble de la structure sociale ou de son efficace propre

(aspects du problème qu'il ne s'agira pas pour autant d'écartier), notre analyse de la transformation des problématiques québécoises du loisir nous amènera à privilégier l'examen d'une dimension particulière de l'idéologie soit sa problématique; c'est-à-dire l'espace où les problèmes et les solutions font irruption. Et puisqu'il n'est jamais de transformation que d'une différence, poser la question de la nature différentielle de l'objet d'étude veut donc dire poser la question du rapport de cet objet au discours qui en parle, et celle de la différence de ce discours avec d'autres discours portant sur le même objet. Il nous a paru, en effet, que c'était surtout à travers une telle interrogation que le phénomène loisir révélait le mieux sa nature comme son fonctionnement en tant qu'idéologie et pratique. Ceci permet aussi, du même coup, de saisir le sens de ses implications multiples au niveau des rapports sociaux où il s'inscrit (43).

1.2.2 Problématique et classes sociales

Notre perspective théorique implique également que, quelle que soit la forme abstraite ou le caractère formel sous lequel il se présente, le discours idéologique ne cesse pas pour autant de se référer à une pratique plus ou moins explicite, se situant en définitive au niveau des rapports sociaux qu'il tend à modifier dans un sens déterminé, plus précisément, dans un sens favorable aux intérêts d'une classe sociale particulière. Etant donné, par ailleurs, la dialectique propre à la lutte des classes, il le fait aux dépens des intérêts des autres classes en présence (même si tout discours idéologique affirme exprimer l'intérêt de la société dans son ensemble).

Réciproquement, c'est autour de ce qu'elles définissent, de façon plus ou moins explicite, comme leurs intérêts propres que les classes organisent leur univers idéologique. Précisons ici, que telle que nous la concevons, la notion d'intérêt de classe revêt le même sens que lui confère N. Poulantzas à l'intérieur de sa définition du concept de pouvoir, celui-ci représentant "la capacité d'une classe

de réaliser ses intérêts objectifs spécifiques" (44). L'intérêt de classe opèrerait donc à la façon d'un prisme dont la fonction consisterait avant tout à filtrer la réalité objective de manière à n'en laisser passer dans le champ de perception des agents (ici, des idéologues, là des bureaucrates de l'Etat) qu'une image déformée. Chaque problématique peut alors se définir à la fois comme intérêt de classe et mise au point d'une formule d'investigation empirique de la réalité, puisque sur le continuum orienté que définit chaque problématique, on peut répartir les œuvres particulières. Leur adéquation tenant au fait que chacune d'entre elles propose un cadre d'analyse qui n'énonce pas seulement les problèmes à poser, comme on l'a vu, les phénomènes à observer, mais prescrit le type de "méthode" à employer si l'on veut objectiver les phénomènes "pertinents" (c'est-à-dire ceux qui, à partir de leur position de classe, peuvent avoir un sens).

Nous admettons ainsi qu'à une classe sociale particulière ou, plus exactement à un groupe social donné, correspond une problématique. Chaque groupe social, dès lors qu'il a pris conscience de son originalité, de son autonomie, de ses intérêts, de ses aspirations propres, tend à se forger une problématique correspondante. Conséquemment, tout idéologue et/ou théoricien qui appartient à ce groupe, ou se réclame de ce groupe et en défend les intérêts, adopte la problématique de ce groupe, ou s'emploie à lui formuler une problématique plus conforme à ses intérêts.

Admettre une telle assertion (cette relation), ce n'est pas pour autant refuser à priori l'existence d'autres relations énoncées par d'autres sociologies de la connaissance (45). Par là nous entendons signifier que le déterminisme classe sociale-problématique n'est pas un déterminisme mécaniste. Nous croyons à une véritable dialectique d'interaction entre la réalité sociale et les problématiques qui veulent l'exprimer.

Enfin, si nous pouvons légitimement formuler des hypothèses qui accordent une importance primordiale au facteur groupe social, nous ne pouvons réduire la complexité du réel et, en particulier d'une problématique longuement mûrie, au seul déterminisme du groupe social, ni accorder à nos hypothèses de corrélation la valeur de lois scientifiques du monde physique. Nous pouvons seulement leur reconnaître une valeur explicative et reconnaître qu'elles rendent compte approximativement de la majorité des faits (46).

1.2.3 Le cadre méthodologique

Résumons notre approche méthodologique: 1. Le caractère objectif de la problématique permet de confronter les problématiques décrites à la réalité théorique et politique du temps, de marquer les correspondances et les discordances entre ces problématiques et ces réalités, de les expliquer; 2. inhérente à l'idéologie, la problématique implicite ou explicite, peut être saisie à travers cette idéologie; 3. La problématique d'un auteur est, dans la grande majorité des cas, approximativement, la problématique du groupe social auquel il s'identifie.

Entre 1945 et 1980, le champ du loisir voit donc se succéder diverses problématiques. En dépit de la disparité qui, dans certains cas, peut caractériser au départ leur origine sociale, les définitions de ces problématiques, à travers les objectifs majeurs que soutiennent leur discours, se trouvent en fait à assurer et à défendre prioritairement les intérêts d'une classe sociale spécifique. Par l'étude des problématiques, nous voulons nous situer au cœur même de cette dialectique et bien en saisir toutes les conséquences et toutes les implications, tant au point de vue idéologique que théorique ou politique.

Comme le propose Saul Karstz:

"Il convient de raccorder la catégorie de "problématique" à deux champs d'application complémentaires. Le premier est épistémologique. Il concerne la "matrice théorique du type de questions qu'une science pose à son objet" (Lire le Capital II, p. 22). Le second est politique. Aucune problématique n'est mise en mouvement sans provoquer une modification plus ou moins profonde dans l'espace du savoir propre à une conjoncture sociale. Toute problématique intervient sur et subit l'intervention des affrontements idéologiques de classe (...)." (47)

Nous insisterons donc dès à présent sur le sens du mot "politique", ce qui nous permettra de préciser le rôle du loisir et de l'appareil du loisir par rapport à l'Etat et à l'hégémonie bourgeoise, par rapport à l'histoire de la société québécoise et aux tentatives de lutte générale pour le transformer.

Afin de faciliter le travail théorique et politique qui nous attend, nous voudrions proposer une terminologie provisoire qui enregistre cette périodisation des problématiques dominantes du loisir dans la société québécoise 1945-80. Voilà pourquoi nous avons analysé les cas du catholicisme québécois, du professionnalisme et du technocratisme, en rapport avec le loisir. Le problème est important, on le sait, car toute prise de position politique est désormais contrainte d'en faire son propre préalable, au nom même du souci qui l'anime.

L'application des problématiques s'avère en définitive extrêmement féconde. L'idée n'est pas seulement un instrument permettant d'organiser un vaste corps d'informations d'une grande diversité. Elle nous aide aussi à voir ce qui se passe sous la surface tumultueuse du changement. Grâce à cette utilisation, beaucoup de ce qui était confusion s'éclaire. Le familier prend souvent un autre aspect sous ce coup de projecteur éblouissant.

Enfin, la compréhension de la transformation des problématiques du loisir au Québec et dans les sociétés capitalistes avancées en général

n'est possible que dans la mesure où on évite deux écueils théoriques. Le premier consiste à réduire l'application de la problématique au seul champ théorique, cette thèse est généralement soutenue par les groupes qui penchent vers le maintien du statu quo. L'autre écueil consiste à assimiler le loisir à l'idéologie bourgeoise et au capitalisme uniquement, et à postuler que seuls la lutte des classes et le passage du capitalisme au socialisme permettront spontanément de résoudre les problématiques du loisir. Cette position est généralement défendue par la gauche orthodoxe. Selon nous, ces deux conceptions escamotent une partie de la réalité et paradoxalement, à la limite, procèdent de la même logique lorsqu'elles sont appliquées concrètement.

A notre avis, les mouvements ouvriers et populaires contemporains expriment une résistance au développement du capitalisme dans sa phase monopoliste. Ils représentent avant tout une opposition à la logique du centralisme politique inhérente au processus de concentration du capital. Ils expriment ainsi un projet de société qui remet en question les conséquences logiques de la domination du loisir par la marchandise, c'est-à-dire la manipulation généralisée, l'éloignement des centres de décision et l'uniformisation/standardisation par la consommation programmée.

1.3 QUELQUES HYPOTHESES RELATIVES A LA TRANSFORMATION DES PROBLEMATIQUES DU LOISIR AU QUEBEC

Les hypothèses qui ont guidé notre analyse de la transformation des problématiques québécoises du loisir peuvent se ramener principalement à trois:

1o Nous faisons l'hypothèse générale que la transformation des problématiques du loisir est liée, comme tout produit social, d'une façon ou d'une autre, à l'évolution globale de la société. Le principal objectif du présent mémoire consiste en effet, à rendre compte de la conception de la signification du loisir, tel-

le qu'elle peut être dégagée de l'ensemble de la transformation des problématiques dominantes du loisir au Québec entre 1945-80. C'est à cette tâche ou plutôt à l'amorce de ce travail que sont consacrées les pages qui suivent. Nous tenterons donc d'exposer en une vue unifiée et totalisante les diverses propositions relatives à la transformation des problématiques québécoises du loisir. Nous soumettons deux hypothèses subordonnées à l'hypothèse principale.

- 2o Premièrement, l'hypothèse sous-jacente qui motive et guide cette recherche est à l'effet que l'Etat a permis l'émergence d'une dimension proprement économique ou sociale dans le traitement de la problématique du loisir, en regard d'une dimension strictement culturelle, comme cela avait été le cas avec le catholicisme québécois. Il sera donc ici tenté de cerner la cohérence du discours sur la signification du loisir par rapport à l'ensemble des modes d'intervention.
- 3o Deuxièmement, la seconde hypothèse subordonnée veut mettre en lumière les relations ascendantes (Organismes populaires - Conseils régionaux de loisirs - Etat), puisque nous considérons que parallèlement au développement et à la consolidation d'une fraction de classe alliée au pouvoir d'Etat, celle-ci verra émerger en son sein un contre-projet basé sur un modèle de développement: l'autogestion.

1.4 CONCLUSION

Nous avons tenté dans ce premier chapitre de tracer les grandes lignes des problèmes inhérents à la recherche des problématiques québécoises du loisir. Pour mieux illustrer notre démarche, nous avons estimé utile, au préalable, d'en présenter une vue schématique et de définir les termes opératoires les plus usuels, quitte à renvoyer le lecteur aux documents cités s'il désire des explications plus détaillées.

Depuis l'Après-guerre, le loisir et plus globalement l'action culturelle sont devenus un des principaux lieux de mise en valeur du capital. La pénétration du capital dans le domaine du loisir au Québec, s'est faite principalement sous l'égide du capitalisme américain qui continue d'occuper la première place dans bon nombre d'industries de loisir et de la culture (48). Cependant, la Révolution tranquille a aussi transformé radicalement, c'est-à-dire restructuré le régime d'accumulation en tenant compte du rapport de force concret entre les tenants de l'idéologie libérale et les classes exploitées. Ainsi, les structures du loisir qui s'imposent à la période cléricale, par exemple, ne sont pas les mêmes que celles qui s'imposent au milieu des années 60. De même, nous assisterons avec la montée des technocrates, à une restructuration du loisir (transformation des structures) à partir des années 70. Par l'étude des problématiques, nous suggérons tout simplement, de porter une attention particulière sur ce qui ne change pas et sur ce qui change dans la dynamique du loisir saisie à travers son évolution historique. C'est-à-dire énoncé sur la base des problématiques requises, et dans les concepts rigoureux requis par ces problématiques.

Comme on le constatera dans les chapitres suivants, la problématique du loisir n'est jamais demeurée la même à travers la période étudiée. L'histoire contemporaine du loisir au Québec n'y fait pas exception non plus. Les problématiques évoluent à travers le temps et à travers l'espace. On ne peut les enfermer dans une logique absolue et à sens unique. Le contenu des problématiques du loisir variera en fonction des particularités des situations concrètes et des forces sociales qui les articulent.

NOTES DU CHAPITRE 1

- (1) Sur ces diverses influences, voir les enquêtes américaines suivantes: Lynd, R.S. -Lynd, H.M.; Middletown. A study in American Culture, (copyright 1929), New York, Harcourt and Brace, 1959, 550 pages. Lynd-Lynd; Middletown in transition. A study in Cultural Conflicts, (copyright 1937), New York, Harcourt, Brace and World, 1965, 604 pages. Lundberg, G.A. - Komarovski, M. et McInerny, M.A.; Leisure: A suburban study, New York, Columbia University Press, 1934. Wanner, L. - Lunt, P.S.; The Social life of a Modern Community, New-Haven, Yale University press, (Copyright 1941), 10e édi., 1959, 461 pages. Sur la dichotomie travail/loisir voir: M. Bellefleur "Travail et loisir, du loisir antique au loisir contemporain". Philosophiques, octobre 1981, 63 pages; B. Cacérès, Loisirs et travail: Du moyen âge à nos jours, Paris, Editions du Seuil, 1973, 253 pages; et H. Marcuse, "Les fondements philosophiques du concept économique du travail" (1933), in Culture et Société, Paris, Minuit, 1970, pp. 21-60. Enfin, sur la problématique des temps sociaux: E.A. Tiryakian, "The time perspective of modernity", Loisir et société, vol. 1, no. 1, pp. 125-156; A. Szalai, "Work, time and leisure in advanced industrial societies", Society and leisure, vol. III, no. 1, 1975; et H. Lefebvre, La vie quotidienne dans le monde moderne, Paris, Gallimard, Coll. Idées, 1968, 384 pages.

- (2) Si l'idéologie "néo-classique" du loisir a certes correspondu, conjoncturellement, aux nécessités de croissance de l'économie de marché, en justifiant la restauration de la main-d'œuvre, l'expansion et la généralisation des rapports marchands et l'élargissement d'un marché unifié. Dans la phase monopoliste et impérialiste du capitalisme, les formes de loisirs autochtones deviennent des obstacles à la réalisation des conditions nécessaires à la survie du capitalisme, qui implique le renforcement des processus d'internationalisation du capital et de centralisation politique. Voir à ce sujet, l'analyse de H. Huet, J. Ion, A. Lefebvre, B. Miège et R. Perron, Capitalisme et industries culturelles, Grenoble, P.U.G., 1978, 198 pages.

- (3) En plus de la note 2, on a qu'à suivre les agissements et tergiversations des deux niveaux supérieurs de gouvernement, soit le provincial et le fédéral pour se rendre compte à quel point le loisir est un enjeu de valeurs non seulement économique, mais aussi et surtout idéologique voire politique. Cf. Louis Jolin, "Le contentieux fédéral-provincial", Relations, Québec, décembre 1977, numéro 432, pp. 331 à 335. A noter que ce sujet mériterait une analyse toute particulière beaucoup plus développée.

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

(4) En fait, comme nous le verrons un peu plus loin, le développement urbain et industriel québécois à partir de la deuxième moitié des années 40 et les entreprises d'intégration sociale de l'ensemble du domaine du loisir (la démocratisation!) - telles pour les secteurs de la santé et des services sociaux comme le rappelle Frédéric Lesemann - imposent qu'une part croissante de ces interventions politiques et économiques dépasse les structures locales et régionales même si celles-ci restent un niveau essentiel de l'administration traditionnelle. Conséquemment, on assistera à cette mise entre parenthèses de la participation qui aura pour effet le dévoilement de l'essence cachée du phénomène et de son intériorité essentielle. Voir l'interprétation de F. Lesemann, Du Pain et des Services: la réforme de la santé et des services sociaux au Québec, Montréal, Editions Albert St-Martin, 1981, 232 pages.

- (5) "Du loisir antique au loisir contemporain", op. cit., page 338.

(6) Etienne Balibar explicite ces formes de contradictions étudiées par Marx, in Lire le Capital II, Paris, François Maspero, 1965, p. 82.

(7) La planification économique et l'idéologie de la participation représentent aux yeux de l'ensemble des pouvoirs publics, les prémisses de la nouvelle société démocratique de développement. Entre le discours et les conditions de pratique, il y a toutefois, une légère discordance comme le constate M. Bellefleur et R. Levasseur; Loisir-Québec 1976, Montréal, Bellarmin - Desport, 1976, 109 pages. Les auteurs avancent même la conclusion suivante: "Il ressort de cette rapide revue de nos institutions en loisir qu'elles sont largement touchées par des normes et des valeurs dominantes dans notre modèle social. On y trouve plus de compétition que de coopération, plus de concurrence que de concertation, plus de technicité que de créativité, plus de consommation que d'expression et d'innovation, plus d'élitisme que de participation populaire, plus d'inégalité que d'accessibilité générale du loisir" (p. 68).

(8) L'expression est de Alain Tourraine. La société post-industrielle Paris, Denoël, 1969, 317 pages.

(9) Voir une interprétation semblable de ce phénomène dans T. Veblen, Théorie de la classe de loisir (1899), Paris, Gallimard, Coll. "Tel", 1970, 278 pages; E.C. Hughes, Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada français (1939) Montréal, Boréal Express, 1972, 384 pages.

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

- (10) Cf. Rioux, M. - Sévigny, R. - Lamarche, Y.; Aliénation et idéologie dans la vie quotidienne des montréalais francophones, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, Collectif de Recherche en sociologie urbaine, 1973, 2 volumes, 993 pages.
- (11) La reproduction sociale: Systèmes vivants, invariance et changement, Paris, Editions Anthropos, 1973, 558 pages.
- (12) Nuançons ici. Il est bien certain qu'il y a eu des luttes populaires sur le front du loisir avant 1960 mais c'est surtout après la révolution tranquille que naissent des organisations de masse qui s'approprieront par la suite le terme de groupes populaires. Cf. P. Hamel - J.F. Léonard, Les organisations populaires, l'Etat et la démocratie, Montréal, Nouvelle Optique, Coll. "Matériaux", 1981, 208 pages.
- (13) Voir par exemple, M. Désy, M. Ferland, B. Lévesque et Y. Vaillancourt, La conjoncture au Québec au début des années 80: les enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire, Rimouski, La Librairie socialiste de l'Est du Québec, 1980, 200 pages, et plus particulièrement les pages 170-177.
- (14) Voir "Dossiers sur le Sommet Populaire II", Les Cahiers du Socialisme, Montréal, 1982, 387 pages et plus particulièrement l'article de Jean-Guy Lacroix, "L'unité au sein du mouvement populaire: espérance et réalité".
- (15) Cf. au document Loisir, défi d'aujourd'hui, Québec, ADLM, 1968, 40 pages.
- (16) En fait, parmi le très petit nombre d'écrits qui traite prioritairement de l'étude des problématiques du loisir, l'on retrouve à chaque fois dans les textes un sens différent: soit comme repères d'indication de problèmes nouveaux, soit comme simples mots recouvrant abusivement une façon nouvelle de poser les questions, soit comme pierres d'achoppement à la production de concepts nouveaux: fonctionnement qu'il s'agira de déceler. Par ailleurs, nous donnons en bibliographie, les références des principaux ouvrages sur lesquels s'appuie notre recherche et dont nous avons indiqué quelques thèmes dans l'introduction.
- (17) Gilles Pronovost a bien tenté en ces termes, une étude d'ensemble des transformations de la problématique du loisir au Québec. Mais cette analyse sociologique est limitée, parce qu'elle définit encore la société en des termes qui restent étrangers à l'action de

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

- (17) transformation économique. C'est dans la mesure où le loisir devient le résultat des politiques plus que des mécanismes économiques que l'analyse sociologique ne peut plus, de son côté, s'enfermer dans le monde faussement intégré des institutions et de la socialisation des acteurs aux normes de l'ordre social. Cf. "Les transformations de la problématique du loisir au Québec: Hypothèse d'analyse" in Loisir et Société, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, vol. 2, no. 1, pp. 35-70.
- (18) Voir le remarquable ouvrage de P. Rosanvallon à ce sujet: Le capitalisme utopique: critique de l'idéologie économique, Paris, Seuil, 1979, 248 pages.
- (19) "The Development of Leisure research in Canada", in Loisir et Société, Québec, P.U.Q., vol. 2, no. 1, 1979, p. 18.
- (20) L'Action culturelle, nous dit Pierre Gaudibert, "se veut une intervention consciente, délibérée, globale, voire planifiée, des pouvoirs publics, au premier chef de l'Etat, pour protéger, promouvoir et diffuser la culture dans les couches les plus larges de la population, en prenant appui sur quantité d'organismes publics, para-publics et privés"; Action culturelle: Intégration et/ou subversion, 3e éd., Belgique, Casterman, 1977, p. 7. A l'action culturelle ainsi définie, l'expression "Appareil d'action culturelle" prend alors un sens précis, qui tient au sens du mot appareil. Un appareil est sous toute vraisemblance, un réseau "d'institutions distinctes et spécialisées" (L. Althusser, "Idéologie et Appareils idéologiques d'Etat", op. cit., p. 13) dans un champ d'intervention donnée.
- (21) C'est pourtant dans une direction différente que se tournent la plupart des sociologues en ramenant le problème de l'institutionnalisation du loisir à celui de l'apparition de besoins nouveaux. Le malheur est que cette illusion, née d'une hypothèse (le loisir est un phénomène nouveau étudié en tant que support de valeurs et générateur de nouveaux besoins) tient tout simplement à l'ignorance du fait que, comme l'a fortement soulignée J. Baudrillard, la notion de besoin est nécessaire au système global de production comme support idéologique qui masque la finalité; "La genèse idéologique des besoins", Cahiers Internationaux de sociologie, vol. 5, no. 47, 1969, pp. 45-68.

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

- (22) On sait par ailleurs, que cette stratégie Keynésienne se caractérisait entre autres par l'apparition d'une nouvelle forme d'intervention de l'Etat pour régulariser l'économie. Ainsi, la transformation des structures institutionnelles du loisir peut-elle être comprise comme une transformation susceptible de permettre la reproduction du système capitaliste et donc la relance de l'accumulation de capital. Consulter notamment Alesandre Pizzorno, "Accumulation, loisirs et rapports de classe", Esprit, 1959, no. 6 pp. 1000-1016. "En posant ainsi une alternative idéologique à la société globale, la classe bourgeoise mettait en mouvement les mécanismes de transformation sociale dans le cadre de la croissance économique" (P 1005).
- (23) On trouve un premier état de cette orientation idéologique et politique dès 1968, dans une allocution de Jean-Marie Morin, Ministre d'Etat, in L'organisation des loisirs et les pouvoirs publics, Montréal, CLQ, 1968, pp. 37-53.
- (24) Commission d'étude sur la Santé et le Bien-être social (CESBES). La Société de demain: ses impératifs, son organisation, par Gérald Fortin, Québec, Gouvernement du Québec, 1970, Annexe 25, page 32.
- (25) Ibidem, page 33.
- (26) On aura compris d'abord que nous insistons simultanément sur l'idée que le loisir est un phénomène d'ordre idéologique, de l'ordre des moyens et des fins, - en un autre langage, de la signification, de la valorisation, du sentiment - et sur l'idée que, à ce titre le loisir existe réellement comme tout autre fait du même ordre. Deuxièmement, lorsque nous disons que le loisir existe comme moyen et fin, pour les agents, au sein des appareils, nous n'entendons pas qu'il épouse tout le sens pour les agents ainsi considérés. Le cas est possible mais en général, il s'agit plutôt d'une dimension du sens. Reste toutefois, à expliciter en quoi il consiste, ce qui ne peut se faire sans référence à des conjonctures historiques.

Par ailleurs, on peut concevoir intuitivement cette dimension du sens comme ce à quoi font allusion le plus souvent des procès de contrôle et de reproduction liés à l'Etat, aux appareils religieux, bureaucratiques, culturels, etc., et qui ont organisé le loisir: définis, signifiés, valorisés comme pratique socio-culturelle. L'essentiel demeure toutefois l'efficace du sens produit par le loisir qui est de constituer les individus en clients et d'être ainsi une des conditions de la reproduction des procès, en garantissant

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

- (26) l'insertion des individus et des groupes dans ces procès. L'insertion fait référence à la place des individus et groupes dans les procès, c'est elle qui se trouve organisée dans la problématique.

Le loisir fournit ainsi certains éléments essentiels de ce consentement des individus et des groupes à occuper leurs places de la manière appropriée à l'exercice des fonctions qu'il implique. Il organise en partie le rapport entre les places et les agents, condition sine qua non du procès.

Enfin, sur la dialectique court terme-long terme; voir Fernand Braudel: "Histoire et sciences sociales, la longue durée" in Écrits sur l'histoire, Paris, Flammarion, Coll, "Champs", 1969, pp. 41-83.

- (27) Cette dernière remarque n'est pas une hypothèse; le vaste consensus dont elle fait l'objet permet de la considérer comme une sorte d'évidence historique. En effet, il semble indubitable que le loisir apparaît historiquement comme moyen et fin, pour les agents, de leur insertion dans les procès de la production et de la reproduction capitalistes, au fur et à mesure que se constituent ces procès, dans les appareils qui les effectuent: procès du travail salarié dans les services de loisirs ou dans les industries, procès de contrôle dans l'Etat démocratique et dans les réseaux d'appareils bureaucratiques; transformation des agents en individus libres, autonomes égaux dans les périodes de temps libres; homogénéisation des besoins, etc.. Bref, dire que le loisir apparaît comme moyen et fin, signifie que la majeure partie des conditions, des éléments, des appareils de ces procès capitalistes sont nommés, définis, valorisés comme intérêts particuliers.

Nous laissons, à des analyses plus approfondies, le soin de montrer la structure interne du loisir comme moyen et fin de ce type de procès et d'expliquer comment elle diffère d'autres modes historiques d'inscription des agents dans des procès différents.

- (28) La conjoncture au Québec, au début des années 80; les enjeux pour le mouvement ouvrier et populaire, op. cit., page 37.

- (29) Selon les auteurs de l'Appareil d'action culturelle, par exemple: "De façon très rapide, on peut caractériser le capitalisme monopoliiste comme la prise en charge de la plupart des consommations individuelles et collectives par les monopoles ou l'Etat à leur service". Op. cit., page 55. Cf aussi, au livre stimulant de Michel Aglietta: Régulation et crises du capitalisme, l'expérience des Etats-Unis; Paris, Calmann-Lévy, 1976, Coll. "Perspectives économiques", 334 pages.

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

(30) On peut y lire à la page 201, que "Les orientations et les objectifs que nous avons esquissés ne seront jamais atteints sans une action vigoureuse de l'Etat. La démocratisation du loisir, l'amélioration sensible de la qualité de la vie exigent un engagement accru du gouvernement. L'intervention de celui-ci s'impose pour que soit conçu et élaboré un modèle de croissance socio-économique qui puisse assurer le développement cohérent et complet des possibilités intellectuelles et physiques de la majorité des Québécois, de même que la protection de l'environnement et sa mise au service de tous". La politique québécoise du développement culturel, Québec, Gouvernement du Québec, 1978. Il reste à savoir jusqu'où cet accaparement par le gouvernement du monopole de la légitimité du développement proposé se traduira pour le "service de tous"? Ceci fit d'ailleurs dire à F. Huot, en un résumé et présentation d'extraits du LBDC, que: "Ce livre blanc cherche moins à définir une mission au ministère des affaires culturelles qu'à présenter une vision cohérente d'une société traditionnelle en pleine mutation"; "Une politique de la vie quotidienne", in Loisir Plus, Montréal, CLQ, juillet-août 1978, no. 71-72, pp. 28-31.

(31) La politique québécoise du développement culturel. Voir en particulier le volume 1, pp. 15-39.

(32) Ibidem, page 197.

(33) L'artifice idéologique de la "systématisation" permettra, en outre, de limiter les conséquences politiques d'une véritable "société de loisirs" et de continuer à permettre au capitalisme des monopoles de créer de toutes pièces un Etat national qui sera le lieu de sa représentation, c'est-à-dire de son orientation et de sa reproduction dans l'idéologie, comme sous-ensemble spécifique (composée de multiples éléments) imbriqué dans un ensemble infiniment plus vaste. Cf. La politique du développement culturel, op. cit., chapitre II. Aussi l'Etat nourrira-t-il généreusement les appareils et les groupes dont les mécanismes de gestion et d'organisation correspondent à ceux qu'il propose.

(34) A cet égard, il est frappant de voir à quel point ces populations-cibles sont caractérisées par leur situation d'exclusion sociale réelle ou potentielle. Encore qu'il soit surtout frappant de constater à quel point se superposent les critères objectivement sociaux, qui sont censés être à la base de leur désignation. Rappelons en outre, que ces groupes sont déjà identifiés par les commissions fédérales d'enquête sur la santé et le bien être social comme populations-cibles; on les retrouvera également désignés par le ministre

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

(34) d'Etat au développement culturel comme populations prioritaires pour mettre en branle les objectifs du LBDC, dès 1978 et depuis 1979, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, prépare ou applique des lois-cadres relatives à la gestion sociale de la jeunesse, des handicapés et des personnes agées. Lois qui sont toutes introduites au nom de la défense et de la protection des "droits" de chacun de ces groupes.

(35) D'après les principales données de l'O.P.D.Q., en 1970, les tendances globales de l'évolution de la consommation des loisirs se présentaient de la façon suivante:

1. Par rapport aux autres "fonctions collectives" le poste culture et loisir garde un rang modeste, mais son coefficient budgétaire et sa croissance sont très nettement supérieure à la moyenne.
2. En ce qui concerne les assistances aux spectacles de sports professionnels: l'étude mentionne les revenus et l'effet multiplicateur des assistances.
3. On note une hausse significative de la production de disques (l'indice de 100 en 1961 passe à 2,700 en 1966). Le nombre de disques vendus grimpe également et il en est de même pour les instruments de musique et les appareils reproducteurs de son.
4. L'OPDQ révèle aussi l'augmentation marquée du revenu net du gouvernement du Québec en impôts à la consommation à l'article des divertissements.

Cf. La situation des Loisirs, de l'Education physique et des Sports, O.P.D.Q., Québec, volume 1, tome 1, 1970, pp. 74 et sq. Ces caractéristiques traduisent bien quant à nous un phénomène central, l'émergence de biens et de services culturels et de loisirs dans le champ de la production et de la consommation. C'est pourquoi, on ne peut analyser correctement l'évolution de la planification régionale sans se référer à celle des conditions de la production et de la reproduction capitaliste dans son ensemble. Les thèmes de décentralisation, régionalisation, ou participation locale constituant des "lieux intermédiaires" dans la construction de l'idéologie socio-économique de l'Etat qui lui permettent d'articuler la représentation sociale de son rôle d'intermédiaire entre la structure économique dominante et ses effets sociaux internes qu'il est appelé à gérer.

(36) La "régionalisation" est entendue ici comme une extension de la fonction bureaucratique de l'Etat.

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

- (37) "Classes sociales et idéologies nationalistes au Québec, (1760 - 1970" écrit en collaboration avec Gilles Bourque, Socialisme québécois, no. 20, Montréal, avril-mai-juin 1970, pp. 13-55; Production de l'Etat et formes de la nation, Montréal, les Editions Nouvelle Optique, 1978, 176 pages. Ces quelques considérations permettent incidemment de mieux comprendre le caractère "déformant" de l'idéologie du Parti québécois sur le loisir. Cette idéologie qui fait appel à des éléments nationaux divers dont elle se sert à ses propres fins, qu'elle interprète en fonction de ses intérêts mais qui, correspondent aussi à certains intérêts de certaines classes sociales. Par exemple, les organismes populaires auront intérêt à se défendre face à "l'agression" de la société américaine de consommation, tout comme la bourgeoisie nationale à intérêt à se défendre. Mais, étant donné la position réelle des deux classes dans les rapports de production, cet intérêt à se défendre et à conserver son autonomie est différent pour l'une et l'autre classe. Pour les groupes populaires comme pour la bourgeoisie, le loisir est un instrument de travail, de repos, de création, mais ce travail, cette création, ont un contenu et un sens différent pour ces deux classes en fonction de leur situation respective d'exploités et de dominants.
- (38) L'économie du XXe siècle. Paris, P.U.F., 1964.
- (39) Pour Marx, op. cit., pages 63-64.
- (40) Ibidem, page 64.
- (41) Ibidem, page 66.
- (42) Théorie et Politique: Louis Althusser. Paris, Fayard, Coll. "Digraphe", 1974, p. 36. On sait que selon Althusser, il existe un rapport entre la "lecture" d'une oeuvre et la conception de la connaissance de cette oeuvre: "S'il n'est pas de lecture innocente, c'est que toute lecture ne fait que réfléchir dans sa leçon et dans ses règles, la vraie responsable: la conception de la connaissance qui, soutenant son objet, le fait ce qu'elle est..." Lire le capital I, Paris, François Maspero, 1972, p. 38 et sq.. Althusser prend à titre d'exemple, le mythe religieux de la lecture alors que "... la vérité avait pour corps le livre: la Bible..."; ibidem, page 13.

NOTES DU CHAPITRE 1 (suite)

- (43) Par exemple, si comme nous le croyons, le mode de production capitaliste rend compte de la rationalité historique du loisir (son caractère fonctionnel), si le loisir donne du sens à l'insertion des agents dans les procès capitalistes, il doit donc être rapporté au système de places des agents de ces procès: aux classes qui le produisent et qu'il reproduit. A ce propos, l'analyse marxiste s'est généralement contentée d'affirmer que le loisir comme phénomène idéologique est produit par la bourgeoisie et imposé au prolétariat dans l'intérêt de cette bourgeoisie, c'est-à-dire en vue de reproduire, en la masquant par le détour du loisir, la contradiction entre ces deux classes, laquelle se définit comme exploitation économique, domination politique et oppression culturelle. La compréhension satisfaisante du loisir exige toutefois qu'on raffine plusieurs éléments de cette approche.
- (44) Pouvoir politique et classes sociales I. Paris, FM/Petite collection Maspero, 1968, page 107.
- (45) En fait nous reprenons ici, en ce qui a trait à la problématique, la même conclusion que Claudette Moreau dans son étude "Philosophie - Idéologie - Science chez Althusser", fait de l'idéologie: "Disons, pour conclure, que l'idéologie comme instance et comme discours s'articule à la lutte des classes, mais il est hasardeux de parler d'articulation avec la science, si l'on s'en tient strictement aux affirmations d'Althusser à ce sujet". Thèse non publiée, Université du Québec à Trois-Rivières, juillet 1977, page 83.
- (46) Il faut signaler ici, que par l'étude des problématiques, nous nous intéressons moins au processus de transformation en tant que tel, qu'à la structure des différentes manières de penser et partant d'agir des principaux acteurs sociaux sur le loisir.
- (47) Théorie et Politique: Louis Althusser, Op. cit., page 38.
- (48) On pourra consulter à ce propos les données conjuguées par Roger Levasseur: Loisir et culture au Québec, Québec, Boréal Express, 1982, pages 49-52 et sq..

CHAPITRE II

LE LOISIR ET LA PROBLEMATIQUE CLERICALE; OU LES PRECURSEURS DU PROFESSIONALISME EN LOISIR

2.0 INTRODUCTION

Dans le présent chapitre, nous tenterons d'identifier l'interprétation que le clergé québécois fait de certains évènements, ou de certains problèmes économiques, sociaux ou politiques relatifs aux loisirs (1). A l'aide des concepts élaborés au chapitre précédent, nous allons reconstituer la problématique cléricale autour des trois axes d'articulation qui, pour l'essentiel, regroupent les valorisations du catholicisme québécois dans le domaine des loisirs. Il s'agit premièrement, pour ce groupe social, de justifier sa prise de position en faveur de la foi chrétienne, deuxièmement d'effectuer une analyse des causes et effets de la modernisation de la société québécoise (industrialisation intensive, urbanisation, etc.), et enfin, de présenter sa propre solution au problème des loisirs.

En procédant ainsi, nous serons en mesure de vérifier une de nos hypothèses, à savoir si la question des loisirs au sein de l'Eglise québécoise a permis l'émergence d'une dimension sociale, dans la problématique de cette fraction de classe (2) alliée au pouvoir d'Etat, par opposition à une dimension strictement culturelle. De même, en un second temps, cette analyse permettra, grâce à des paramètres significatifs, de dégager les tendances et de mesurer les diverses actions cléricales en fonction de leurs objectifs atteints ou escomptés, par rapport aux enjeux des classes sociales en présence.

Il nous semble opportun de dégager au préalable les deux traits qui nous paraissent les plus caractéristiques de la problématique cléricale prise dans son entier: la concision de son discours et la nature de son objet.

2.0.1 Un discours succinct

Le discours idéologique du clergé québécois sur le loisir, se caractérise à prime abord par sa concision. Il tient, en effet, dans quelques textes (3). Néanmoins, son contenu présente une certaine densité et offre en conséquence, matière à analyse. D'où vient cette caractéristique? Nous croyons pouvoir fournir quelques explications. D'une part, "la bible ignore la notion de loisir. Cela est normal (au dire de G. Desbiens) puisqu'elle s'élabore dans un contexte historique pré-industriel..." (4) où le terme même de loisir est inutilisé. D'autre part, le clergé a manifesté, dès le début, son intention de mettre un terme aux discussions et de passer à l'action. Une troisième explication, qui tient lieu de corollaire à la précédente, est que l'Eglise québécoise s'est contentée surtout d'énoncer des principes. Un passage de la Confédération des œuvres de loisirs de la province de Québec (C.O.P.) sur le phénomène du sport dans la société québécoise est fort explicite à ce sujet:

"Le principe de notre affinité ne ressort pas en effet de l'unique pratique du sport, mais plus justement du but moral et social que toutes nos fédérations se proposent comme la base même de l'éducation des individus et de leur élévation dans la hiérarchie des valeurs. Il n'y a pas, sur ce point, de commune mesure avec les autres groupements pour qui le sport est une fin en soi: c'est la marque essentielle de notre confédération et ceux qui lui contestent son droit à la vie n'ont pas une idée précise de notre esprit". (5)

La problématique cléricale québécoise du sport et plus généralement des loisirs - que nous analyserons plus en détails dans quelques instants - a, en fait, pris la forme de deux discours passablement différents, rédigés de façon concise et portant essentiellement sur des points de principe. Par la force des choses, les chefs catholiques ont toutefois été amenés à expliciter leur problématique, au

sujet de ces discours sur les loisirs tout au cours du XXe siècle (6). A cet égard, deux époques caractérisent la diffusion de cette problématique dans tout le Québec. La première correspond à la position de fraction de classe dominante du clergé québécois (donc de 1840 jusque vers 1930). A cette occasion, l'Eglise québécoise a largement publicisé ses dénonciations du loisir quelles qu'elles soient et les a abondamment commentées comme en témoignent les documents qui les accompagnent (7). La deuxième époque est beaucoup plus sobre, puisqu'elle se situe au moment où le clergé perd de son emprise et dure encore. Elle coïncide avec le changement de stratégie du mouvement catholique. En effet, dès le début des années 1930, l'Eglise abandonne sa stratégie de condamnation brutale du loisir pour orienter ses fidèles vers les activités qu'elle organise. Ainsi, les projets de Patros, les Clubs des 4-H, les Scouts et les Guides, les diverses œuvres diocésaines des terrains de jeux, l'A.C.J.C., pour ne mentionner que ceux-là, susciteront tour à tour ses interventions et lui donnent l'occasion de prendre position. C'est dans le cadre de ces deux périodes que nous trouvons la substance du discours idéologique du clergé québécois. Depuis 1970, l'Eglise ne parle plus guère (8).

2.0.2 Un seul enjeu: les vertus religieuses du loisir

La problématique du clergé québécois porte essentiellement sur la foi, plus spécifiquement sur la religion catholique inscrite par ailleurs, dans une langue et une culture française données, au Québec. Quelques faits en font "foi". Dans la déclaration d'ouverture qu'il tenait à Joliette, lors de la XXVIe session des Semaines sociales du Canada, le R.P. Archambault justifiait sa démarche dans les termes suivants:

"Formation de l'homme complet et du parfait chrétien: voilà le but que le Souverain Pontife assigne aux loisirs. N'avions-nous pas raison de placer les loisirs à côté du travail, dans cette Semaine tenue sous le signe d'une promotion ouvrière chrétienne?" (9).

C'est dire à quel point la question religieuse demeure la seule préoccupation de l'action cléricale en loisir. Il arrive certes, au clergé, d'aborder d'autres thèmes; mais c'est toujours dans une perspective catholique ou encore pour mettre le problème de la foi, la langue et la culture en relief que le problème des loisirs est traité. Ainsi s'exprimait Wilfrid Gariépy, aumônier général des terrains de jeux de Montréal, sur la situation du loisir qui prévaut en 1945:

"Il faut que nos gens prennent conscience de l'importance de ce problème. Nous nous plaignons des ravages du mal vénérien et de la tuberculose. Nous déplorons que nos jeunes quittent trop tôt les bancs de l'école. Nous nous alarmons de la croissance persistante de la criminalité juvénile. De près ou de loin ces plaies sociales résultent d'une déficience dans l'organisation des loisirs. Quand les jeunes ne savent pas à quoi s'occuper, à moins d'être doués d'une initiative exceptionnelle, ils s'adonnent à la flânerie et bientôt au vice. C'est un devoir pour les dirigeants de notre société de se pencher sur ce problème des loisirs et d'y apporter une solution. Il est aussi important que le problème de la fréquentation des églises et des écoles parce qu'il est d'expérience quotidienne que les jeunes qui s'avilissent n'ont plus le goût à la piété et à la culture de leur esprit." (10)

A lire les écrits de l'Eglise, on croirait, en effet, que si l'on parvenait à préconditionner les jeunes à la doctrine sociale catholique, dans leurs loisirs comme à l'école, on réduirait considérablement les problèmes de discipline qui se poseraient plus tard. D'où la nécessité d'élaborer une structure centrale commune: le "loisir-œuvre". Le loisir clérical serait, de ce point de vue, un élément du système intégré et monolithique visant à préparer l'insertion des jeunes dans la société théocratique idéalisée par le clergé.

Il est bien difficile, toutefois de savoir ce que pensait de la doctrine catholique, chacun des membres du clergé. Ce qu'on peut tou-

jours relever, c'est la réaction de nombre de contemporains lorsqu'ils entendent prêcher la bonne nouvelle (11). A toute propagande, à tout prosélytisme, on ne peut de ce point de vue, reprocher qu'une chose: l'échec. S'il s'en faut, l'"évidence" cléricale n'était pas évidente à tous, et les membres de l'Eglise s'en étonnaient. Nombre d'intellectuels, comme Fernand Dumont, dans l'ensemble favorable aux mesures que l'Eglise proposait, déploraient même leur tolérance et leur solennité (12).

Aussi bien voulons-nous esquisser un schéma d'interprétation, mettre en lumière les constructions idéologiques des membres du clergé québécois, leur problématique, leurs visées objectives. Nous nous efforcerons de distinguer à l'intérieur de la doctrine catholique les éléments fondamentaux de ceux qui ne jouèrent qu'un rôle de trompe-l'oeil (même si nombre d'intervenants en loisirs se laissèrent prendre les premiers à ce jeu de fausses perspectives et de fausses fenêtres).

2.1 LA SUBSTANCE DU DISCOURS IDEOLOGIQUE

Il s'agit d'analyser maintenant la substance même du discours clérical sur le loisir. Plus spécifiquement, nous désirons disséquer le discours idéologique afin de mieux reconstruire son argumentation et d'en saisir la logique interne.

2.1.1 Les postulats de base

La doctrine catholique est depuis toujours, construite sur l'affirmation que "Dieu est le commencement et la fin de toutes choses" (13). Deux arguments appuient cette proposition.

Le premier, sur lequel on revient constamment, découle du droit providentiel. Le clergé, non seulement québécois, soutient en effet, que la vie terrestre s'offre déjà comme un "loisir divin" (14). Selon les mots de Alban du Laurens: "Le loisir implante l'exigence de

"l'aspect éternel de la vie, de la beauté, de l'amour et du bonheur de Dieu" (15). L'Eglise envisage ainsi le loisir dans le cadre de la doctrine sociale catholique, à l'intérieur d'une somme intellectuelle dont les autres éléments majeurs seraient une théologie naturelle, une philosophie thomiste et une morale du sentiment.

Mais la problématique ecclésiastique est d'abord un éloge de la sagesse de la Providence et de ses plans. La conception providentialiste du loisir de l'Eglise sourd, pour ainsi dire, à chaque page. Dieu est auteur du monde et Providence, et l'Eglise convie tous les chrétiens à entrevoir que Dieu appelle au repos, à la détente, à la joie, au jeu et à la communion:

"le loisir s'entend d'abord de l'amusement et de la récréation qui, par le plaisir qu'ils procurent, assurent le repos" (16).

Parce que l'individu forme un tout, la relation du loisir influence la pratique cléricale. La pratique du loisir comme la pratique religieuse représentent alors deux pôles distincts et complémentaires de l'activité humaine, qui, tous deux, doivent être intégrés dans une compréhension globale de l'existence humaine. En autant que les loisirs demeurent une activité morale et spirituelle, non pas en opposition mais en complémentarité avec la doctrine sociale catholique, la "fonction" du loisir contribue selon la problématique cléricale au bonheur de tous(tes), à la concorde de la communauté humaine. On voit bien ici la préoccupation de la valeur culturelle et chrétienne des loisirs, le clergé les utilisant dans le but implicite de dégager les valeurs culturelles au plan philosophique et les valeurs chrétiennes au plan théologique du phénomène. Mais il faut encore souligner dans la casuistique cléricale, l'ambiguité essentielle de la situation du loisir. Puisque, si ce dernier peut être une vertu pour l'individu - il peut l'élever, le libérer - il comporte aussi des risques de déshumanisation, d'aliénation.

"La délectation offerte par le loisir ne saurait apparaître comme un bien honnête puisque c'est uniquement à cause de son utilité qu'elle peut être l'objet d'une vertu. Et c'est cette dernière qui, strictement, perfectionne l'homme, lui assurant la mesure dans la recherche de ce bien utile qu'est le plaisir du loisir." (17)

Dès lors, proposer aux jeunes, en tout premier lieu, puis à tous aussi, des loisirs qui les aident à s'épanouir dans une communauté ouverte aux valeurs spirituelles qui trouvent en Dieu leur couronnement, sera l'objet de la pensée et de la recherche apostolique en loisir.

Mais pour instaurer cette dogmatique, il faut avant tout que l'humanité retourne en arrière, il faut refuser l'avenir, effacer presque entièrement l'histoire car elle est une erreur. Alors seulement s'établit dans toute sa splendeur, l'organisation chrétienne où s'accordent parfaitement les institutions cléricales et l'ordre métaphysique des choses.

La conception du loisir à laquelle se réfère l'Eglise catholique équivaut ainsi à l'ordre des hiérarchies du ciel et de la terre, l'une et l'autre accordées. De l'origine divine de l'Eglise découle sa supématie sur la question des loisirs. L'histoire refusée, abolie, il faut se réfugier dans le cycle éternel qui permet l'application pratique du plan divin. Le clergé tente et réussit ainsi à promouvoir un type de loisir religieux qui s'inspirera de la structure pyramidale de l'autorité au sein de l'Eglise. Dans cette structure, comme nous le verrons plus loin, les loisirs sont suspendus aux volontés du ciel. Le loisir clérical est présenté comme un loisir providentiel, parce qu'il a été établi par l'Auteur de la Nature. Providentiel, il est éternel. Il n'a pas été détruit par la folie des peuples et cela pour une raison bien simple, puisqu'il ne s'agit pas d'une fin en soi. Si les individus ont pu troubler le cours régulier de certaines lois naturelles, ils n'ont pu abolir le loisir providentiel dans lequel ils sont enfermés et les lois qu'ils ont transgressées n'en existent pas moins.

Bref, de l'ordre providentiel, le clergé déduit l'ordre social, ou autrement dit, un droit providentiel qui a pour fonction d'adapter le loisir tel qu'il apparaît dans sa nature essentielle, à l'ordre divin. Cette conception des loisirs, des rôles sociaux et la division sociale du travail qui s'ensuit, seront considérés par l'Eglise québécoise comme des données ontologiques, c'est-à-dire naturelles qui résultent de garants d'ordre métasociaux (ordre métaphysique), que nous pouvons décrire comme suit: soumission à l'autorité spirituelle de l'Eglise, justification "divine" des inégalités, croyance à l'effet que le cours de la vie est déterminé par une volonté de l'au-delà, etc...

Ainsi, la garantie providentielle de l'organisation des loisirs implique-t-elle que leurs orientations doivent rester le privilège de l'Eglise. La doctrine sociale catholique confiera aux classes inférieures la production de la subsistance matérielle de la société. Les autres classes dites supérieures se réservant les autres tâches (politique, idéologique, morale). Faut-il encore mentionner que l'encaissement providentiel par le clergé sur l'organisation de loisirs dociles, disciplinés et peu exigeants avait des aspects rentables, tant pour les entrepreneurs étrangers que pour le clergé (organisation du loisir au profit de ses bonnes œuvres). En ce sens, l'Eglise légitime le loisir et lui confère un caractère religieux. Si bien que l'Etat, cherchant à instaurer son emprise sur les classes et les fractions de classe et plus précisément sur leur mode d'articulation, se verra confiner à un rôle de subalterne dans la régulation de ce domaine jusque vers 1965.

2.1.2 Un attachement indéfectible à la formation nationale, civique et religieuse

Le second argument est plus complexe que le précédent mais plus récent aussi, puisqu'il a pris véritablement forme vers la fin des années 30. Outre qu'il soit de nature providentielle, le loisir est aussi considéré comme un "patrimoine commun" qu'il faut préserver à tout prix. Dans l'organisation du loisir, disait le R.P. Archambault:

"On voit nettement la tendance et avec quelle délicatesse, quel doigté il faut procéder ici. Les moeurs et les coutumes de chaque pays entrent aussi en ligne de compte. Ainsi, dans notre province, ce sont des loisirs non importés d'au-delà nos frontières, mais d'inspiration française et catholique - qu'il s'agisse de jeux, de cinéma, de lecture, de spectacles -, qui s'imposent. La paix peut jouer un rôle bienfaisant dans ce domaine." (18)

L'Eglise québécoise postule, ainsi, en second lieu, que la foi chrétienne, la langue française et la nation constituent des moyens tout désignés de cohésion du loisir clérical. Les textes sont remplis de références à la formation nationale, civique et religieuse (19). Les monographies de Guy Schetagne, Gérard Dion et Gonzalve Poulin sont très explicites à ce point de vue:

"Plusieurs fois par jour, l'aumonier parle à cœur ouvert de formation nationale, civique et religieuse. Il attire l'attention sur le bon langage, le respect à l'hymne national... Le côté religieux n'est pas négligé. Un petit mot à chaque occasion sur un sujet déterminé: la messe, la vocation, le respect aux parents, l'amour du foyer, la charité fraternelle, la prière..." (20)

Ou bien:

"... à tout moment on tente d'inculquer l'amour de la patrie, la dévotion à Marie, le devoir missionnaire, le souci de la sécurité." (21)

Ou encore:

"Les loisirs ne peuvent être uniquement récréatifs. Au contraire, leur but ultime est éducatif. Ils doivent éléver le niveau intellectuel du peuple et sa moralité." (22)

Bref, l'établissement et la consolidation de la religion chrétienne sont perçus comme constituant la base essentielle de toutes les autres réalisations politiques et culturelles nécessaires à l'organisation et à l'avenir des loisirs. Comme l'essentiel de la doctrine sociale de l'Eglise consiste en une justification de la suprématie du pouvoir spirituel par rapport au pouvoir civil ou temporel, le clergé n'a qu'à créer un climat favorable à la propagation de telles idées.

Alors:

"Au loisir d'êtres indigents succède un loisir d'hommes mûrs et libres. En somme, il s'agit d'un dépassement, d'une redécouverte. En ce sens, que les vertus de la contemplation et de l'action sont emmenées, d'une part, à se dépouiller peu à peu de leur caractère onéreux et, d'autre part, à se revêtir des claires et authentiques joies qui accompagnent naturellement leur maturité... Telle est la voie qui s'ouvre devant des hommes disposant de plus de temps libre."

(23)

Partant de l'idée que le loisir d'inspiration catholique est d'abord, plaisir, joie, repos, communion, échange entre les chrétiens, l'Eglise québécoise parvient - secondairement par la défense d'une nationalisme de type juridico-culturel basé sur l'idée de l'autonomie de la société québécoise et centré autour d'elle - à tisser la toile idéologique qui enlacerà jusque vers 1960 le développement de la société canadienne-française dans son ensemble et l'organisation du loisir en particulier. Le loisir assurera, ainsi, une grande part du contrôle et de la reproduction des individus engagés dans les processus capitalistes, l'Eglise organisant ce contrôle et cette reproduction, dans les appareils politiques et religieux dont nous allons ci-après décrire le mode de fonctionnement.

Enfin, les arguments avancés par le clergé québécois occupent une position que nous aurions tort de sous-estimer. Si les deux premiers, à savoir, la nature providentielle du loisir, telle qu'établie dans la doctrine catholique et les valeurs culturelles conférées aux loisirs

forment le noyau de son argumentation, c'est dans le troisième - la défense de la nation - qu'il puise encore ses motivations. Les deux premiers arguments viendraient-ils à lui faire défaut qu'il poursuivrait quand même son action avec le même acharnement. C'est pourquoi, selon Roger Levasseur, il ne fait aucun doute que:

"Le loisir-œuvre constitue la réponse du clergé québécois, classe culturelle dominante (durant le milieu du XIXe au milieu du XXe siècle), aux conséquences de la "modernisation" de la Société Québécoise par le capitalisme industriel étranger (domination) en vue de protéger et de conserver les valeurs traditionnelles du "Canada-Français" (nation)." (24)

Sans doute, le loisir est-il très utile et nécessaire parfois, mais il n'en demeure pas moins étroitement subordonné à la nation, la morale et la religion chrétienne.

2.2 ANALYSE DES CAUSES ET EFFETS DU PROBLEME DE LA MODERNISATION DE LA SOCIETE QUEBECOISE SUR LES LOISIRS

Mais, il ne suffit pas au clergé québécois de constater et d'affirmer que le loisir d'inspiration catholique jouit d'un statut "officiel" dans la province de Québec; il lui importe également qu'il en soit ainsi dans l'avenir. Son discours est fort révélateur à cet égard.

En effet, le clergé québécois ne se contente pas seulement d'énoncer sa pensée sur ce que devrait être la position du loisir au Québec; il effectue également une analyse des causes et effets du problème des loisirs auquel il fait face. Quoique cette tranche du discours clérical soit moins bien articulée que les deux autres distinguées, précédemment, elle n'en constitue pas moins une pièce de choix dans l'argumentation de cette problématique. Pour cette raison, notamment, nous avons jugé utile de la reproduire.

Il semble au clergé québécois que la domination économique est à l'origine du problème des loisirs au Québec. Les réalités économiques et la commercialisation du loisir sont liés inextricablement dans une relation de cause à effet. Le clergé soupçonne par ailleurs, les entreprises commerciales d'entretenir le dessein de concentrer entre leurs mains les richesses particulières, dominant ainsi l'activité économique et dans une large mesure, l'ordre social et politique de la société québécoise. En rapport avec le champ du loisir, un membre du clergé dira:

"Nous avons laissé des entreprises commerciales s'emparer de ce secteur important et le monopoliser. Vous savez à quelles déchéances l'appât du gain les a conduites; quels amusements vulgaires, insipides, immoraux même, on offre au peuple."
(25)

Qu'on lise le R.P. Archambault, Gonzalve Poulin ou J.P. Tremblay, par exemples, on rencontre à chaque instant, leur haine du commerce prolifique et leur méfiance à l'égard du commerçant dont les intérêts privés ne coïncident pas naturellement à ce que le clergé définit comme l'intérêt public.

Mais le clergé, dans son ensemble, cherche moins à expliquer qu'à constater les faits. A ce titre, il consacre la majeure partie de son exposé à décrire la situation. Cet aspect de la question nous apparaît d'autant plus intéressant qu'il nous permet de discerner ses principaux thèmes de préoccupation.

Le clergé estime, que le domaine économique fait du loisir un article de commerce. Selon Gonzalve Poulin, o.f.m.:

"Le problème des loisirs est certes l'un des plus formidables de l'après-guerre. Le laissez-faire qui a si profondément marqué nos sociétés d'avant-guerre a fixé ses empreintes néfastes dans le domaine du loisir accaparé par la spéculation, le profit et le lucre. Toutes nos grandes maladies sociales sont plus ou moins

liées à la mauvaise utilisation des loisirs. La corruption des loisirs par l'esprit mercantile est à ce point avancée qu'elle exige un peu partout une énergique intervention de la société." (26)

Le phénomène de la commercialisation du loisir dans la société capitaliste n'est pas sans ajouter à cette ambiguïté de la problématique cléricale que nous tentons de décrire. Parce que le loisir se vend et s'achète, parce qu'il est une marchandise de plus en plus proposée sur le marché, parce que les offres de loisir se soumettent aux lois de la publicité commerciale sans frontières, aux dires de l'Eglise québécoise, on n'a pas à s'étonner de voir apparaître des formes artificielles de loisir, où l'individu "se perd plus qu'il ne se trouve".

Il ne s'agit cependant pas en soi, de dénoncer cette commercialisation comme un mal, mais tout au plus de noter que ce phénomène nouveau tend à compliquer davantage la mission d'ordre providentiel accordée à la nation québécoise. Des trois axes d'articulation de la problématique, distingués précédemment, l'analyse des causes et effets du problème de la modernisation de la société québécoise est certainement celui qui fait le plus de place à la dimension sociale et économique du loisir. L'explication en est fort simple. Le clergé québécois cherche à dramatiser la situation dans le but implicite de toucher le plus possible de gens afin de les rallier à ses thèses. Nous aurions cependant tort de conclure que la dimension socio-économique occupe une position aussi importante que la dimension culturo-religieuse dans le traitement global du problème des loisirs suscité par la modernisation de la société québécoise. C'est la valorisation des visées de la Providence, la mission apostolique de la nation canadienne-française plutôt que la production et la reproduction de la vie sociale, le lot de la classe ouvrière et des classes populaires, que considère surtout le clergé québécois. D'ailleurs, le loisir est rarement traité comme constituant une entité distincte; il est plutôt assimilé au théocentrisme:

"Le théocentrisme: étudier le problème du travail et des loisirs non pas à la lumière de nos plans égoïstes, ambitieux ou paresseux, non pas à la lumière de routines même séculaires mais étudier ce problème toujours à la lumière de Dieu, en nous demandant quel était et quel est encore le plan divin dans le travail et nous efforçant de réaliser ce plan." (27)

Les loisirs contribuèrent ainsi à édulcorer, à occulter la domination économique, culturelle et politique étrangère. Entre les années 1945-60, il n'est pas inutile de croire que leur inspiration d'origine catholique allait collaborer étroitement au maintien de l'encadrement exercé par les groupes dirigeants sur la société québécoise. Le loisir clérical diffusait en ce sens, des idées qui ne les remettaient pas en question.

Or, si la situation des loisirs n'apparaissait guère reluisante dans l'immédiat aux yeux de l'Eglise québécoise, elle se présentait sous un jour particulièrement sombre pour l'avenir. Une trop grande tolérance de la part des francophones, la transformation rapide du régime de vie, une industrialisation intensive, l'accroissement de la domination étrangère, lui sont de mauvais augure. Aussi le clergé invitera-t-il les chrétiens à une vigilance accrue afin de ne pas se livrer aux "exploitants du loisir".

Devant l'ampleur de la tâche à accomplir, l'Eglise voudra, par ailleurs, s'approprier le support de l'Etat, afin de réduire d'une part les bénéfices de maints commerçants et "régulariser" en quelque sorte, d'autre part, les pratiques du loisir.

"Remettre tout entre les mains de l'Etat, lui demander, par exemple de créer une oeuvre nationale des loisirs ouvriers, comme le fit jadis l'Italie, ce serait une solution peu sage. Qu'on recoure à

son aide, soit - le caractère d'une telle entreprise semble devoir l'exiger, - mais non à sa direction. Ce sont d'ailleurs les directives des Papes qui demandent que "l'autorité publique abandonne aux groupements inférieurs le soin des affaires de moindre importance." (28)

Dès lors, quels que soient les succès partiels, on peut dire que la problématique cléricale a échoué dans son grand dessein. Il s'agissait à l'origine d'accomplir une véritable révolution ou, si l'on préfère, une véritable contre-révolution. De 1840 jusqu'à vers 1930, l'entreprise ne semble pas absurde. Après la guerre, il ne s'agira déjà plus que de réformes. En ce sens, l'analyse des causes et effets du problème de la modernisation de la société québécoise sur les loisirs apparaît comme l'"Ultima Verba" d'une société religieuse qui va démanteler le capitalisme des monopoles, ruiner le progrès technique. L'ironie de l'histoire fait que cet "Ultima Verba" se présente et se croit une promesse de renouveau, une espérance... Après 1960, par contre, le loisir clérical couvrira une tentative parfaitement désespérée pour arrêter la commercialisation et la professionnalisation des pratiques.

Aujourd'hui, depuis 1965-70, l'influence la plus profonde est plus diffuse. La doctrine est devenue courant d'idées, par là même, elle a perdu de sa rigueur, de son tranchant, de sa précision. Elle confond de plus en plus ses thèmes avec les thèmes purement libéraux d'individualité. (29)

2.3 LA SOLUTION PROPOSEE: LE LOISIR CLERICAL

Nous voilà rendus à l'analyse du troisième et dernier axe d'articulation de la problématique. Il ne s'agit pas du moindre. En effet, toute la démonstration du clergé concourt à un seul but: prouver la justesse de sa position, qui consiste à faire intervenir la doctrine

sociale catholique dans l'organisation des loisirs. Cette disposition compenserait la faiblesse relative des pratiques de loisirs sur les plans linguistique, culturel et religieux (30). Plus précisément, la structure proposée devrait permettre, face à "l'invasion morale du loisir païen" (31), "de vaquer à l'organisation des loisirs des enfants, des jeunes gens et des adultes" (32).

Le clergé pose cependant trois conditions indispensables pour que toute structure organisationnelle soit couronnée de succès. D'abord, elle doit promulguer un loisir apostolique et moral, de façon à mettre un terme à l'ambiguïté actuelle: "En effet, sa moralité ressortit à cette subordination à la droite raison" (33). Cette structure organisationnelle doit, deuxièmement, être conforme aux exigences d'un ordre social chrétien. Afin d'éviter que les commerçants et les gouvernements n'aillent se réfugier derrière des garanties économiques pour justifier leur action: "la prudence donne au loisir chrétien un attribut de gratuité" (34). Enfin, il ne reste plus qu'à trouver au loisir ainsi conçu un cadre favorable à son épanouissement et: "En chrétienté, le cadre naturel de toute institution commune, c'est la paroisse. Paroissial sera donc le vrai loisir chrétien" (35).

Le clergé base ainsi sa structure organisationnelle sur la paroisse, la gratuité et la moralité du loisir. La paroisse - unité administrative de la société québécoise traditionnelle, aux plans civil, scolaire et religieux - demeurera sans contredit la ligne de défense la plus sûre dans le domaine des loisirs contre la domination étrangère. Quant à la gratuité et à la moralité de ce dernier dans l'organisation cléricale, elles ne constituent, à notre avis, qu'une arme de plus pour lutter contre ceux et celles qui seraient tenter de remettre en question l'ordre établi et la prépondérance de l'Eglise dans la société québécoise. Les membres de l'Eglise croyaient ainsi que, par l'entremise du loisir clérical, ils pourraient éduquer le "bon peuple" à défendre la doctrine sociale cléricale. Du même coup, on saurait alors, sauvegarder la

primauté du spirituel sur le temporel (lire le matériel), conserver la vocation catholique et française de la société québécoise et maintenir le droit des évêques à administrer les secteurs de la culture, de l'appareil scolaire, des loisirs, etc. (36).

Par le truchement des loisirs, le clergé aspirait à perpétuer la théocratie directe ou indirecte, d'après laquelle le souverain pontife possède de droit divin une véritable juridiction politique lorsqu'il y a atteinte à l'orientation de la vie sociale; juridiction qui le rend arbitre des grandes questions tant économiques, sociales que culturelles. C'est d'ailleurs ce qui fera dire à l'Eglise qu'elle doit s'occuper de l'organisation des loisirs puisque les intérêts de la foi et des moeurs y sont intéressés.

C'est dans ce contexte, qu'une grande étape allait être franchie en 1929 avec la fondation de la première oeuvre de terrain de jeux (OTJ) dans la ville de Québec. Selon Roger Levasseur,

"C'est pour lutter contre le désœuvrement des populations urbaines et la sollicitation de la société de consommation en formation que le clergé a proposé une organisation relativement originale des loisirs: l'Oeuvre des terrains de jeux." (37)

L'Oeuvre des terrains de jeux (OTJ) doit ainsi, offrir, en premier lieu aux jeunes, l'occasion de participer à des activités organisées. Parce que l'ensemble de la société de consommation et plus particulièrement l'industrie des spectacles convient les jeunes et moins jeunes à la paresse, il faut que le loisir clérical soit "restauration"; c'est-à-dire qu'il engage la personne à être responsable de la finalité de ses actes (comportements, attitudes, actions). Un document de la Confédération des œuvres de loisirs de la province de Québec, publié en 1963 sous la signature d'Arsène Turcotte, décrit et évalue la situation à cette époque.

"Les œuvres de loisirs, en majorité des OTJ, étaient l'œuvre de l'Eglise. Fon-dées par des prêtres aidés de quelques laïcs dévoués, elles étaient considérées, à cause de l'importance des loisirs dans l'éducation des jeunes, comme devant re-lever principalement des parents et de l'Eglise, sans nier cependant le bien fondé de l'assistance matérielle des pouvoirs publics. Les OTJ étaient considérées comme œuvre d'apostolat et, dans bien des cas, comme œuvres d'Action catholique. C'est ainsi qu'on pouvait dire que la partie "direction" revenait au clergé et la partie "action" aux laïcs..."

"Les responsables d'OTJ ne songeaient pas seulement aux loisirs des enfants durant la période de vacances. Il faut prendre, disait-on, les jeunes à l'âge de leur évo-lution, et c'est pour cela qu'il importe que tous leurs loisirs soient organisés. De plus, on fondait l'organisation des loisirs sur le cadre paroissial car cette formule favorisait l'organisation des loi-sirs à tous les niveaux: enfants, jeunes gens et adultes." (38)

Nous retrouvons donc, encore une fois, à travers cette longue citation, la problématique implicite de l'organisation cléricale du loisir; puisqu'en complémentarité à l'appareil ecclésiastique et à l'appareil scolaire, le loisir clérical propage l'éducation religieu-ge. L'aversion contre les formes de divertissements américains, l'op-position à la consommation massive de loisirs peuvent parallèlement être comprises comme un antagonisme religieux. Enfin, seule l'allé-geance aux associations religieuses, aux institutions cléricales et la formation d'un personnel compétent pourront exercer une surveil-lance morale et poursuivre la bonne marche de l'Oeuvre:

"Les loisirs profiteront encore à l'ouvrier par le temps qu'il consacrera, sans nuire à sa vie de famille, aux diverses organisations qui visent à restaurer sa condition: associa-

tions religieuses, œuvres de loisirs, mouvement d'Action catholique, syndicats professionnels, coopératives d'épargne et de crédit, de consommation et d'habitation. Ces associations lui feront étudier les problèmes concrets qui l'intéressent, lui découvriront des moyens de solution et lui offriront l'occasion de prendre des responsabilités qui le grandiront tout en le poussant à mieux pratiquer la solidarité sociale." (39)

L'organisation cléricale du loisir présente ainsi un mode d'adaptation au contexte urbain qui est particulièrement réussi. En effet, l'œuvre des terrains de jeux paroissiaux (OTJ) située au centre de la vie sociale définissait la paroisse comme structure élémentaire de l'organisation urbaine et fournissait le cadre et les ressources en loisirs. L'Eglise paroissiale, avec l'école et l'OTJ ou le centre de loisir qui en dépendaient, représentaient en ce sens, le cadre physique des procès d'encadrement et de contrôle de la population urbaine et rurale. Les OTJ, qui pendant près de quarante ans vont être à la base de tout le système organisé de loisirs au Québec, se multiplient assez rapidement; et en 1944 le mouvement est en plein essor. Lorsque la Confédération des Oeuvres de terrains de jeux (ou Confédération otéjiste provinciale) voit le jour en 1946, l'Etat est encore bien loin d'intervenir réellement dans le monde du loisir. Le loisir, comme l'éducation est encore une chasse gardée de l'Eglise qui voit dans ce secteur une œuvre d'apostolat à accomplir et l'organise comme tel. La structure est calquée sur celle de la vie religieuse: la paroisse, le diocèse, l'aumônier sont autant de cadres que connaîtra le loisir jusqu'à tout récemment.

Dans cette perspective, l'organisation cléricale des loisirs sera le propre d'une élite ayant pour mission de former l'esprit chrétien. Comme la société est transcendée par les valeurs religieuses, seuls les clercs et les membres de la petite bourgeoisie traditionnelle constituent l'élite qui doit guider le bon peuple, privé d'un jugement sain et d'une culture suffisante, à l'exercice d'un loisir qui soit véritablement "révélateur" de la condition et de la nature de l'être humain

d'après le plan divin (on voit que l'idée de soumission du peuple apparaît continuellement dans la problématique cléricale). Les autres éléments de l'organisation: des locaux attrayants et bien équipés, un programme varié, des animateurs bien entraînés, etc., seront signifiés et valorisés dans la mesure où ils peuvent être rattachés à la religion, c'est-à-dire en autant qu'ils symbolisent, organisent, reproduisent la problématique et l'appareil religieux.

Toutefois, le clergé considère l'adoption de cette structure organisationnelle du loisir comme une étape essentielle, mais insuffisante. Essentielle, puisque cette organisation permet d'éprouver la volonté d'agir du gouvernement provincial dans le domaine des loisirs et de créer un effet d'entraînement au profit du loisir chrétien dans l'activité socio-économique. Mais cette étape est jugée insuffisante, car l'objectif ultime consiste à former un devenir chrétien et, la structure organisationnelle précitée, ne saurait y conduire tout à fait sans une intervention gouvernementale soutenue.

Si donc cette étape est insuffisante, que propose d'autre l'Eglise du Québec? Rien. Sinon qu'elle s'en remet à l'Etat pour prendre les mesures subsidiaires. Le clergé soutient, en effet, dans un deuxième temps, que seule la présence active de tous les intéressés permettra d'élaborer une véritable politique des loisirs, basée sur une philosophie à la mesure du Christ et de sa dignité. La volonté des OTJ de se regrouper est en fait un signe avant-coureur de la laïcisation subséquente, de l'intervention de l'Etat et de concurrents privés, publics et laïcs. Evaluant la structure et l'organisation cléricales du loisir en 1961, Roger Dion dira, par exemple, que:

"L'expérience des vingt-cinq dernières années dénote assez clairement que tout le dévouement, toute la sincérité et tous les sacrifices, ne peuvent donner les résultats absolument nécessaires. L'organisation des loisirs ne peut être une occupation à temps partiel ou un "hobby". Les chiffres sont effarants, les exigences sont lourdes mais la responsabilité ne peut être évitée". (40)

Si la menace n'est pas encore là, on la sent poindre à l'horizon. Dès lors, selon l'Eglise, il incombe désormais au gouvernement du Québec de prendre toutes les dispositions nécessaires, y compris l'élaboration d'une législation détaillée, afin d'améliorer la qualité des pratiques de loisir des québécois(es). Comme le souligne Michel Bel-lefleur:

"Les œuvres cléricales de loisir étaient donc, au tournant des années 1960, selon le mot de R. Levasseur, en état de "demande d'Etat". Elles ne parvenaient plus à mener seules le combat contre les loisirs commercialisés, toujours jugés de qualité douteuse, et cherchaient une coalition avec les pouvoirs publics pour continuer la lutte. Le clergé constatait un mouvement croissant de désaffection du public face à ses œuvres, un début d'éclatement du monolithisme des moeurs qu'il ne pouvait plus retenir, et la prospérité de l'époque aidant, un engouement marqué et croissant des québécois francophones et catholiques pour la société de consommation en plein développement. Ce qui à ses yeux, remettaient en cause son projet d'ordre social chrétien. De là venait l'utilité de s'allier plus étroitement aux pouvoirs publics, ceux-ci disposant de ressources humaines et financières qui pourraient renflouer les œuvres cléricales." (41)

Cette stratégie de collaboration Eglise-Etat au début des années 1960 vient toutefois envenimer davantage les rivalités entre les deux fractions rivales de la petite bourgeoisie. En effet, progressivement, après la victoire aux élections provinciales de 1960 du Parti libéral du Québec, la fraction provinciale-rurale de la petite bourgeoisie perd de son hégémonie idéologique et politique aux mains de la fraction urbaine composée en grande partie de professionnels libéraux et de technocrates. Dans le sillage de cette lutte pour le pouvoir d'Etat, l'analyse du mode d'organisation du loisir nous amène à confronter les forces sociales en présence. D'un côté, la fraction provinciale-rurale de la petite bourgeoisie et le clergé soutiennent le Parti d'Union nationale qui, par une politique conformiste, un autonomisme de façade,

permet à l'Eglise du Québec d'imposer son contrôle sur l'organisation des loisirs alors même que l'environnement matériel se transforme, sous la pression des forces extérieures. De l'autre, des membres de la petite bourgeoisie libérale et des intellectuels s'attachent, par le biais de l'idéologie du "rattrapage de la modernisation" à adapter les structures sociales aux réalités du monde industriel et d'implanter au Québec la laïcisation des services publics ainsi que la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Si les réformes proposées par les professionnels(les) ne plaissaient pas au clergé car elles menaçaient sa mainmise, non seulement sur l'organisation des loisirs, mais sur le système d'éducation, les soins de santé et de services sociaux, le bien-être, tous constituant des pierres d'assises de la cohérence de son idéologie, le clergé ne s'avoua pas vaincu. Aussi faudra-t-il d'autres raisons, d'ordre social et politique, militant également en faveur de l'adoption de la rationalisation des services publics pour que l'Eglise accepte de se voir marginalisée.

Il nous apparaît utile d'ouvrir ici une parenthèse. Nous avons, en effet, relevé à plusieurs reprises des propos qui peuvent sembler contradictoires. Par exemple, si dans le premier volet de son discours, le loisir est synonyme d'oisiveté ("mère de tous les vices") - la liberté occasionne le péché - dans son second volet, la problématique cléricale part de l'idée que le loisir est valable "sous conditions", c'est-à-dire qu'il porte en lui-même des dangers et des chances. Les finalités de l'organisation cléricale sauront-elles alors neutraliser les dangers et saisir les chances? C'est en tout les cas, les buts qu'elle avoue. A partir d'une organisation mettant en place des conditions favorables à la poursuite des objectifs et des valeurs du loisir chrétien, le clergé soumettait au service de ses alliés politiques, l'immense influence dont il disposait, tout en réprouvant avec vigueur (du moins, au départ) les thèses libérales.

Or, cette seconde orientation de la problématique cléricale, nous amène, par ailleurs, à penser curieusement que c'est dans ce renversement que se traduit le mouvement de la recherche scientifique sur le loisir qui entend remplacer l'établissement divin par une réflexion sociologique plus poussée sur le phénomène. En effet, si à partir de 1960-65, les loisirs sont nécessairement et dans un même mouvement, valeurs humaines et valeurs chrétiennes, il faut un pouvoir commun qui les tienne en respect et dirige leurs pratiques. Ce n'est donc plus la grâce divine mais une solide organisation qui peu remédier aux errements de la structure cléricale. Qu'est ce que le loisir? Qu'attendre de celui-ci? Que chercher en lui et par lui? Que viser à travers lui? Voilà autant de questions qui seront dans l'axe de la seconde version de la problématique cléricale. Notre hypothèse est celle-ci, que les diatribes qui fusaient de part et d'autre sur la signification sociale du loisir, allaient être à la source de l'imbrication entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique. Nous ne pouvons cependant ici élaborer davantage sur cet aspect de la problématique cléricale. Rétentions simplement que la question de l'organisation du loisir au sein de la problématique cléricale ne formulait pas tant, en général, une revendication de pouvoir supplémentaire pour l'Eglise québécoise, mais plutôt le refus de toute intervention externe qui aurait pu mettre en cause l'organisation interne du contrôle, c'est-à-dire les places propres de l'Eglise et de l'Etat québécois, dans leur articulation.

Enfin, le certain est que désormais, le clergé ne poursuit nullement de résultats pratiques importants à brève échéance. Ce renoncement n'est-il que l'indice d'un tempérament trop attentif à la complexité du réel pour accepter de le mutiler (...), ou faut-il tout en retenant cette première explication, voir dans ses difficultés l'indice d'un conflit intense plus profond? Ce sont là des aspects qu'il faudra tenter de cerner.

2.4 LE LOISIR CLERICAL: PROJET SOCIAL OU MASQUES IDEOLOGIQUES

Même si la problématique cléricale du loisir est mise conscientement au service d'un dessein politico-social, elle n'en traduit pas moins une

conception générale des loisirs dans une société historique particulière. Elle correspond spontanément sur le plan des mythes et des images globales à une situation objective: celle de l'Eglise. Tout au plus peut-on se demander si cette problématique n'est que le reflet de cette situation ou si elle dispose de quelque autonomie.

Alors même que la pertinence de questionner l'autonomie s'accroît dans la mesure où le mode de gestion de l'Etat se modifie en fonction des transformations qui affectent les procès de la production capitaliste et de sa reproduction, au cours du 20e siècle et, plus particulièrement à partir de la crise économique et de la seconde guerre mondiale: politique Keynésienne, politique de contrôle de la main-d'oeuvre, politiques sociales et culturelles, internationalisation du capital, etc.; l'on peut, à juste titre, souvent suspecter la sincérité de certains membres du clergé lorsqu'ils usent de certains concepts (vg. les concepts de droit providentiel, travail, loisir, etc.), de certains raisonnements, afin de mettre leur problématique au niveau de la conscience de leurs contemporains. Instruments d'un dessein d'action politique, modes d'expression de la problématique, ces concepts et ces raisonnements, dont usent les dirigeants cléricaux, se laisseront aisément détourner de leur signification première. Nous en donnons deux exemples.

2.4.1 La notion de droit providentiel

L'Eglise prétend justifier son droit d'intervention dans le champ des loisirs par la notion de droit providentiel. Conséquence logique de la problématique cléricale et de sa signification objective précise, le droit providentiel - construction d'une époque, expression d'une société historique - impose une conception autoritaire de la société où vont prédominer les valeurs religieuses.

Cet autoritarisme est, par ailleurs, la pierre angulaire d'une société hiérarchisée à l'extrême dans laquelle chaque individu et chaque classe sociale ont une place assignée d'avance suivant le plan providentiel. Les dominés(es) ont, pour ainsi dire, le devoir sacré de respec-

ter l'autorité: ainsi en est-il du fils vis-à-vis du père, de l'ouvrier face au patron, etc... Au plan politique, les gouvernements doivent se soumettre à l'Eglise dans toutes les questions qui ont une portée morale quelconque. L'Eglise étant "supérieure" à l'Etat, il n'est pas question de séparer les deux pouvoirs, l'un et l'autre n'étant qu'une émanation de l'autorité divine. Qu'on ne s'étonne donc pas alors, si, en discutant le problème des loisirs, on évite le plus possible de considérer les faits pour se retrancher dans un fatras de principes "éthiques", "moraux", "moralisants" et de valeurs, tâches et buts imaginaires.

En fait, le droit providentiel est une tentative pour arrêter le temps. Qu'on se reporte à ce que nous avons dit de l'aversion cléricale envers l'histoire. La prospérité économique, il est malaisé de la pressentir; la crise politique et sociale, plusieurs la sentent venir parmi les classes dirigeantes, parmi les tenants du régime, et les plus grandes chances de l'Eglise semblent s'être jouées entre 1840 et 1930, pendant qu'elle est encore forte, qu'elle garde de son caractère sacré. Si discutée, si critiquée qu'elle soit, à ce moment, il ne semble pas qu'on puisse la remettre entièrement en cause. En ce sens, l'idéal d'un régime théocratique n'est-il pas un idéal uniquement ecclésiastique. Le clergé veut lui donner le sceau de l'évidence, les lettres de créance de la providence, mais il exprime bien le rêve de la petite bourgeoisie traditionnelle de l'époque.

De l'après 1945 jusque vers 1965, un double assaut, politique et scientifique, est livré contre le droit providentiel et contre la théologie dogmatique. L'assaut est victorieux sur toute la ligne. L'essor technologique et la Révolution tranquille conduit les penseurs apostoliques à la fois effrayés par la débâcle des principes et des valeurs à remettre en question, jusqu'en son principe même, tout l'édifice des valeurs et des vérités (42).

Au cléricalisme rural, traditionnel, sûr de lui-même, sans richesse intérieure, mais doté d'une armature rigide, s'oppose un nouveau

catholicisme. Celui-ci, né dans les villes, trouve une base de masse dans les classes moyennes dépossédées de leur patrimoine par le jeu implacable d'un capitalisme de monopole. Ces classes, jadis composées d'un grand nombre d'artisans ou de petits patrons, cherchent dans la religion, un remède à leur situation nouvelle de salariés. Mais elles ne sauraient pour autant se satisfaire d'une idéologie théocentriste. Ainsi apparaissent, à l'intérieur de l'Eglise canadienne-française, comme entre l'Eglise et la petite bourgeoisie conservatrice des contradictions insurmontables, de sorte que, le renouveau idéologique du monde catholique canadien-français correspond, en dernière analyse, à une transformation profonde à l'intérieur des classes moyennes urbaines - la classe ouvrière et les classes populaires demeurant toujours assez profondément religieuses.

Ainsi, la doctrine catholique, vieille d'une longue tradition, s'est-elle trouvée confrontée avec des exigences nouvelles. Elle a dû répondre à des problèmes nouveaux et ce qu'il y a de plus vivant dans la pensée catholique contemporaine est né en réponse à ces urgences.

Dans ces conditions, quelle que soit la valeur scientifique que les membres de l'Eglise attribueront par la suite à leur problématique (43), il est certain que cette mythologie qui correspond à leurs rêves politiques éveille en eux d'extrêmes résonnances. L'univers de l'ordre immuable catholique, hiérarchique, a-historique, est un univers dans lequel ils se sont mis avec bonheur. Beaucoup plus contestable, par contre, est la sincérité des chefs ecclésiastiques lorsqu'ils tentent de mettre leur vision du monde à la portée de leurs contemporains, par la médiation de concepts ambigus. Sans doute, la lumière qui sépare l'ésotérisme d'un exotérisme sentimental et lyrique n'est-elle jamais d'une lumière crue. Tout se joue sur un fond de demi-teintes. Réticences verbales, aveuglements consentis, aveux tacites, auto-illusions, tels sont quelques termes qui pourraient définir les attitudes cléricales.

2.4.2 Conceptions du loisir

L'attitude objective du clergé québécois comme sa problématique, implique, en deuxième lieu, une certaine conception du loisir. Que cette conception donne la forme d'un idéalisme absolu du loisir n'est dans son principe qu'une variation de l'ambiguïté qui caractérise la problématique cléricale. Selon Germain Desbiens:

"Ce qui frappe immédiatement notre esprit, c'est que le loisir se situe d'une manière priviligiée dans le contexte d'une liberté qui n'est pas d'abord choix entre un bien et un mal, mais plutôt recherche, parmi plusieurs biens, du meilleur, du plus parfait, du plus noble des biens. La liberté plénière implique donc que la personne est dégagée des obligations personnelles et sociales qui sont la condition d'un monde inachevé, d'un monde trop dépendant du matériel nécessaire. Le ciel qui peut se définir comme le lieu où nous jouirons enfin de la liberté parfaite, ne peut apparaître dominé par les exigences de la production, de l'efficacité, du légal, du devoir. Au contraire, le ciel semble offrir le contexte parfait pour la communion entre les personnes grâce à l'expression libre, la créativité personifiante et le don de soi aux autres et à Dieu: fins ultimes du loisir." (44)

Nous avons vu que l'essentiel du loisir, dans un univers chrétien, réside ainsi dans l'accession à la vie morale et spirituelle, fins mêmes du loisir. Sans doute, cette accession est-elle originellement recherchée pour que soient satisfaits les besoins humains, mais au cours de leurs démonstrations, il advient aux membres du clergé de l'oublier. Dans la conception cléricale, on le voit, le loisir prisonnier de l'ordre providentiel et moral, est de plus, prisonnier des rêves métaphysiques, édifié par la médiation du loisir organisé. C'est à juste titre que les théoriciens critiques ont dénoncé le caractère inhumain de cet ordre religieux. Artifice, paravent voulu, peut-on penser avec L. Althusser (45)? La problématique cléricale du loisir déforme, en tout

les cas, la réalité lorsqu'elle mystifie ses concepts de droit providentiel et de loisir. Mais elle en est encore l'ombre portée (46).

Dans la perspective qui est celle du clergé, il semble, en effet, qu'il faille chercher le principe d'unification et de synthèse du loisir au niveau de l'être divin et des pôles de l'existence humaine. Le loisir est défini par sa visée fondamentale, par son intentionnalité spécifiquement chrétienne. Pour le clergé, il s'agit d'un sens "moral" que l'homme donne à ses activités. Il s'agit d'une manière d'être, d'une manière particulière d'aborder le monde et les êtres, une manière singulière d'être - au - monde, d'être - avec - autrui, d'une forme originale et générale de se rapporter, de se relier à Dieu. Dès lors, il faut découvrir la spécificité du loisir au niveau des "intentions" (au sens étymologique du terme), de l'intentionnalité ou de la visée de la conscience humaine. On n'y voit plus la liberté et les "obligations personnelles et sociales" sous le même angle. Il y a comme une nouvelle mise en place, une structuration différente de l'univers ambiant, de l'environnement spatio-temporel, un autre type de découverte et de rencontre de Dieu et d'autrui. D'ailleurs, "en toute cette question, il importe de rester fidèle à la fonction spécifique du loisir qui est d'être un repos de l'âme" (47).

Quoiqu'il en soit, la confrontation de cette problématique du loisir avec les études empiriques (en l'occurrence, les monographies), révèle, un écart sensible entre la réalité observée et le discours idéologique promu par cette fraction de classe.

La monographie de E.C. Hughes, par exemple, est très explicite à ce point de vue. Témoignant de la vie sociale à Cantonville (pseudonyme de Drummondville) dès 1937, Hugues constate le passage de la société québécoise à l'ère de la consommation.

"Le jugement le plus plausible à ce sujet est probablement que la vie urbaine, dans le Québec, produit les mêmes classes que dans toutes les villes d'Europe et d'Amérique et que certaines de ces classes sont,

plus que d'autres, influençables par la mode dans la chanson, la danse et les divertissements. Dans le Québec, en outre, ces modes sont répandues par l'intermédiaire de canadiens-français qui ont leurs quartiers généraux à Montréal. Puisant leur inspiration soit à New-York ou à Hollywood, soit à Paris ou ailleurs, ils créent leurs propres modèles populaires susceptibles d'être vendus avec succès dans les petites villes. Cantonville est l'une des dernières en date dans le groupe des petites villes suffisamment développées pour servir de débouché à un commerce de ce genre. Par ailleurs, les masses encore campagnardes, observées au cirque et aux ralliements de la Jeunesse ouvrière catholique, sont manifestement beaucoup plus nombreuses que les gens blasés de classe moyenne inférieure ou même que la variété de classe ouvrière que l'on trouve dans les villes plus anciennes et à Montréal. Néanmoins, même des gens de type campagnard laissent volontiers leurs amusements traditionnels s'imprégner de nouveautés urbaines telles que le concours Shirley Temple, le bingo et le vaudeville d'amateurs." (48)

Ce changement des formes de loisir provoqué, notamment par la transformation que subit l'économie canadienne intégrée peu à peu à l'économie mondiale dément en quelque sorte la prétention de l'Eglise à régenter la pratique des loisirs. Si, parallèlement, à la montée du capitalisme des monopoles, on assiste, en effet, à l'augmentation des populations urbaines, la concentration des industries accélère, par ailleurs, leur croissance et modifie les conditions de vies des populations. En outre, l'invasion de la télévision après la radio, de la presse, de l'édition et la diffusion des livres, films, disques, etc., bref, de ce que l'on nomme aujourd'hui les industries culturelles, s'imprègnent dans les mentalités québécoises, tant à la campagne qu'à la ville.

Bien que ces formes de loisir rencontrèrent, du moins au départ, certaines réticences de la population canadienne-française - celle-ci se détache lentement des formes de loisirs rurales dans le nouveau contexte urbain et industriel où l'idéologie cléricale condamne le loisir de masse qui lui correspond - Tremblay et Fortin ont bien montré en 1958, que l'importance des loisirs commerciaux s'accroît à mesure que le niveau des revenus disponibles s'élève (49).

Aussi, à mesure que les loisirs de masse deviennent accessibles aux milieux les plus défavorisés, ils observent des transformations correspondantes dans les normes de consommation et dans les "systèmes de valeurs" des familles salariées:

"Les familles aspirent surtout au loisir d'évasion, particulièrement à toutes les formes de loisir commercialisé. Nous sommes incapables de préciser l'influence de la télévision par rapport à ce désir nouveau. On sait toutefois, qu'à mesure que le revenu augmente, les loisirs commercialisés deviennent de plus en plus populaires, et que l'évasion devient considérable." (50)

En conséquence, à mesure qu'elle mûrissait, la problématique cléricale secrétait une image entièrement anachronique, spirituelle et idéaliste du loisir, fondée sur sa propre problématique de la foi et de la religion catholique, de la langue et de la sauvegarde de la nation canadienne-française.

Prenant des morceaux du passé qu'elle assemblait différemment, faisant appel à une organisation de plus en plus poussée et aux encycliques de Rome, elle mystifia radicalement la relation que les classes sociales avaient du loisir et, partant, leur comportement quotidien.

L'on peut ainsi dire, sans crainte de se tromper, que la problématique cléricale du loisir était le fait d'une élite petite-bour-

geoise et colonisée, bien plus que du peuple, comme se targuaient souvent ses dires. Pour Denis Monière, par exemple, cette vocation catholique ne fit jamais que masquer la réalité matérielle et la situation de dépendance économique et sociale du Québec (51).

Ce sectarisme de bon ton, dans un monde où tous les problèmes étaient résolus au niveau des synthèses spirituelles, fut brusquement mis à rude épreuve par la vie elle-même et par les pensées qu'elle faisait naître. Dans ces conditions, toute remise en question des objectifs du clergé affecterait jusqu'à ses fondements théocratiques.

Aujourd'hui, en tout les cas, la problématique cléricale vivante ne cherche plus de fissures de contingence dans la nature ou l'histoire pour y faire apparaître une opération de Dieu. C'est pourquoi les formes anciennes de la "critique religieuse" ne valent plus que contre les formes périmées de l'apologétique (qui, il est vrai, subsistent largement encore dans la propagande "populaire" de l'Eglise). La discussion avec la pensée catholique ne se situe plus essentiellement sur le terrain du dogme ou de l'institution (qui ont, depuis longtemps, cessé d'être "contemporains"), mais sur celui de l'existence concrète et dramatique du loisir.

2.5 CONCLUSION: FAIBLE IMPORTANCE DE LA DIMENSION SOCIALE DANS LA PROBLEMATIQUE CLERICALE DU LOISIR

Il ressort assez clairement de cet exposé que la dimension sociale du loisir dans la problématique du clergé québécois, n'a jamais atteint, il s'en faut, l'ampleur de la dimension culturelle. Ce n'est qu'au niveau de l'analyse des causes et effets de la modernisation de la société québécoise qu'on peut la retrouver. Et encore, elle occupe une position marginale. Par ailleurs, cette dimension sociale est tout à fait absente des fondements qui légitiment l'analyse de la situation effectuée par le clergé. Cette analyse se fait en fonction de l'histoire et de la tradition chrétienne, non en fonction des conditions d'existence qu'affrontent les classes sociales québécoises.

Nous aurions tort cependant de conclure à l'absence de l'influence de toute dimension sociale, au niveau de la problématique cléricale, puisque cette influence s'est effectivement exercée.

D'une part, l'étude de la problématique cléricale semble, en effet, établir qu'elle couvre un projet politico-social de la société québécoise. Une majorité puis une minorité agissante introduite au sein de la fraction de classe alliée au pouvoir d'Etat, a tenté de les convertir, de créer un climat favorable à ses thèses, de s'emparer des leviers de commande par personnes interposées. D'autre part, afin d'enrayer les loisirs commerciaux, le clergé a dû se rabattre sur les organismes présentés à ses objectifs: O.T.J., Patros, services paroissiaux, colonies de vacance, etc...

Dans cette perspective, il convient de signaler tout particulièrement l'apparition de personnels professionnels catholiques et l'élaboration d'une structure organisationnelle du loisir qui reflète l'effort de la petite bourgeoisie conservatrice afin de restaurer son emprise sur la société québécoise.

Si depuis une quinzaine d'années, la problématique de l'Eglise est d'une manière très générale contaminée par celle de la société civile dont, elle endosse certains traits, les valeurs et les problèmes (52), qu'est-ce à dire, sinon que l'influence des milieux intellectuels et urbains a joué au plan du discours sans qu'il soit possible pour autant d'y déceler au niveau de l'argumentation, une dimension sociale aussi profonde que la dimension culturelle?

Comment expliquer le caractère quasi-imperceptible de la dimension sociale en regard de la dimension culturelle? Peut-être pourrions-nous l'expliquer par le manque d'intérêt apparent des milieux politiques à l'endroit du loisir de 1945 à 1960. Le prochain chapitre devrait nous permettre de vérifier le bien-fondé de cette hypothèse.

En attendant, il est particulièrement significatif de distinguer que les concepts traditionnels de la théologie et de la métaphysique seront transposés après 1970 surtout, en termes d'expériences: l'on parlera moins de Dieu comme de l'être parfait et nécessaire, que de l'expérience de Dieu, de l'individu pêcheur devant Dieu. Ces tactiques de séduction seront assimilées par l'Eglise aux comportements humbles du Christ: initiatives personnelles, improvisations, innovations, liberté, détente, joie, etc.. Autant de transformations du langage afin de se mettre au goût du jour. Préoccupée de stratégie linguistique cléricale, Colette Moreux avance même la conclusion suivante:

"Forcée par le monde profane ambiant de lâcher du lest sur sa problématique traditionnelle, elle (l'Eglise) s'efforce de contrebalancer la perte de sa spiritualité et de son éthique propres par l'adoption de thèmes qui, n'éveillant pas la crainte de son ancienne coercition, ne lui soient pourtant pas trop ouvertement antithétique. Son nouveau langage aura la responsabilité de mener à bien cette tâche délicate: offrir du nouveau, séduire, sans renier l'essentiel." (53)

C'est pourquoi, le destin posthume de la problématique cléricale est étrange. Après l'échec du grand objectif, les thèmes de ces défenseurs ont été repris et utilisés par les "nouveaux" professionnels du loisir. Ceux-ci abandonnant le caractère spirituel de la doctrine sociale de l'Eglise et toutes les thèses qui accordaient à la Providence un rôle privilégié, développèrent, déformèrent la problématique ecclésiastique du loisir - si équivoque soit le terme - afin d'investir le champ du loisir d'une problématique plus conforme aux intérêts des nouvelles fractions de classes dominantes (54).

NOTES DU CHAPITRE II

- (1) Le lecteur consultera avec profit les explications données par Roger Levasseur, "Les idéologies du loisir au Québec, 1945-1977", Idéologies au Canada français, 1940-1976, ouvrage publié sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montmény, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Coll. Histoire et Sociologie de la culture, Tome II, 1981, pp. 131-172.
- (2) Il nous est permis de parler ici de fraction de classe puisque c'est par la capacité de produire des idéologies que les classes sociales sont en mesure d'imposer leur domination et partant leur représentation sociétale particulière. A l'instar de Nicole Laurin - Frenette: "Nous verrons toutefois, que ce segment de ladite petite bourgeoisie peut-être mieux compris comme un des sous-ensembles particulier de la classe dominante et que ses caractéristiques prennent tout leur sens lorsqu'on les rapporte à la place ou aux places dominantes, dans le contexte des divers sous-ensembles articulés dans ces places". Production de l'Etat et formes de la nation, Montréal, Les Editions Nouvelle Optique, 1978, p. 35.
- (3) Cette constatation vaut, plus particulièrement pour ce qui a été dit ou écrit au niveau national; écartant par le fait même les textes et documents publiés par les instances pontificales de Rome ainsi que les discours prononcés par les dirigeants régionaux. Toutefois, il nous faut nuancer nos dires ici, puisque menacé par les capitalistes anglo-canadiens et américains qui réclament une organisation sociale de type libéral, le clergé se trouvera confronté dès 1945 à cette obligation de diffuser son idéologie. Les moyens auxquels il recourt alors pour faire connaître son point de vue sur la question des loisirs seront nombreux: il atteint une partie importante de la population à l'Eglise à travers les sermons, il utilise les journaux dévoués à sa cause et de plus, il contrôle le domaine de l'éducation, appareil idéologique de première importance.
- (4) Germain Desbiens, Vers une catéchèse du loisir, Québec, Institut de Catéchèse de l'Université Laval, 1970, p. 82.
- (5) Voir Jean-Marie Lachance, secrétaire-général de la C.O.P. in l'Avant-Propos, Le sport dans la société: Conférences et Rapport des études en Commission, Québec, C.O.P., Congrès provincial des loisirs, 1961, page 7.

NOTES DU CHAPITRE II (suite)

- (6) Sans aborder de plus près tout l'historique de la problématique concernée, vu notre contexte, il nous faut néanmoins préciser nos perspectives d'autant que des opinions radicalement opposées sont également formulées. Par exemple, chez Gilles Pronovost dans l'article déjà cité sur "Les transformations de la problématique du loisir su Québec", alors qu'il est question d'une double problématique cléricale: l'une "problématique de refus", l'autre, "problématique religieuse du loisir au XXe siècle"; ce qui est, sous toute vraisemblance erroné puisque, ces deux problématiques réfèrent à la même pensée doctrinale, à la même idéologie, bref à la même problématique. Cf. Loisir et Société, Vol. 2, no. 1, P.U.Q. 1979, p. 37-48. Par ailleurs, Roger Levasseur de son côté, définit l'idéologie cléricale en trois points: elle serait, la défense communautaire en rapport avec la pénétration de la société industrielle de masse; 2- dénonciation à grands traits du commerce et des interventions de l'Etat; 3- réponse au problème social généré par l'industrialisation. Si cette explication est incontestablement mieux structurée que la précédente, par contre, encore là, elle ne précise pas le rôle essentiellement mystificateur et centralisateur de cette idéologie. Cf. "Les idéologies du loisir au Québec, 1945-1977", op. cit., p. 133-147. Etant donné notre reconstruction nécessairement schématique, précisons ce qui suit, afin d'éviter les malentendus: nous avons ici davantage en vue l'état actuel de la question que l'histoire du problème. Il faut cependant souligner, qu'il serait facile à un historien du loisir, de découvrir plus d'une source qui témoignerait de la compréhension de ce problème par maints penseurs du passé. C'est toutefois, chez Michel Bellefleur dans un article récent sur "les origines socio-historiques du professionnalisme en loisir au Québec", Loisir et Société, Québec, P.U.Q., 1982, vol. 5, no. 1, pp. 12-60, que nous trouvons la première véritable analyse de cette problématique du loisir.
- (7) Nous n'étudierons cependant pas ici cette première période du loisir clérical, nous contentant de référer le lecteur aux diatribes de l'époque. Cf. "L'Eglise et le loisir au Québec, avant la révolution tranquille; Eléments bibliographiques", M. Bellefleur, J. Harvey, G. Labbé, R. Levasseur, Département des sciences du loisir, Université du Québec à Trois-Rivières, texte ronéotypé, décembre 1982, 48 pages.
- (8) Voir à ce sujet, l'article de Colette Moreux, "Idéologies religieuses et pouvoir: l'exemple du catholicisme québécois", Cahiers Internationaux de Sociologie, Paris, P.U.F., vol. LXIV, 1978, pp. 35-62.

NOTES DU CHAPITRE II (suite)

- (9) "Déclaration d'ouverture", Président des Semaines sociales du Canada, Travail et Loisirs; compte rendu des cours et conférences, XXVI^e session - Joliette, Ecole sociale populaire, 1949, p. 24.
- (10) Voir la présentation du livre de Guy Schetagne, Loisirs des jeunes. Une expérience à Lachine, Montréal, Fides, 1945, page 14.
- (11) Colette Moreux cite, par exemple, les propos recueillis par Le Devoir du 5 avril 1966, tenus par un prêtre, professeur de catéchèse: "Nous croyons que le prêtre n'a pas de qualité spéciale dans son agir humain... Il est temps de démythifier le prêtre"; in "Idéologies religieuses et pouvoir: l'exemple du catholicisme québécois", op. cit., page 51.
- (12) Cf. au Rapport de la Commission Dumont: L'Eglise du Québec: un héritage, un projet; Montréal, Fides, 1971, 323 pages. Et plus encore à son ouvrage, Pour la conversion de la pensée chrétienne; Essai, Montréal, Editions HMH, 1964, 237 pages.
- (13) Allocution de Mgr. Jetté, Evêque de Joliette, Travail et Loisirs; Compte-rendu des cours et conférences, op. cit., page 31.
- (14) Jean Laloup, Le temps du loisir, Bruxelles, Casterman, 1962, page 133.
- (15) Le loisir et les loisirs, Paris, Edition Fleurus, 1963, page 109. On trouve une conception semblable chez Paul Médéric, Loisir et Loisirs, Québec, Ministère de l'Education, 1961, 2 volumes.
- (16) Réal Charbonneau, Voies nouvelles du loisir, Montréal, l'Action Catholique Canadienne, 1961, page 14.
- (17) Félicien Rousseau, Voies nouvelles du loisir, idem, page 102.
- (18) "Déclaration d'ouverture", Travail et Loisirs; Compte rendu des cours et conférences, op. cit., page 25.

NOTES DU CHAPITRE II (suite)

- (19) Le concept de nation est ici basé sur l'unité de la langue, des moeurs et des coutumes, mais on insiste avant tout sur l'unité religieuse. Cependant, comme le rappelle Colette Moreux, ces caractères religieux, linguistiques et culturels ne peuvent être conçus comme des épiphénomènes super-structurels qui ne toucheraient pas les bases du système de domination. En effet, c'est parce que les structures économiques et sociales changent, mais aussi les structures mentales et culturelles, que les individus se dégagent des solidarités anciennes et en viennent à affirmer, en face de la hiérarchie ecclésiastique, les idéologies ou les images qui bientôt vont servir d'argument à la lutte anti-catholique. De leur côté, les Evêques et les prêtres tenteront de discipliner les forces sociales en même temps que d'imposer leur autorité sur l'Etat-nation. Voir "Idéologies religieuses et pouvoir: l'exemple du catholicisme québécois", op. cit., page 45 et sq...
- (20) Loisirs des jeunes. Une expérience à Lachine, op. cit., page 32-33.
- (21) L'oeuvre des terrains de jeux du Québec, Québec, Les Editions du "Cap Diamant", 1943, p. 122.
- (22) "Education populaire et Loisirs d'après-guerre", Cahiers de l'Ecole des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université Laval, vol. 2, no. 10, Québec, Les Editions du "Cap Diamant", S.D., 1950, p. 30.
- (23) Félicien Rousseau, Voies nouvelles du loisir, op. cit., page 114.
- (24) "Les idéologies du loisir au Québec, 1945-1977", in Idéologies au Canada français 1940-1976, op. cit., page 146.
- (25) Le R.P. Archambault, "Déclaration d'ouverture", Travail et Loisirs: Compte-rendu des cours et conférences, op. cit., page 22.
- (26) Gonzalve Poulin, "Education populaire et Loisirs d'après-guerre" in Cahiers de l'Ecole des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université Laval, op. cit., page 23.

NOTES DU CHAPITRE II (suite)

- (27) Allocution de S. Exc. Mgr. Jetté, Evêque auxiliaire de Joliette, Travail et Loisirs: Compte rendu des cours et conférences, op. cit., page 31.
- (28) Le R.P. Archambault, "Déclaration d'ouverture", Travail et Loisirs: Compte-rendu des cours et conférences, idem, page 6.
- (29) Colette Moreux signale à cet effet, que cette mutation du discours idéologique clérical qui est, en fait, une prise de conscience à l'égard du fait que l'Eglise ne peut plus à elle seule être le rempart de la nation, vaut plus exactement lorsqu'il s'agit de la situation économique des canadiens-français et de leur survie en tant que nation. Cf. "Idéologies religieuses et pouvoir: l'exemple du catholicisme québécois", op. cit., page 52 et sq.
- (30) La différenciation linguistique, culturelle et religieuse de la population canadienne-française génère ainsi diverses tensions dans le système politique fédéral-provincial canadien, parce qu'il est un des mécanismes essentiels à la reproduction de cette différenciation.
- (31) J.P. Tremblay, "Culture et Loisir au Canada-français", Revue de L'Université d'Ottawa, juillet-août 1949, page 366.
- (32) Guy Schetagne, Loisirs des jeunes. Une expérience à Lachine, op. cit., page 32.
- (33) J.P. Tremblay, "Culture et Loisir au Canada-français", Revue de L'Université d'Ottawa, op. cit., page 371.
- (34) Ibidem, page 372.
- (35) Ibidem, page 373.
- (36) Ceci illustre bien, pour nous, l'enchevêtrement de divers appareils des procès de contrôle et de reproduction de la société dans le passage d'une économie basée sur le capitalisme concurrentiel au capitalisme des monopoles. Par exemple, si c'est dans

NOTES DU CHAPITRE II (suite)

(36) suite

l'Eglise et dans l'Etat que s'organisent, à divers niveaux, les conditions de ces procès de contrôle et de reproduction du loisir, entre 1945 et 1960, ces deux appareils sont imbriqués l'un dans l'autre, non seulement à leur sommet mais à tous les paliers de leur hiérarchie respective. En ce sens, l'Eglise et l'Etat interviendront, simultanément, dans les secteurs où l'entreprise privée se montre incompétente à réaliser l'ordre providentiel, délégation de l'autorité divine.

(37) "Les idéologies du loisir au Québec 1945-1977", in Idéologies au Canada-français, 1940-1976, op. cit., page 140.

(38) Les loisirs et la municipalité, Confédération des Oeuvres de loisir de la Province de Québec, Conférences et rapport des études en commissions, Montréal, 1963, p. 28.

(39) Le problème ouvrier: en regard de la doctrine sociale de l'Eglise, Lettre pastorale collective de Leurs Excellences Nos seigneurs les Archevêques et Evêques de la province civile de Québec, Montréal, Les Editions Bellarmin, Institut Social Populaire, avril-mai 1950, nos. 433-434, page 19.

(40) Voies nouvelles du loisir, op. cit., page 170.

(41) "Les origines socio-historiques du professionnalisme en loisir au Québec", Loisir et Société, op. cit., page 51.

(42) Comme nous l'avons vu, cette débâcle des principes et des valeurs a des racines sociales profondes. Celles-ci consistent, succinctement, dans l'industrialisation, l'urbanisation, la prolétarisation et la syndicalisation des travailleurs, la multiplication des conflits de travail, l'accentuation des problèmes sociaux dans les villes et la prise de conscience aigüe de l'infériorité économique des canadiens-français.

(43) Cet examen des conclusions, autorisées par les enquêtes souvent menées par le clergé lui-même, donne un prolongement expérimental à l'analyse marxiste de l'aliénation religieuse. En effet, puisque, si défendable fut la notion de droit providentiel par certains de ses thèmes, elle ne s'en fondait pas moins sur une prétention aberrante. Elle voulait arrêter le temps, bloquer l'histoire. Et

NOTES DU CHAPITRE II (suite)

- (43) suite toute problématique qui poursuit la réalisation d'un ordre temporel immuable, si "majestueuse" soit-elle, n'est qu'une apologie d'un ordre transitoire condamné d'avance par le développement des forces productives, comme par la conscience des individus.
- (44) Vers une catéchèse du loisir, op. cit., page 99.
- (45) Le regroupement de ces valorisations autour des concepts différenciés par L. Althusser, est fort révélateur à ce point de vue. Cf. "Un exemple: l'idéologie religieuse chrétienne", in "Idéologies et appareils idéologiques d'Etat" op. cit., pp. 33 à 36.
- (46) Par exemple, affirmer en 1961 comme le fait Paul Médéric que, "La contemplation est, en effet, le type parfait de loisir", p. 119; ce n'est pas évaluer objectivement l'influence du développement de l'appareil d'Etat, tant fédéral que provincial indispensable à l'atténuation des contradictions du capitalisme et à sa survie. S'il cherchait à évaluer réellement les forces et/ou les faiblesses du loisir contemporain, il lui faudrait proposer comme nous l'avons tenté plus haut, un schéma interprétatif général
- (47) Félicien Rousseau, Voies nouvelles du loisir, op. cit., page 113. J.P. Tremblay reproduit la même conception: Vienne le temps du loisir, Montréal, Editions Paulines, coll. "Terre nouvelle", 1976, 134 pages
- (48) Rencontre de deux mondes; La crise d'industrialisation du Canada-français, Montréal, les Editions du Boréal Express, Montréal, 1972 (1937), page 353.
- (49) "Peut-on dire que le besoin en loisirs de toutes sortes s'accroît à mesure que le statut économique de l'individu s'améliore? Nous devons répondre par l'affirmative puisque la proportion des dépenses consacrées aux loisirs, augmente à mesure que s'élève le revenu disponible par unité de consommation. Les familles à faible revenu consacrent 1.3% de leur budget tandis que celles qui jouissent d'un revenu moyen affectent 2.3% de leur revenu pour ce poste budgétaire. Les familles à revenu supérieur dépensent en moyenne

NOTES DU CHAPITRE II (suite)

(49) suite

3.4% de leur revenu annuel. On note donc une double augmentation (la proportion des dépenses et les chiffres absolus) associée à l'élévation du niveau des revenus". M.A. Tremblay, G. Fortin; Les comportements économiques de la famille salariée du Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1964, p. 197.

(50) Ibidem, page 217.

(51) Le développement des idéologies du Québec; Des origines à nos jours, Ottawa, Editions Québec/Amérique, 1977, voir plus particulièrement le chapitre VIII: "Après 1945 - De la tradition au rattrapage de la modernité", pp. 291-362.

(52) En outre, dans la conception même de sa thèse, Germain Desbiens montre que l'influence de la science et de l'idéologie libérale pénètrent la problématique cléricale du loisir: Vers une catéchèse du loisir, op. cit. Dans une perspective plus globale, plus récente aussi, cf. à "Tel travail - Tels loisirs: les travailleurs et les loisirs", Dossiers Vie ouvrière, no. 142, Février 1980, 132 pages. Ainsi qu'à "L'Eglise au Québec", Le Devoir, Cahier spécial, Montréal, le jeudi 8 avril 1982, pp. 21 à 40.

(53) "Idéologies religieuses et pouvoir: l'exemple du catholicisme québécois", op. cit., page 54.

(54) Voir, par exemple, André Ouellette, "Analyse de la conception des loisirs d'un groupe d'administrateurs d'"oeuvres de terrains de jeux" d'une municipalité suburbaine de la province de Québec", Thèse présentée pour la maîtrise à l'Ecole de Service social, Faculté des Sciences sociales, Université Laval, Québec, 1961, 111 pages.

CHAPITRE III

LES CONDITIONS D'EMERGENCE DE LA POLITIQUE DU LOISIR: LA PROBLEMATIQUE PROFESSIONNELLE

3.0 INTRODUCTION

La lente désintégration de l'ordre social traditionnel et de ses représentations, qui s'effectue après 1945, s'accélère au début des années soixante dans la société québécoise. Avec le rejet d'un ordre social reposant sur la loi divine, c'est l'image de la société comme réalisation du vieux rêve théocratique qui devait progressivement s'effriter. C'est à partir de cette problématique bien connue qu'il faut, nous semble-t-il, comprendre dans un même cadre d'analyse, l'émancipation progressive du discours sur le loisir vis-à-vis de la morale et de la religion et l'affirmation économique de ses conceptions dans la société moderne.

Les travaux du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports, qui débutent en 1962 (1), diffusent l'image d'une organisation du domaine des loisirs au Québec totalement déficiente et anachronique, entièrement soumise par ailleurs, aux intérêts des industries commerciales et des communautés religieuses. Cette vision contient certainement une part importante de vérité, surtout si l'on pense à l'état de l'organisation des loisirs avant 1960. Elle ne tient cependant pas compte, et pour cause, des transformations réelles qui se produisent au début des années 60, en particulier de la modernisation de l'Etat québécois dans plusieurs sphères de l'activité sociale et culturelle, mais particulièrement dans le domaine économique.

Si jusqu'en 1960, le domaine des loisirs a surtout représenté le fief par excellence de la petite bourgeoisie traditionnelle et du clergé, d'importantes lois, promulguées souvent sous la pression du gouvernement fédéral ont amorcé des transformations fondamentales dès

1961. L'Etat planificateur était né! Une des caractéristiques de ces transformations qui tranche avec l'approche du Comité Bélisle et surtout avec le type de réorganisation imposée à partir de 1970 est le fait que ce sont les groupes professionnels en formation qui ont tenté de prendre en charge et de diriger les inévitables transformations et non pas d'abord cette nouvelle couche technocratique, extérieure au domaine, qui se constitue en s'opposant aux pouvoirs établis.

Notre thèse est la suivante. Le développement de la fonction de planification liée à l'appareil politique, symbolise les deux tendances fondamentales de la re-structuration du loisir organisé sous l'égide de l'Etat monopoliste depuis la révolution tranquille (3), soit la problématique professionnelle et la problématique technocratique. Ou si l'on préfère que la professionnalisation et plus tard la technocratisation du loisir ne sont que deux variantes de la réponse à une même question. Plus précisément encore, nous essaierons de montrer que le loisir se présente depuis 1960 comme une réponse globale aux questions que les théories "néo-classiques" du développement et de la régulation du social ne pouvaient résoudre de façon totalement satisfaisante et opératoire (4).

L'objectif des deux prochains chapitres consiste donc à saisir les caractéristiques et les fondements des deux problématiques que nous venons de nommer. Toutefois, pour être en mesure d'analyser ces deux problématiques et les rapports qu'elles entretiennent entre elles, nous devrons auparavant, tenter de caractériser brièvement leurs bases idéologiques, c'est-à-dire les principales conceptualisations impliquées dans les deux dynamiques évoquées. C'est pourquoi, la suite de ce chapitre sera consacrée à l'analyse des réponses sociologiques et politiques à la question de la professionnalisation du loisir de 1960 à 1976 environ. Nous essaierons d'y vérifier une partie de notre hypothèse principale, à l'effet que la problématique professionnelle de par sa composition est liée à la transformation générale de la société. De plus, nous espérons

valider notre affirmation quant au "lieu" de développement d'une fraction de classe, par le biais du développement du loisir en région, ce qui constitue la seconde hypothèse subordonnée. Le chapitre suivant, analysera plus spécifiquement la problématique technocratique afin d'identifier le contenu social des enjeux, tout en replaçant celle-ci dans le contexte politique et économique des années 1976-80.

Bref, ce troisième chapitre, à caractère d'abord descriptif, veut mettre en évidence la dynamique de l'organisation professionnelle du loisir depuis sa naissance. Nous y verrons la mise à la raison de l'Eglise québécoise, les modes de représentation du loisir, les mesures de correction et d'adaptation économique que l'Etat veut appliquer au domaine pour pallier les conséquences d'un développement dépendant, la fluctuation des relations Etat-C.R.L. - Organismes populaires et enfin la centralisation administrative du gouvernement provincial.

3.1 DE LA PROBLEMATIQUE CLERICALE A LA PROBLEMATIQUE PROFESSIONNELLE

Lorsque l'on considère le rapport du clergé québécois au loisir, on remarque habituellement que, jusqu'au début des années 1960, celui-ci perçoit son action quasiment d'une façon messianique, comme une espèce de vocation particulière qui se veut l'élément moteur qui aurait permis de faire rayonner partout autour de nous la doctrine de Dieu pour la solution des problèmes angoissants du travail et des loisirs. En ce qui a trait à la pratique de ces derniers, nous avons noté l'aspect normatif de leur organisation. Le clergé véhicule une image mystique de la société québécoise et définit le loisir comme technique ou moyen privilégié pour évangéliser, c'est-à-dire, éduquer religieusement afin de préserver les jeunes des dangers que représentent l'oisiveté, l'étourderie, le péché, la délinquance, les loisirs commerciaux, les voyages, etc.

Comme nous l'avons souligné au chapitre précédent, de cette problématique, on peut distinguer dans l'analyse que les membres de l'Eglise font de leur action: 1. Une conception "technique" du loisir, 2. Une

conception "politique". Ces deux conceptions véhiculées simultanément par les définsseurs cléricaux de 1945 à 1960, introduisent, en effet, une certaine ambiguïté concernant le rôle de la nature de leurs rapports aux loisirs. Quoiqu'il en soit de l'approche utilisée, "technique" ou "politique", il n'en demeure pas moins vrai que les textes de cette époque reflètent les préoccupations d'une fraction de classe, celle de la petite bourgeoisie traditionnelle et du clergé qui découvre l'utilisation du loisir par la lorgnette de la doctrine sociale chrétienne et qui s'interroge sur sa "pratique", son "rôle", sa "vocation", dans ce Québec en devenir...

Une première conclusion s'était dégagée immédiatement. L'ensemble de ces réflexions a mené à une sur-valorisation de l'organisation des loisirs comme technique d'encadrement adaptée à la situation de l'expérience quotidienne, tout particulièrement des jeunes. Les leçons seront tirées lorsque, à partir de 1963, on parlera de lier l'organisation du loisir à l'appareil d'Etat en évolution pour tenter de mettre en place les premiers éléments de rupture idéologique - qui ne seront évidemment pas tolérés au début par l'Episcopat québécois - mais qui permettront d'inscrire dorénavant le loisir dans la perspective des "services professionnels" au sein de la société québécoise (5).

La problématique cléricale, toute entière axée sur des pratiques d'encadrements religieux du loisir, sera ainsi suivie d'un second courant idéologique dominant au début des années 60 (6). Cette fois, on y construira encore la problématique autour de réflexions sur le loisir comme technique, mais en essayant surtout de réfléchir sur le sens à donner à l'institutionnalisation du loisir (7) et sur certains problèmes concrets d'organisation.

Cette nouvelle problématique dite "professionnelle", comme on va le voir, sera marquée par la conjoncture de l'époque, entre autres,

les illusions sur le "libéralisme" de l'Etat et les espoirs de la Révolution tranquille. C'est probablement ces conditions objectives qui susciteront l'intérêt de préoccupations à l'égard des modalités institutionnelles du loisir où on essaie de cerner de plus près, les finalités de la participation. La problématique professionnelle sera, de plus, caractérisée par la production de nombreux écrits sur le phénomène du temps libéré du travail et des autres obligations et d'études qui veulent synthétiser les connaissances éparses, sur le loisir conçu en termes d'activités caractérisées par un sentiment de liberté (8).

3.1.1 Les origines institutionnelles et idéologiques du professionnalisme en loisir

Dans la plupart des recherches produites autour de 1960, on pose les prémisses d'une analyse approfondie du rapport des professionnels à l'organisation du loisir, du sens et du rôle de leur intervention. Le questionnement chevauche tant les études centrées sur les techniques d'encadrement (activités et techniques d'animation) que celles qui portent sur les difficultés de bien saisir la nature du loisir. Ce dernier étant vu, dans biens des cas, comme un élément central qui seul constitue un facteur d'épanouissement, de liberté, de gratuité, dans une société capitaliste en plein essor sujette à la multiplication et à l'amélioration des moyens de transport et de communication, à l'élargissement des marchés, au poids accru des investissements technologiques dans la croissance économique, à la production ainsi qu'à la consommation massive provoquant une interdépendance plus serrée des secteurs industriels et géographiques de l'économie sous l'impulsion d'une concentration accrue des moyens de production.

Cette conceptualisation du loisir joue d'ailleurs un rôle important pour expliquer le succès des thèses du sociologue français Joffre Dumazedier dans les milieux du loisir québécois. Dumazedier sera en ce sens le théoricien de l'intervention gouvernementale québécoise, voire

le précurseur de la professionnalisation du loisir au Québec (9). Par exemple, en un texte sur les pratiques de loisirs et leurs idéologies il écrit en 1959 que:

"Chaque société démocratique qui souhaite la libre participation des citoyens à son devenir ne saurait être indifférente à la culture vécue de ses citoyens qui commande cette libre participation. Elle doit favoriser l'orientation sociale et culturelle des activités de loisirs tout en permettant à chacun, son libre épanouissement, dans le divertissement réel ou imaginaire. Comme pour l'élévation du niveau de vie, une planification, non pas impérative mais indicative, non pas totalitaire, mais pluraliste, s'impose pour susciter des loisirs à la fois satisfaisants pour la société et pour l'individu." (10)

On voit donc à partir de là, comment l'utilisation des préceptes du libéralisme économique dans un contexte social et politique québécois qui ne répond pas aux conditions historiques (d'ailleurs idéalisées), et à partir desquelles les intervenants en loisir jusque là travaillaient peu, prend un sens tout différent. À travers la professionnalisation du loisir, c'est l'affirmation de l'une des figures centrales de la société qui s'effectuent, accompagnant en quelque sorte, le passage de l'*Homo Faber* à l'*Homo Sapiens*. C'est la conception que va développer, en tout les cas, Dumazedier lorsqu'il en vient à distinguer la nature du phénomène. Selon lui, en même temps que le loisir s'autonomise, le sujet (l'individu) se distingue de la société. Le loisir serait, en ce sens, à lui-même sa propre source et ne se connaîtrait d'autre fondement que celui de la liberté, ordonnée par la notion du droit au loisir, c'est-à-dire, droit des individus participant aux bienfaits de la société industrielle et détenant tout pouvoir sur lui.

Mais l'important pour notre objet est de montrer que cette différence avec Dumazedier, avec tous les problèmes qu'elle pose, réside

dans la théorie économique néo-marginaliste. En effet, si pour Dumazedier les orientations visant la modification des pratiques de dispensation des services sont basés sur la satisfaction des besoins physiologiques et psychologiques des individus, cela ne revient pas simplement à opposer la dichotomie des bons et des mauvais loisirs. Ce n'est pas seulement l'affirmation d'un optimisme sur la société contre le pessimisme de certains auteurs cléricaux. Ces orientations trouvent leur origine dans l'exigence absolue pour l'Etat, qui est appelé à exercer des responsabilités croissantes dans la prise en charge du loisir collectif, d'augmenter de façon significative la productivité des établissements et du personnel de services, afin de favoriser une meilleure performance générale du domaine, c'est-à-dire d'augmenter le niveau d'aspiration collectif de la population. On procède ainsi en deux temps. D'une part, il s'agit d'identifier les populations qui sont à la source d'une piètre performance collective, celles qui concrètement contribuent à faire baisser le niveau collectif: la classe ouvrière, les classes populaires, les pauvres, les personnes agées, les handicapées, etc.; puis on entame, d'autre part, une planification institutionnelle plus rationnelle afin de maximiser le rendement des différents intervenants.

En outre, Dumazedier et ses disciples québécois tenteront de différentes façons, de systématiser le loisir en tant que théorie globale ou science à l'étude de l'interaction entre le comportement individuel et la structure sociale (11). Cette tâche leur imposera, par ailleurs, une double direction: d'abord, 1. ils doivent produire des exposés "scientifiques" afin de délivrer la recherche sur le loisir de ses attaches avec la religion; ensuite, 2. leurs recherches se voient du même coup orientée vers une analyse des implications sociales de la croissance économique dont le loisir est un aspect.

En d'autres termes, de même que l'Etat libéral de la phase concurrentielle du capitalisme se doit d'abandonner son rôle passivement supplétif dans les politiques sociales pour en faire un instrument actif et complémentaire de l'essor du capitalisme des monopoles, de même les

services de loisir doivent dorénavant remplir des fonctions actives de réintégration dans les nouveaux circuits culturels des catégories de population les plus défavorisées. Les mesures préconisées par Dumazedier s'inscrivent donc dans le contexte d'un élargissement des fonctions de l'Etat monopoliste. Son idéologie repose sur une vision hiérarchisée et individualisée de la société et des rapports sociaux qui la structurent: le système économique dominant permet "normalement" aux individus de vivre et de s'épanouir et il en va de leur responsabilité personnelle d'en tirer les plus grands bénéfices afin de s'élever dans la hiérarchie sociale. Cependant, on admet qu'une partie de la population est "défavorisée", c'est-à-dire qu'elle vit dans l'insécurité économique, le sous-développement culturel, l'inégalité des rapports sociaux. Il en va donc de la responsabilité collective de l'Etat, saisi comme administration redistributrice, de fournir aux individus les moyens matériels de se hisser au seuil de la sécurité et de l'épanouissement, d'où ils pourront dès lors entrer dans la compétition active. Tel est le sens, à notre avis, de l'établissement de l'idéologie Dumazédiéenne du loisir, alors qu'il s'agit, en fait, d'une redistribution et d'une justice limitées, soumises explicitement aux intérêts économiques dominants et assurant ainsi la reproduction des rapports sociaux existants.

3.1.2 L'idéologie spécifique de l'institutionnalisation du loisir

Si le loisir est son propre fondement, il n'y a donc d'autre possibilité pour penser l'institutionnalisation du loisir que de partir de ce qu'il est. Cette préoccupation s'inscrit dans la plupart des publications gouvernementales de l'époque. Le Rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports s'en explique longuement dans les normes générales devant guider l'action du gouvernement. De la même façon, c'est avec un chapitre consacré à la détermination des besoins individuels d'occupation du loisir que débute la "Politique d'occupation du temps libre" du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (12). La pensée de l'origine du loi-

sir et la pensée de l'harmonie de son développement (lire institutionnalisation) sont les deux volets indissociables d'une même recherche.

Cette analyse de la nature du loisir se veut scientifique, pour donner un fondement solide et indiscutable à la recherche de ses caractéristiques. Dumazedier affirmera s'inspirer de la sociologie active, prévisionnelle et comparative dans l'analyse du loisir (13). Marc Laplante parlera également de travaux d'analyse prévisionnelle, mais cette fois, selon les techniques économétriques (14). T. Burton soulignera le passage de l'éducation physique aux Sciences de l'activité physique (15). On pourrait citer à l'infini des remarques de cette nature. Il s'agit en un mot d'élaborer les sciences du loisir, comme il y a déjà les sciences de l'environnement, de l'éducation, de la santé, etc. Toute la littérature sur les modèles de comportement en loisir, les variables démographiques et socio-économiques, la recherche des styles de vie qui fleurira après 1960 doit ainsi être comprise. S'il s'agit d'une mode psychologique, il s'agit surtout de compléter et d'asseoir la nouvelle vision du loisir impliquée dans la société moderne.

Parler du loisir, c'est en effet parler dorénavant des besoins nouveaux liés à la liberté de l'individu et c'est en parler scientifiquement, en refusant de fonder le loisir sur un ordre moral normatif et extérieur. Il n'est donc pas pensable de concevoir l'organisation sociale du loisir en dehors d'une telle recherche scientifique sur les loisirs. C'est son seul fondement possible. Selon T. Burton, les débuts de la recherche en loisir sont comparables à la naissance d'un enfant:

"During early childhood, those activities which are beyond the child's capabilities are usually performed or, at least, completed by others. Some of the most significant contributions to the field of leisure research during this time were made by the parent disciplines (...) Sociologists, psychologists, human geographers and planners developed models for studying behaviour patterns, attitudes and perceptions in the leisure field..." (16).

Les théories psychosociologiques développées entre 1960 et 1966 apparaîtront, ainsi, sommaires à bien des égards. Penser en termes de droit au loisir, c'est en effet, avant tout partir d'une anthropologie de la culture et des besoins de la personne. C'est donc partir de l'individu et de sa nature comme si le loisir atterrissait dans un terrain vierge de toute contradiction sociale, de toute pesanteur idéologique, politique et économique. Ce glissement des auteurs fonctionnalistes dans l'application du principe de la démocratisation du loisir est d'ailleurs significatif de la tendance historiquement constante de la pensée libérale. Fondée sur des principes individualistes, elle raisonne en fait toujours "in-vitro", c'est-à-dire en ne se référant jamais aux structures sociales existantes. Aussi, le loisir en tant que représentation de la liberté de choix, a-t-il constamment "dérapé" pour ne jouer que le rôle d'une idéologie au sens traditionnel du terme. En pensant l'auto-institution du loisir comme différence par rapport à un hypothétique messianisme, la réduction de la pensée institutionnelle sur le loisir à un simple fonctionnalisme allait produire au Québec un bouleversement considérable dans la position du problème politique.

Si le loisir, comme institution sociale, ne peut plus être considéré comme étant du ressort de la morale, il ne suffit plus d'interdits de toutes sortes (cinéma, danse, voyage, billard, pratique sportive, etc.); il ne s'agit pas non plus de contrer l'indiscipline des passions humaines, les dangers de l'oisiveté, la perte de temps, la nonchalance, etc. Les auteurs du Comité d'étude sur les loisirs l'éducation physique et les sports sont très clairs à ce sujet:

"Il faut absolument se débarasser d'une conception puritaire qui a prévalu longtemps et qui identifiait loisir et oisiveté, licence, dégradation morale." (17)

Dès 1964, l'idée commence ainsi à s'affirmer que c'est à partir des besoins individuels et collectifs, non malgré eux qu'il faut pen-

ser l'institution et le fonctionnement du loisir. De la même façon, l'institution originelle du loisir ne peut se penser que dans ces termes. Si le loisir est synonyme de liberté individuelle, de l'offre et de la demande, son institutionnalisation ne peut qu'être le résultat d'un mode de composition nécessaire des besoins. Les premières politiques du loisir, dans cette perspective, seront issues de cet art combinatoire des besoins. A partir de l'idéologie de l'institutionnalisation du loisir, la démocratisation devient le moyen de donner un fondement solide à l'idéal du libéralisme économique. Les besoins sont les matériaux sur lesquels travailleront les politiques.

En ce sens, on peut comprendre toute la recherche contemporaine sur le loisir, dans ses différents aspects, comme une tentative pour donner une réponse à cette question de l'institutionnalisation du loisir. C'est à cette seule et à cette même question que Dumazedier, Laplante, Pronovost, Burton et autres apportent des réponses différentes (18).

Afin d'illustrer ces quelques remarques générales, nous nous référerons à quelques exemples de profils de conceptualisation de la recherche et de l'organisation du loisir depuis l'entrée en scène de l'Etat.

3.2 L'ENTREE EN SCENE DE L'ETAT: LES INTERVENTIONS 1960-1976

Le début des années 60 sera caractérisé par l'intervention de l'Etat dans l'économie, l'éducation, les affaires sociales, le loisir, etc., alors que de nombreuses Commissions d'enquêtes ou Comités d'études sont créés. Au Canada, la première apparition de cette préoccupation se manifeste dès 1951, par le rapport de la Commission MASSEY dont le mandat était de définir les responsabilités du gouvernement fédéral dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. Au Québec, malgré la période de la grande noirceur (1944-60) du régime Duplessis, cette idée nouvelle qui privilégie l'intervention de

l'Etat planificateur comme moyen de colmater les difficultés économiques, sociales et culturelles, évolua et nous la retrouvons au sein des discussions et des recommandations de plusieurs organismes québécois. Toutefois, ces propositions favorables à l'édification de nouvelles institutions ne rencontrèrent pas l'assentiment du pouvoir politique provincial d'alors. C'est cependant sous le règne de Duplessis que se tissera une alliance de classes des plus insolites entre les Chambres de Commerce et les syndicats, tant dans les grands centres de Montréal et de Québec, qu'à la périphérie. Ce mariage de raison, comme le souligne J.J. Simard, sera contracté en vertu de deux objectifs:

"D'abord, dévêtir la vieille élite des oripeaux du pouvoir dont elle s'affuble aux frais des honnêtes entrepreneurs qui, eux font vraiment fonctionner la machine à survivre; remettre la main sur les superstructures, l'Etat en tête. Deuxièmement, il faut aiguiller autrement les drains de la richesse collective afin de détourner une partie vers les services aux Canadiens-français, leur donner la chance de contrôler de gros investissements comme les Anglais et rétablir, en somme l'équilibre des forces ethniques au sein du système capitaliste que l'on connaît et que l'on est disposé à utiliser. Le levier, c'est l'Etat, le moteur, c'est l'entreprise privée." (19)

Ces investigations inaugureront par ailleurs, un nouveau type de relations fédérales-provinciales. Il faut préciser que la philosophie qui animait ces rapports était issue du rapport Rowell-Sirois qui proposait un fédéralisme basé sur la flexibilité des rapports intergouvernementaux afin de répondre à l'évolution économique, sociale et culturelle de l'Etat canadien. A toutes fins pratiques, ce dernier redéfinit les relations fédérales-provinciales de manière à accentuer la centralisation au profit d'Ottawa. Avec le développement du capitalisme de monopole et la domination des grandes corporations canado-américaines,

les tendances centralisatrices de l'Etat fédéral s'accentueront, ce qui exacerbent les contradictions politiques entre les deux communautés nationales (20).

Parallèlement à cette mise en place d'un cadre institutionnel entre les paliers gouvernementaux, nous assistons à la création du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les Sports en 1962. Les réalisations de ce Comité furent importantes. Il faut dire que la création du Comité découlait des interrogations à propos des perspectives d'avenir du capital "humain" québécois dans un monde dominé par des ensembles monopolistes. La création du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les Sports, est en ce sens, le premier geste concret du gouvernement québécois en vue de définir une politique en ce domaine. Ce comité a pour mission d'étudier les rapports entre les organismes privés de loisir et les services publics, les mesures de prévention et de satisfaction des besoins, ainsi que les modalités d'application d'une politique gouvernementale en matière de loisir, d'éducation physique et de sport.

"Le mandat du Comité était le suivant:

- "Faire le relevé du travail accompli par les divers organismes publics et privés";
 - "Inventorier et reclassifier les besoins";
 - "Proposer les grandes lignes de la politique du gouvernement et définir les structures d'organismes provinciaux qui régiront les loisirs, les sports et l'éducation physique."
- (21)

3.2.1 Le Rapport du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les Sports: Analyse synthétique du processus de modernisation et d'extension de l'idéologie de l'institutionnalisation du loisir

Dans son rapport publié en 1964, le Comité Bélisle affirme clairement l'importance d'une planification et d'une coordination efficace

ce du domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports parmi les instruments économiques et sociaux nouveaux dont doit se doter l'Etat québécois. Il fournit ainsi à la nouvelle classe dirigeante québécoise récemment arrivée au pouvoir les raisons de nouveaux affrontements constitutionnels avec le gouvernement fédéral. Le rapport insiste sur le fait que "L'Etat doit, au nom du bien commun, ordonner et planifier l'organisation des loisirs. Nul autre que lui n'a les pouvoirs (légaux et financiers) suffisants pour exercer cette action. Il ne peut plus se contenter d'une assistance distraite qui encourage le laisser-faire et se fie au hasard et à la bonne volonté. Comme en matière d'éducation, de bien-être, de développement économique, il doit inventorier ses ressources, identifier les problèmes, se fixer des objectifs et les réaliser par étapes, selon un plan" (22). Sans anticiper sur les développements à venir, il ne fait aucun doute que cette idéologie est déjà une première élaboration du projet de développement économique et social intégré qui, en en appellant à une récupération des pouvoirs définis par les juridictions constitutionnelles apparaît avec évidence comme le projet de développement d'une nouvelle classe dirigeante nationaliste formulé à l'occasion de la transformation des fonctions de l'Etat libéral traditionnel. Le Comité constate d'ailleurs au sujet de la Constitution fédérale que celle-ci garantit au Québec tous les pouvoirs nécessaires à son développement autonome, y compris en matière de loisirs, d'éducation physique et de sports, à condition que celui-ci veuille bien les exercer. De l'attitude conservatrice et défensive de la petite bourgeoisie traditionnelle, le comité passe à une stratégie clairement offensive appuyé, qu'il est, par la nouvelle petite bourgeoisie libérale au pouvoir.

Au plan du rôle interne de l'Etat, le comité Bélisle insiste sur le bien-fondé des dépenses d'assistance publique, sur la nécessité d'accorder l'aide comme un droit en fonction du besoin, mais indépendamment de ses causes et de développer les services de planification et de coordination. Selon les membres du Comité, l'Etat doit abandonner son rôle supplétif traditionnel pour prendre en charge graduellement l'administra-

tion des fonds publics; il ne doit plus laisser cette responsabilité aux seuls organismes cléricaux ou commerciaux. Si l'Etat doit reconnaître la complémentarité de son action financière et celle des services privés, ceux-ci doivent toutefois accepter une planification indicative de la part des gouvernements à tous les niveaux. Il faut développer les services essentiels dispensés par le secteur public, en accroître le rendement, les étendre aux trois niveaux de l'organisation gouvernementale (local, régional, provincial), comme à l'ensemble des ressources naturelles québécoises. En finançant les services publics, l'Etat s'accorde donc un rôle plus spécifique dans le champ de la consommation et/ou de la commercialisation:

"Nous avons vu, au cours de notre inventaire, que l'anarchie régnait dans ce secteur. Il faudra donc coordonner toutes ces énergies, les rendre plus efficaces et plus productrices, en leur fournissant des normes, l'assistance nécessaire et en les associant à la planification." (23)

Voilà posée directement la nécessité de l'intervention de l'Etat qui se voit consacré dans un nouveau rôle de régulateur autoritaire de l'allocation des ressources, de la coordination des énergies et de la planification du domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports. Cette intervention se justifie essentiellement pour des raisons économiques, c'est-à-dire pour coordonner les énergies, "les rendre plus efficaces et plus productrices, en leur fournissant des normes, l'assistance nécessaire et en les associant à la planification", le tout, dans un passage d'une économie fondée sur la libre concurrence à une ère dominée par la spécialisation, la monopolisation et la concentration.

Les justifications économiques de l'intervention de l'Etat sont de trois ordres:

1. Chaque individu a droit à un minimum de loisirs. Parce que les loisirs ne peuvent plus être aujourd'hui considérés com-

me de simples biens de consommation privés, depuis quelques années, on en est venu à réaliser que les dépenses dans le domaine du loisir pouvaient être considérées comme un investissement en capital humain et que comme telles, le rendement social qu'on pourrait en escompter était relativement élevé, par conséquent: "Il devient donc urgent pour la santé et le bien-être des individus et de la nation que la société admette également le droit aux loisirs pour tout citoyen et qu'elle mette à sa disposition un éventail de ressources récréatives parmi lesquelles il pourra faire son choix selon sa personnalité, ses goûts, ses besoins". (24)

2. Le secteur privé manque d'assistance et de coordination. Selon les membres du Comité, le fouilli qui règne au niveau de l'organisation des loisirs n'est pas sans causer une mauvaise répartition des ressources, le double emploi et la perte considérable d'efforts et d'énergies. En ce sens, "La politique financière du gouvernement devra continuer et, même s'accentuer mais plutôt dans le sens des investissements publics qui serviront à ces collectivités". (25)
3. La mise en valeur et l'usage récréatif des ressources naturelles québécoises sont défaillantes: "Jusqu'à tout dernièrement, ces richesses étaient peu utilisées par la population, soit parce qu'elles étaient trop éloignées des agglomérations urbaines, soit parce qu'elles étaient mal équipées et n'étaient accessibles qu'aux plus fortunés" (26). Or, avec l'urbanisation, l'augmentation de la population et des revenus des citoyens, les vacances prolongées, les longs congés, etc., la demande devrait s'accentuer considérablement au cours des prochaines années. Et, avançant des chiffres sur les recettes trois fois plus élevés de la province voisine, l'Ontario, le Comité établit que "en plus d'être un bienfait pour la santé physique et mentale des citoyens, ces aménagements rapportent des revenus considérables" (27).

Ainsi donc, le Comité développe une argumentation explicite et éclairante en ce qui a trait au lien entre l'intervention de l'Etat dans le marché des loisirs et la transformation générale de la structure économique. En effet, pour les membres du Comité, les problèmes économiques sont essentiellement ceux d'un certain "éparpillement" des investissements et non pas ceux d'une structure économique contradictoire ou de rapports sociaux de production inégaux. Dans la problématique qui est celle du Comité, l'Etat se situe d'emblée, explicitement, dans la dépendance du progrès économique dont il accepte de gérer les conséquences sociales. Davantage, la rationalisation de ses interventions (28) correspond à la nécessité d'un élargissement de son rôle social en vue d'une rentabilisation accrue des investissements économiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne les établissements et les diverses ressources organisationnelles dans le domaine, le Comité affirme son respect des structures cléricales et commerciales des ressources communautaires existantes. Selon lui, l'Etat n'entend décidément intervenir que de façon très limitée et ne se poser en aucun cas, en concurrent du secteur privé. Il souhaite toutefois, une collaboration et un intégration efficace des secteurs public et privé. Le Comité veut ainsi définir l'intervention que l'Etat aurait à jouer en tant que simple partenaire nouveau à côté et non au-dessus des autres partenaires. Dans la perspective qui est celle du Comité, à cette époque, il n'est pas question de nationaliser quelque équipement que ce soit; il s'agit tout au plus de souhaiter une coordination efficace de l'ensemble des ressources à l'échelon régional et sur une base locale. Si l'on crée des agences régionales de planification, on ne met pas sur pied pour autant de nouvelles institutions mais de simples tables de discussion et de coordination.

"Une certaine centralisation est nécessaire si l'on veut s'assurer une politique uniforme, une action homogène. Mais, pour qu'elle soit efficace, il faut que cette politique,

cette action, atteigne l'individu, la famille là où ils sont, dans leur contexte régulier. Voilà pourquoi il faut prévoir, au niveau régional et au niveau local, des agences qui transmettront et interpréteront cette politique. On devra, cependant, laisser suffisamment d'autonomie pour l'interprétation et l'adaptation aux conditions locales ou régionales. Ces agences ne serviront pas uniquement à transmettre ou à diffuser la politique du gouvernement; elles participeront à l'évaluation constante et à la réorientation de cette politique à la lumière des expériences locales. Nous n'estimons pas qu'il soit nécessaire de créer partout et à tous les niveaux des agences de l'Etat. Dans la grande majorité des cas, il suffira d'accréditer ou d'habiliter les organismes existants". (29)

Dans l'esprit du Comité, la conception de la région, des services et des organismes locaux est directement associée à l'idéologie libérale de l'autonomie et de la liberté individuelle et aux rapports qui lient le secteur public au secteur privé. La région est le domaine privilégié de l'initiative privée, des services bénévoles, en même temps qu'elle désigne le palier local sur la base duquel doivent être prioritairement organisés les services. Non seulement l'intervention de l'Etat ne doit-elle pas entrer en conflit avec les initiatives régionales mais encore cette intervention doit-elle s'appuyer sur ces initiatives, les stimuler, les rendre plus efficaces par un processus de collaboration, de coordination et de planification. Aussi, il n'y a presqu'aucune vision de conflits potentiels entre des intérêts régionaux de base et l'intérêt de l'Etat et de ses appareils, tels qu'ils surgiront dans les années subséquentes. En d'autres termes, pour les membres du Comité, l'Etat suscite la coordination, la planification, l'efficacité, il centralise à peine, il ne hiérarchise pas les services, il n'impose pas encore une organisation systématique du domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports.

En ce sens, il est frappant de constater que le rapport du Comité insiste sur le respect et le développement de ces structures et pré-

sume que l'intervention croissante de l'Etat va pouvoir s'inscrire dans ces structures mêmes au titre d'une collaboration et d'une complémentarité des services existants. La principale innovation semble être, à cet effet, la fonction de planification dévolue au Bureau de liaison des loisirs, de la jeunesse et des sports (30) et qui annonce une nécessaire intégration verticale - et non plus horizontal au seul plan local ou régional - de la planification du loisir, laissant entrevoir du même coup le rôle majeur qui se dessine pour l'Etat dans ce processus. Dans cette perspective, le Comité mentionne les rôles nécessaires de planification, de recherche, de prévision à long terme et d'évaluation qui seront désormais attribués au Bureau. Si en filigrane nous devinons le développement du rôle de l'Etat central et centralisateur, il n'est nullement encore question de centralisation ni par conséquent de décentralisation qui sera l'une des grandes préoccupations de la démarche technocratique qui se constituera au cours des années ultérieures, posant dans un rapport tout différent les questions locales et régionales. Dès lors, on passera d'une idéologie du loisir comme division juridico-politique à un palier administratif dans un système intégré de dispensation de services, pouvant parfois recouper l'aire géographique de la communauté locale, mais pas nécessairement, et à laquelle l'Etat essaiera à posteriori de redonner vie, en recréant les dynamismes des solidarités régionales à l'intérieur des nouvelles divisions technocratiques. Nous y reviendrons plus loin.

Bref, les travaux du Comité sont largement consacrés à légitimer la nécessité d'une intervention de l'Etat dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports. Le Comité lui-même situera cette nécessité dans le contexte des transformations économiques et sociales fondamentales de la société qui mettent en cause, dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports, le jeu des mécanismes du marché, fondement de l'économie libérale traditionnelle. Pour le Comité, le loisir est un des domaines dans lequel le simple jeu des mécanismes du marché n'entraîne pas une allocation optimale des ressources, ni une satisfaction adéquate des nouveaux besoins de la population

et où, par conséquent, il est justifié d'envisager une intervention gouvernementale:

"Comme nous avons tenté de le démontrer, le Québec a été profondément transformé par la révolution industrielle. Ses habitants n'ont plus le même mode de vie et leurs besoins ont changé. En matière de loisirs, précisément, ces besoins sont urgents. Le Québec se doit de se donner des institutions et des cadres qui lui conviennent, sans quoi il perdra un instrument important de son développement, tout aussi important que les instruments de son développement économique". (31)

L'ensemble de ces principes de restructuration du champ des loisirs, de l'éducation physique et des sports, présideront désormais aux transformations progressives du domaine au cours des années 60. Même si le développement socio-économique est l'objet de débats importants entre l'appareil d'Etat fédéral et le nouvel appareil d'Etat provincial, ils partagent tous deux fondamentalement la même conception idéologique quant au rôle de l'Etat monopoliste et aux fonctions qu'y remplissent les politiques sociales. En outre, en incitant l'Etat à jouer un rôle actif dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports, le Comité suggère une remise en question de la répartition des juridictions entre les secteurs privé et public, c'est-à-dire entre l'assise institutionnelle de la petite bourgeoisie traditionnelle québécoise, et celle, nouvelle, de la petite bourgeoisie libérale provinciale.

Ainsi, c'est donc autour de la conception du rôle de l'Etat que se nouent, au Québec, les principaux enjeux politiques qui opposent l'ancienne et la nouvelle classe dirigeante. Le grand réaménagement des pouvoirs qui s'opère au cours des années 60 dans le domaine des loisirs se traduit nécessairement au plan de l'idéologie. Le Comité insiste pour que disparaîsse la notion de prosélytisme au profit d'une véritable réflexion de coordination et de planification excluant tout

arbitraire dans la distribution de l'aide gouvernementale. Cette modification s'accompagne dans les faits de l'affirmation du droit au loisir pour tous. Le droit au loisir pour tous suppose, cependant, que l'Etat doit contribuer au développement collectif et non pas seulement constituer le monopole d'un pouvoir institutionnel. Là-dessus, toutefois, les membres du Comité demeurent muets.

Enfin, on peut résumer, avec le Rapport du Comité, le changement de pouvoir qui s'est opéré dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports de la façon suivante:

"Le Québec jouit donc de tous les avantages d'une société industrialisée: il vit maintenant avec le monde: mais il est un peu comme un enfant qui découvre le monde. Il veut toucher et posséder tout ce qu'il voit. L'enfant préfère souvent les bonbons, les liqueurs douces à un repas équilibré. Heureusement, les parents sont là pour faire son éducation et lui apprendre à vivre. Chez nous, qui fera cette éducation? Les moyens de communication de masse commerciaux, les romans savons, les illustrés à sensation?" (32)

Bien sûr que non. S'il s'agit de rattraper le temps perdu, d'adapter les superstructures aux réalités du capitalisme des monopoles et d'implanter au Québec la démocratie libérale, l'Etat-providence en fait son affaire. Dès lors, la prise en charge par l'Etat des services de loisir ira croissante. La création du Bureau des loisirs et des sports, dès 1965, constitue certes l'un des premiers éléments du cadre institutionnel et administratif mis en place au Québec dans le processus de modernisation et de développement du loisir organisé ainsi que de régionalisation de l'administration provinciale.

De 1964 à 1970, l'Etat affirme ainsi la reconnaissance de la liberté du secteur privé. En ce sens, à cette première phase de l'intervention de l'Etat, on se trouve face à ce que nous appellons la problémati-

que professionnelle de l'intervention étatique, là où l'Etat compte sur la bonne volonté, la compréhension, la collaboration des organismes et établissements de loisirs à une intégration générale des services, bref des pouvoirs institués dans le domaine, sous la pression des nouveaux experts du loisir. Si l'intervention devait se limiter à démocratiser et/ou à instaurer la gratuité des services, l'application de ce projet serait vraisemblable, mais il est évident, comme nous le verrons avec la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (CESBES), que cette intervention doit à terme être beaucoup plus importante. Avec la formation du Haut Commissariat à la jeunesse aux loisirs et aux sports (HCJLS) en 1968, le stade supplétif de l'intervention de l'Etat s'achève. A partir de 1972-74 l'intervention impérative est amorcée.

3.2.2 Les travaux de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social: l'intégration de la politique du loisir dans la formation sociale contemporaine.

Le Rapport du Comité Bélisle ouvre, en fait, la voie aux travaux de la CESBES dans le domaine du loisir. La Commission publie son rapport en 1970. L'argumentation relative aux nouveaux rôles nécessaires de l'Etat en loisir est semblable à celle du Comité d'étude quoique plus développée. La CESBES s'appuie, en outre, sur un discours idéologique qui magnifie les "bienfaits" du développement et leur mise au service de l'ensemble de la société comme fondement et objectif de l'accès universel aux services de loisirs. Ce discours contribue, par le fait même, à occulter les transformations et les intérêts économiques sous-jacents au réaménagement du domaine du loisir. Ainsi, par exemple, on y lit explicitement que:

"La prise de conscience de la complexité de l'acte politique de planification a fait paraître, depuis quelques années, une conception de développement plus étendue que les conceptions premières qui restreignaient ce concept de développement à celui de croissance économique o-

rientée. Dans ce nouveau contexte, le développement devient le choix des objectifs que veut atteindre une société en même temps que le choix des moyens les plus efficaces pour atteindre cet objectif (...) Ainsi, avant d'être un problème technique de définition des moyens, le développement est un problème politique du choix des finalités des objectifs, de la définition de soi-même." (33)

Cet effort systématique structure et oriente évidemment l'ensemble de la production de la CESBES. Pour s'imposer comme légitime, c'est-à-dire comme indiscutable pour l'ensemble des intérêts concernés, un discours et un plan d'organisation doivent se fonder sur des valeurs, ou plutôt sur un "modèle culturel" à première vue universellement accepté et qui a cette vertu de permettre au raisonnement particulier qui s'y réfère, de se parer de l'auréole de l'évidence universelle et de l'intérêt général. Dans le Québec d'avant 1945-50, c'était au nom de Dieu que l'ordre de la classe dominante était imposé. Pour la CESBES, c'est au nom du développement et des besoins que sont imposés le respect de l'ordre économique dominant et l'aménagement interne des rapports sociaux.

On voit déjà se dessiner la complémentarité fondamentale pour la gestion de la société québécoise des trois domaines: loisir, santé et bien-être social et par conséquent, la nécessité d'interpréter de façon intégrée l'ensemble de la production de la CESBES.

En ce qui concerne la consécration par la CESBES de l'ordre économique dominant, c'est donc la référence au développement comme modèle culturel qui constitue l'assise idéologique du projet socio-économique de loisir élaboré par elle:

"La suite de ce travail s'attachera donc à vérifier les hypothèses suivantes, à savoir que la condition de survie de la société réside dans la réalisation d'un équilibre entre le développement de l'économie d'une part et le développement de la société et de l'individu d'autre part; que le développement de l'individu apparaît étroitement lié à son degré de participation à la société; que le temps de loisir semble constituer le moment privilégié de la participation sociale de l'individu". (34)

Au nom de l'idéologie du développement et du bien-être commun, on assiste ainsi à l'imposition de la nouvelle idéologie dominante, celle de la participation sociale. Nous n'en sommes cependant qu'à une première étape, car nous allons maintenant la voir à l'oeuvre dans son rapport à l'économique, là où s'exerce la véritable domination de classe.

"Une véritable planification économique suppose que l'on détermine les champs dans lesquels on va axer la production de même que son contenu, s'il s'agit d'une production destinée à la consommation intérieure (...) Cependant, en tout ce qui touche la consommation interne, par exemple dans le domaine de la construction et de la production de services, la participation des consommateurs à la planification économique serait déjà un premier moyen d'assurer une définition des besoins plus adéquate." (35)

Mais l'intérêt d'une politique du loisir ne se limite pas à soutenir le "capital humain" en tant que facteur de production seulement, mais en tant que facteur de consommation également, autre condition complémentaire au "bon fonctionnement de l'économie":

"Améliorer les services d'éducation, les services médicaux, sociaux, culturels, sans d'abord toucher au revenu de base et à sa relation avec le panier de consommation socialement défini, c'est se résoudre à établir au point de départ des services peu efficaces et continuellement encombrés." (36)

Une politique du loisir, à partir de l'instauration de l'idéologie du développement peut donc influencer profondément la relation entre le progrès économique et le progrès social. L'intervention Etatique qui doit porter, non plus seulement sur la structure de production comme telle, mais sur la structure des revenus et donc de la consomma-

tion, devient ainsi le lieu par excellence de la gestion de la dépendance. En effet, dans ce système contradictoire, les rapports politiques et idéologiques du loisir dont le rôle spécifique relativement autonome, est de plus en plus développé, sont en même temps liés et subordonnés de plus en plus étroitement aux rapports de production. Mais en même temps, et pour les mêmes raisons, la lutte des classes se développe dans une multitude de secteurs et de domaines (tant économique, que politique, sociale ou culturelle) et toute victoire sur un terrain retentit sur les autres. Toute difficulté économique se traduit de plus en plus directement, pour la petite bourgeoisie provinciale, par des difficultés politiques; et tout changement politique réel ne pourra s'effectuer qu'en s'accompagnant de changements économiques profonds.

S'il est encore besoin de se convaincre non seulement de l'interdépendance des domaines économique et social, mais de la hiérarchisation des deux domaines et donc de la soumission du loisir aux intérêts du capital, on pourra trouver dans un document de l'Office de la planification et du développement du Québec (O.P.D.Q.) d'autres éléments explicites de confirmation.

"La présente démarche méthodologique propose une approche nouvelle du loisir. En effet, au lieu de considérer le loisir dans ses aspects sectoriels de finalité (culturel, sportif, etc...) ou atomisés d'activités (peinture, lecture, natation, hockey, etc...) nous proposons une approche globalisante en considérant le loisir dans sa réalité temporo-spatiale et socio-économique qui conditionne de facto le choix du consommateur de cette ressource.

Cette appréhension du loisir en tant que ressource, qui possède des caractères qui lui sont propres, permet une plus grande objectivité et un cadre de référence plus précis pour la recherche des principes directeurs d'une administration publique du loisir."
(37)

On retrouve donc exactement les mêmes conclusions qu'en ce qui concerne la CESBES et aussi la même volonté de nier, même après l'avoir explicitement admis, le rapport de dépendance du social à l'économique. Ainsi, les auteurs s'efforcent de mettre sur un pied d'égalité, les notions d'économique et de social, de progrès économique et de développement social et enfin ils n'hésitent pas à créer le concept de développement socio-économique global qui devient un concept-clé de l'exposé relatif à la gestion des rapports sociaux.

"Dans la réalisation concrète de ces visées d'ordre général, le concept majeur est celui du développement entendu, dans le sens d'un changement positif. Cette option implique l'élaboration d'une politique de développement global, c'est-à-dire, de développement économique des ressources naturelles, de développement des structures sociales et de développement intégral de l'individu qui participe à la production de cette économie et de cette société." (38)

Tel est le mécanisme essentiel d'occultation des rapports de domination de classe dans la réforme de la CESBES.

Si l'on replace l'ensemble de cet effort d'intégration idéologique d'une société dans la perspective des rapports globaux de dépendance provincial-fédéral, il est alors facile de constater que cet effort n'a pas pour seule fonction de permettre à la classe dirigeante québécoise de se donner les instruments nécessaires à un rôle de relais des rapports de domination sur la classe ouvrière et les classes populaires. Il est également sans doute l'expression de la représentation idéale, c'est-à-dire idéalement autonome, que cette classe dirigeante dépendante s'efforce de se donner d'elle-même.

Il faut sûrement voir là l'influence de l'idéologie nationaliste triomphante. En effet, l'ensemble de la production de la CESBES, en particulier son appréciation des professionnels (les) du loisir et des

travailleurs sociaux, ne laisse pas de doute sur le caractère moral de son jugement. La rationalisation du domaine réfère directement à deux enjeux de pouvoirs dont les nouvelles élites entendent maintenant définir les conditions et les limites.

L'idéologie libérale du loisir, de la liberté individuelle, de la libre concurrence, de l'auto-régulation des mécanismes du marché est clairement battue en brèche. L'Etat doit incessamment intervenir pour diminuer les coûts sociaux de loisirs aliénés et aliénants afin de soutenir la formation de la main-d'oeuvre, contribuant du même coup à maximiser le revenu national. Le loisir considéré jusque là comme un secteur relevant de la stricte initiative privée et religieuse devient un nouveau domaine d'investissement national: L'Etat, au moment même où par des mesures hardies, s'interroge sur les inégalités sociales les plus criantes, apporte son soutien direct à la modernisation du domaine du loisir désormais constitué en industrie, et donc aux pouvoirs économiques et professionnels dominants qui y sont rattachés.

3.2.3 Reproduction et production de nouvelles pratiques de loisir: Le Livre vert sur le loisir au Québec

Nulle part, cependant, l'effort du gouvernement afin de préciser ses interventions quant au développement des fonctions socio-économiques de l'Etat - indispensables au maintien de la croissance économique - apparaît nécessaire et manifeste comme dans le Livre vert sur le loisir au Québec de 1977. L'inversion, en ce sens, est accomplie. A cette seule différence que le discours ne se donne plus sur le mode analytique, mais sur le mode moral ou volontariste. Il s'agit de conjurer l'évidence des faits.

Et ces faits, ce sont les manifestations socio-culturelles de la dépendance historique de la société québécoise. Le Livre vert sur le loisir au Québec (39) souligne à maintes reprises, l'état de santé général extrêmement précaire des québécois par rapport à la condition physique des européens du nord, par exemple, l'absence totale, en 1977,

de protection face à "l'exploitation commerciale sauvage" du nouveau marché du loisir, la faiblesse de la participation aux divers types d'activités organisées (sportives, socio-culturelles, touristiques ou de plein air). On mentionne ailleurs que le Québec détient des records de proportion "de passivité", d'inactivité, d'oisiveté; des disparités régionales flagrantes: le revenu moyen pouvant être presque trois fois inférieur pour les régions éloignées à celui de la région de Montréal; une accessibilité inégale des ressources aux différents groupes de la population (groupe d'âges, selon le sexe, etc.). Bref, toutes les manifestations sociales et culturelles de la dépendance économique.

"Face à ces diverses formes d'exploitation, les responsables de l'organisation et du développement de ce domaine d'activités, tant du secteur public que du secteur privé, demeurent encore beaucoup trop silencieux. Aucune riposte vraiment énergique et concertée n'est venue de tous les partenaires qui proclament pourtant, bien haut les idéaux de participation, de démocratisation et d'accessibilité au loisir." (40)

Le Livre vert exprime ainsi, de façon particulièrement synthétique, l'ensemble du projet de réforme "technocratique" dans le domaine des loisirs. Même s'il est consacré essentiellement aux conditions d'implantation d'un futur ministère du Loisir, de la Chasse et Pêche, il n'en aborde pas moins de façon succincte plusieurs des grands thèmes de la réorganisation que le Livre blanc sur le loisir s'attachera, ultérieurement, à mettre en oeuvre. On y traite ainsi des failles de la participation, de la recherche et du développement en loisir, de nouvelles structures administratives, d'une décentralisation des services, de l'organisation des professions, etc. Le Livre vert traduit aussi parfaitement le type de rapport sociaux que le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS) entend instaurer au Québec dans le vaste champ du loisir, et donc à quel point

son intervention s'inscrit dans la production et la reproduction des rapports sociaux de domination et d'exploitation, à l'intérieur de la société québécoise.

L'intervention financière grandissante de l'Etat dans le domaine du loisir sert, en fait, de légitimation à une réévaluation globale du système de production et de distribution des services. Au nom d'une augmentation de la productivité qui doit permettre de faire contre-poids à la consommation massive des services consécutive à la commercialisation "sauvage" du loisir, l'Etat se propose d'instaurer une rationalisation des systèmes de production et de distribution qui revient à introduire un nouvel arrangement, une nouvelle hiérarchie des intervenants. Ce processus de réforme qui se présente comme purement technique et fonctionnel revêt nécessairement une dimension socio-politique, puisqu'il s'inscrit dans une perspective de destructuration - re-structuration des pouvoirs et de leur légitimité dans le domaine. Selon les auteurs du Livre vert:

"L'Etat doit rationaliser son intervention en affectant une part raisonnable des ressources au loisir, en planifiant l'utilisation des ressources et en favorisant leur intégration, en situant la prise de décision au niveau et selon les modalités qui en assurent l'efficacité."
(41)

Les principes de réorganisation sont ici énoncés clairement: l'organisation actuelle n'est pas rationnelle; elle ne permet pas une utilisation maximum des équipements et ressources parce que l'ensemble des organisations de loisirs n'est pas intégré, systématisé en fonction d'une hiérarchisation qui va du palier local au palier national, en passant par le régional.

Si le Livre vert s'attaque avec véhémence à l'élimination des disparités, au problème de la santé et de la condition physique des québécois,

à l'incohérence des structures et de la gestion, c'est pourtant avec beaucoup de prudence qu'il traite du pouvoir des professionnels(les) et des grands établissements privés. Cela, signifie-t-il que le pouvoir de cette nouvelle élite dite "technocratique" n'est pas à la mesure de la rhétorique qu'elle développe à l'occasion de son analyse? De toute évidence, le HCJLS doit, au plan des mesures concrètes, composer avec le pouvoir établi.

"La politique du loisir que propose le Livre vert constitue un contexte relativement nouveau dans lequel les agents du loisir seront invités à s'inscrire et à collaborer. La priorité accordée aux activités accessibles au plus grand nombre, l'accent mis sur des objectifs socialement rentables plutôt que sur la recherche du prestige, le souci de rejoindre toutes les catégories de citoyens à tous les temps de l'année, l'importance accordée à l'approche communautaire du loisir, tout cela invite à une nouvelle orientation dans la manière d'aborder le problème des ressources humaines. D'autant plus que le mouvement de syndicalisation des travailleurs salariés du loisir est aussi appelé à transformer le contexte de ce champ d'activités et à y rendre les relations plus complexes." (42)

A l'instar des réformes sur la santé et le bien-être social, l'éducation, l'aide juridique, les affaires culturelles, l'animation sociale, etc., c'est par des mécanismes indirects que l'Etat entend transformer les modes de production et de distribution de services de loisirs afin d'atteindre une plus grande efficacité. Cette démarche passe toutefois, par le nécessaire ébranlement du monopole qu'exercent les professionnels(les) en ce domaine. Ainsi, l'on tentera de favoriser la participation d'une plus grande partie de la population québécoise, la formulation d'une politique d'ensemble regroupant les forces vives autour d'institutions québécoises fortes et cohérentes, l'orientation vers une pratique de concertation des mouvements populaires, l'augmentation de l'accessibilité à l'ensemble du territoire, la revalorisation du bénévolat.

Si le HCJLS s'efforce de ménager la fraction professionnelle des travailleurs en loisirs, la nouvelle classe "technocratique" exprime cependant clairement ses intérêts en insistant sur la nécessaire centralisation des pouvoirs de l'Etat.

"Pour bien remplir tous les aspects de son rôle, dans le domaine du loisir, l'Etat ne peut pas continuer à oeuvrer dans le contexte d'éparpillement des responsabilités que nous avons décrit. L'imbroglie des structures administratives, des centres de décision et des sources de financement doit cesser. Il est urgent que le monde québécois du loisir s'organise de manière cohérente et rationnelle. A cette fin, l'Etat doit disposer d'une unité administrative forte qui soit le lieu de la conception et de l'application de la politique gouvernementale de développement du loisir." (43)

Cependant, la centralisation et l'affirmation de l'autorité du futur ministère ne concernent pas les secteurs et les agents de manière égale. Le Livre vert en appelle directement à la participation des professionnels(les) du loisir, à leur collaboration au régime gouvernemental, au nom de la rationalisation.

"Outre ses fonctions reliées à la législation et aux règlementations conséquentes et celles qui sont d'ordre administratif de contrôle et d'évaluation, le ministère du loisir aurait d'abord et avant tout pour fonction: a) la planification du développement, par la conception et l'élaboration du plan d'ensemble et de programmes fondés sur la recherche et l'innovation; b) la réalisation de programmes et de services collectifs qui sont hors de portée des organismes du milieu; c) l'assistance technique et financière aux populations et aux organismes; d) l'éducation (sensibilisation, initiation, information) du citoyen au loisir; e) la concertation et la liaison, d'une part avec les ministères impliqués et d'autre part, avec l'ensemble des agents de loisir." (44)

Une hiérarchisation des biens et des services est explicitement instaurée, et par là, une hiérarchisation des catégories professionnelles qui correspond au degré de rentabilité économique directe des divers services. La réforme, si elle introduit un nouvel acteur dans le champ du loisir, l'Etat, n'en produit pas moins une hiérarchie sociale et politique, que l'on peut sommairement représenter par un continuum qui va des services locaux, communautaires, à base d'éducation, faisant appel à des animateurs et plus souvent à l'action de bénévoles, aux services spécialisés, à base d'information, d'orientation et de décision dispensés par un personnel spécialisé.

3.3 LES TRANSFORMATIONS DE L'ORGANISATION ET LEURS REPERCUSSIONS SUR LES PRODUCTEURS DE SERVICES

La situation des agents de production des services est essentiellement caractérisée par l'influence qu'exerce la transformation des conditions institutionnelles de l'organisation des loisirs sur les services privés et publics, leur degré croissant de spécialisation, la division et la hiérarchisation des tâches et des fonctions, les formes de regroupement et de défense des intérêts, toutes ces transformations étant essentiellement déterminées par l'autonomisation croissante des conditions institutionnelles d'organisation de la domination idéologique de la petite bourgeoisie libérale québécoise et par leur insertion progressive dans la rationalité monopolistique.

Dans le domaine des services publics de loisir, les années 50 sont marquées par l'arrivée dans les organisations d'assistance de travailleurs sociaux universitaires qui vont bientôt tenter de se libérer de la tutelle exercée par l'Eglise sur les différents secteurs de l'assistance (45). Deux évènements sont particulièrement significatifs de ce mouvement d'autonomisation des travailleurs sociaux. C'est tout d'abord leur regroupement en corporation professionnelle en 1960 qui indique, évidemment, un effort de professionnalisation du travail social, de dégagement de l'idéologie religieuse et de l'emprise des élites cléricales sur les organisations de services sociaux et de loisirs. D'autre-

tre part, c'est le rapport Bélisle qui consacre le modèle professionnel du travail en loisir, et en recommande la généralisation dans les divers services publics et au sein des ministères provinciaux afin d'accroître l'efficacité générale des services dispensés. En soutenant l'action et la promotion de travailleurs (euses) professionnels (les) dans le domaine des loisirs, de l'éducation physique et des sports, et en dissociant leur acte professionnel de la gestion des fonds d'assistance pour confier celle-ci directement à l'Etat, le Comité Bélisle met en échec les pouvoirs de la fraction cléricale de la petite bourgeoisie traditionnelle. Car non seulement l'assise matérielle de son exercice de l'organisation lui est-elle retirée, mais on affirme en plus que la solution aux problèmes des loisirs commercialisés dépend étroitement d'une formation spécialisée, d'une approche "scientifique" et non plus prosélytique. Le soutien qu'accorde l'Etat aux travailleurs sociaux, constitués alors sur le mode corporatif, et non syndical pour promouvoir leurs intérêts, permet à la nouvelle petite bourgeoisie libérale de s'allier une fraction de la petite bourgeoisie traditionnelle laïque dans sa lutte contre la fraction cléricale alors dominante dans les services de loisirs.

Mais il faut bien voir que la forme corporative de regroupement des travailleurs sociaux n'a qu'une importance conjoncturelle. Jamais elle ne leur permettra d'acquérir une réelle autonomie comme groupe professionnel et donc de bénéficier des avantages matériels et symboliques attachés à l'autonomie professionnelle.

Deux types d'événements vont survenir au cours des années 60 qui mettront en échec la stratégie corporative des travailleurs dans le domaine du loisir.

1. Dans le sillage de la "guerre à la pauvreté", un groupe de travailleurs sociaux, pour la plupart rattachés au Conseil des œuvres de Montréal, organisme de recherche et de coordination des services communautaires, va inaugurer, dès 1963, dans les milieux urbains une forme nouvelle pour le Québec d'intervention sociale auprès des

"groupes défavorisés" consistant à rassembler les populations des quartiers pauvres en "comités de citoyens" afin qu'elles participent à l'identification de leurs besoins et se mobilisent pour trouver, soit en termes de création des ressources, soit en termes de pressions institutionnelles, des solutions aux problèmes identifiés. Ces travailleurs sociaux se définissent comme des "animateurs sociaux" dont les fonctions sont de "favoriser la participation de la population à la prise en charge par elle-même de ses propres problèmes". Une telle conception de l'intervention sociale est certes porteuse d'une critique du professionnalisme, de son approche spécialisée et clinique, c'est-à-dire des fondements même sur lesquels les "travailleurs sociaux" avaient, quelques années auparavant, établi leur nouvelle corporation professionnelle. De l'intérieur des services sociaux naît la contestation d'une large fraction des agents professionnels dans des termes qui ne sont pas sans analogie avec la critique formulée par J.P. Collin et J. Godbout (46) et qui surtout développent une idéologie de modernisation, d'efficacité et de rationalité de l'intervention en loisirs dans ses nouvelles formes de dispensation. Les animateurs sociaux jouent donc à l'égard des travailleurs sociaux regroupés en corporation, une fonction analogue à celle des récréologues face aux techniciens en loisir au début des années 1970: ils sont les plus proches des nouvelles formes de gestion des services sociaux et de loisirs, et donc susceptibles de porter au cœur même de la profession la critique déprofessionnalisante qui facilitera l'ébranlement des assises corporatives et l'intégration progressive de l'ensemble du corps professionnel à la nouvelle organisation étatique des services et à la division du travail qui la caractérise, accélérant l'éclatement professionnel entre ceux des membres qui vont y exercer des fonctions d'encadrement ("technocrates") et ceux qui y exercent des fonctions d'exécution ("techniciens"). On peut sans doute trouver confirmation de cette fonction d'avant-garde "technocratique" des animateurs sociaux dans le fait qu'un grand nombre d'entre eux accèderont à des postes d'encadrement lors de la mise en application de la réforme des services de loisir au début des années 70.

2. Les professionnels(les) du loisir font également leur apparition au cours des années 60. Ils proposent une nouvelle conception des services de loisir basée sur une approche rationnelle et scientifique. L'exemple le plus frappant est sans doute fourni par les travaux réalisés par l'équipe de recherche de l'ADLM. Outre ses tâches de coordination des services municipaux, cet organisme rassemble un groupe de jeunes économistes, sociologues, urbanistes et travailleurs sociaux, spécialisés dans la planification de l'administration des services, et qui vont produire plusieurs recherches dont la plus connue est sans nulle doute, la brochure publiée à la suite d'un colloque tenu à Montmorency, les 16, 17 et 18 février 1968 et intitulé Le loisir, Défi d'aujourd'hui (47).

L'idéologie de ce "manifeste" est caractéristique de la problématique professionnelle du loisir. Il y apparaît avec évidence combien la démocratisation constitue la justification de son intervention, en ce qu'elle appelle pour son traitement une approche. Une transformation radicale des pouvoirs et des intérêts des organismes cléricaux et des groupes commerciaux spécialisés dans son organisation. On précise en outre que cette rencontre a été entreprise à la suite des questions posées par les intervenants du monde du loisir inquiets de voir enfin formulée une stratégie de planification, de coordination, de dialogue.

A partir de statistiques des recensements de la population il s'agit, en fait, de désigner des zones prioritaires d'intervention selon les indicateurs du revenu, de l'éducation, des caractéristiques de la main-d'oeuvre, de l'habitat, de la santé (et plus particulièrement du haut taux d'inactivité de la population québécoise), de la délinquance juvénile, etc. Le droit au loisir est alors invoqué comme un principe révolutionnaire car il légitime l'intervention rationalisatrice de l'Etat: "Le loisir selon l'ADLM est un droit fondamental dû à tout homme et, en regard des valeurs qu'il comporte et des conditions de la vie moderne, un droit de plus en plus vital" (48). Ce droit, l'ADLM entend bien le défendre et l'appliquer.

De même qu'on ne définit plus le loisir dans la perspective étroite d'un certain nombre d'activités spécifiques mais dans le cadre d'une intervention visant le maintien et le développement d'une utilisation positive du temps libéré, de même l'action des services de loisirs ne doit plus être définie en fonction d'une multitude de bonnes intentions mais en fonction de l'approche positive du "droit au loisir". Cette idéologie du droit au loisir, est certes l'une des transformations majeures qui se produit dans le domaine du loisir et des sports au cours des années 60 et dont témoigne le document de Montmorency.

Si cette nouvelle idéologie est l'expression du projet d'intégration professionnelle des divers éléments, jusque-là disparates et autonomes, des interventions en loisirs et des services constitutifs de la gestion des catégories exclues de la production, sous l'autorité, nouvelle en ce domaine de l'Etat, l'Etat créerait par ce processus d'intégration une nouvelle cohésion du domaine pour le rendre conforme à ses nouvelles fonctions globales de gestion.

Le document énonce très clairement cette modernisation et cet élargissement de l'idéologie du loisir. On y établit une distinction formelle entre le loisir-occupation et le loisir-temps:

"Nous appelons temps libre, le temps dont l'homme peut disposer à sa guise une fois libéré de ses obligations professionnelles, familiales, sociales, civiques, religieuses et des impératifs de la vie courante.

(...) Nous appelons loisir, toute activité humaine qui s'exerce dans le temps libre et qui présente simultanément les caractères suivants: libération, gratuité, satisfaction, épanouissement." (49)

Ce discours caractéristique de l'implantation de nouveaux pouvoirs professionnels et d'une nouvelle morale sociale qui l'accompagne fait appeler à l'action de l'Etat comme instrument de contrôle sur la société civile. A ce compte, il ne fait que renforcer la tendance naturelle du ca-

pitalisme à concentrer dans les mêmes mains le pouvoir politique et le pouvoir économique. Loin de rompre avec la logique du capitalisme, elle la renforce.

L'évocation du scandale de l'irrationnalité doit ainsi être saisie comme une rhétorique de la part d'une nouvelle élite en ascension vers le pouvoir d'Etat qui, sur le plan local québécois, mais en concordance avec une "stratégie" que l'on retrouve à cette période dans toutes les sociétés capitalistes avancées, tente d'établir sa légitimité politique.

En dénonçant le manque de planification et de consultation et en les définissant comme le produit de "l'inertie collective" et de l'exclusion des pouvoirs, le discours professionnel justifie la nécessaire intervention d'une autorité "neutre", qui se situe au-dessus des intérêts particuliers et qui prenne l'initiative d'arbitrer le jeu des groupes d'intérêts en pondérant leur influence par la constitution d'une diversification idéologique des groupes de pression. Cette autorité "neutre" mais active ne peut être autre que l'Etat, dont les pouvoirs et les fonctions ne peuvent que s'étendre, à la faveur de la concentration économique croissante. Le nouveau discours sur le loisir qui rompt avec le cléricalisme en perte de vitesse est celui-là même de la couche professionnelle qui s'offre publiquement pour gérer ces nouvelles fonctions de l'Etat. C'est ce qu'exprime la juxtaposition des deux concepts de "loisir-temps" et de "loisir occupation" qui réfèrent directement à l'imbrication des deux grands pouvoirs: celui des monopoles économiques et celui de l'Etat dans sa forme "monopoliste" qui leur correspond. Le "droit au loisir" inclut désormais toutes les interventions redistributrices et régulatrices du nouvel Etat, il spécifie même l'une de ses principales fonctions dans le cadre d'un nouvel ordre économique et politique qui se constitue. Le droit au loisir, concept issu de l'élargissement des fonctions de l'Etat dans la gestion des rapports sociaux inclut et dépasse considérablement les limites du strict domaine couvert auparavant par la problématique cléricale dominante et les industries de loisir. Il justifie la nécessaire intervention de l'Etat, à partir de l'ex-

périence du rôle considérable de régulation économique et politique que peu jouer l'organisation du loisir, pour peu qu'elle soit étendue et coordonnée.

Cette problématique est donc largement avancée au Québec à la fin des années 60 et la rhétorique de l'idéologie du droit au loisir fournit sans doute la caution symbolique indispensable au réaménagement des pouvoirs et en particulier à l'accession des nouvelles élites au pouvoir d'Etat.

Si certains groupes structurés refusent catégoriquement de participer à cette mise en place de relais destinés à établir le mieux possible le rapport entre la pratique professionnelle et la société moderne représentée ici par l'Etat, leur refus vient-il d'une crainte légitime devant la croissance du pouvoir de ce dernier? Ou s'élabore-t-il à partir de doctrines idéologiques qui condamnent un tel type de société civile et plus précisément un tel régime politique? Refuse-t-on toute collaboration avec le pouvoir d'Etat parce qu'on veut le renverser, ou en créer un autre? C'est une position que nous n'avons pas à analyser ici. Il n'en reste pas moins vrai que la problématique professionnelle du loisir se re-structure sur de nouvelles bases. A côté des idéologies, ce qui différenciera de plus en plus l'organisation future, c'est la mise en place de structures de participation à tous les niveaux de l'organisation du loisir et notamment à celui que pose le rapport entre l'animation des groupes et associations populaires rompus à la promotion socio-culturelle et les institutions publiques (50).

3.4 LES TRANSFORMATIONS DE L'ORGANISATION ET LEURS REPERCUSSIONS SUR LES ORGANISMES DE LOISIRS: L'ENJEU DE LA REGIONALISATION

Les services municipaux de loisir du Québec, d'avant les années 60, sont d'une façon générale contrôlés par des administrateurs qui ont réussi à asseoir leur pouvoir en se dégageant, vers la fin des années 50, des structures cléricales sans pour autant chercher à briser l'autonomie et l'éparpillement des organismes de loisirs sur le

territoire, ni à résoudre les problèmes de coordination des activités.

L'expérience d'un nouveau modèle au niveau de la conception du loisir fait que cet effort de rationalisation et de modernisation, commandé par des impératifs économiques, entreprend une décléricalisation des services de loisirs existants.

Au niveau municipal, par exemple, l'organisation du loisir est affectée par une modification importante de la loi des fabriques. En effet, selon l'article 74 de cette loi (Loi 16-17, Elisabeth II, chap. 78), les fabriques devaient disposer, avant la fin de 1968, des œuvres ou services de loisir qu'elles exploitaient et de tous les biens qu'elles utilisaient à ces fins.

"Toute fabrique qui détient des biens pour fins de loisirs a toujours eu le droit et la capacité d'acquérir, de détenir et d'administrer ces biens; elle a aussi le droit et la capacité de les détenir et administrer et d'acquérir, détenir et administrer des biens meubles pour ces fins; une telle fabrique doit, à la demande de l'Évêque du Diocèse, disposer des biens qu'elle détient alors pour fins de loisirs, à titre gratuit ou onéreux, dans le délai et aux conditions qu'il détermine. Aucune autre fabrique ne peut, après le 5 juillet 1968, acquérir, détenir ou administrer des biens pour fins de loisirs ni exploiter des œuvres ou entreprises de loisirs". (Art. 74)

Il faut souligner ici que tant au Canada, où en 1961, le parlement a voté une loi relative à la condition physique et au sport amateur (51), qu'au Québec, au sein des commissions d'études sur le loisir, on insiste dès le début des années 60 sur l'urgence d'une véritable structuration de l'organisation des loisirs. Selon E.M. McFarland

"Federal services offered under the Fitness and Amateur Sport Act fell into three general categories: co-operation with voluntaries organizations and agencies whose undertakings were regional, national, or international in scope; co-operation with provincial government departments in the encouragement and promotion of fitness and amateur sport; and the funding of such services as scholarships and bursaries, research, promotion and information, and a variety of consultative services. Since the last two categories of assistance had more immediate implications for municipal recreation development, discussion of the federal services under the Fitness and Amateur Sport Act has been limited to them." (52)

On serait certainement justifié de formuler l'hypothèse que la promulgation de cette loi en 1961 et l'unanimité qu'elle a suscitée, en particulier de la part des groupes d'intérêts les plus influents, professionnels, industries en plein essor de la technologie récréative, etc., correspondait à la nécessaire socialisation des coûts de production du loisir par l'Etat, en pleine transition dans ce domaine vers ses nouvelles fonctions monopolistes, pour assurer précisément la constitution du loisir en "industrie" de services, ainsi que le développement de cette "industrie" sous des formes de plus en plus concentrées et rationalisées.

En fait, si par cette loi, l'Etat fédéral ouvrait les vannes de la consommation publique des services de loisirs, permettant ainsi la pénétration des intérêts et de la logique professionnels dans ce domaine, il allait vite devoir exercer sa fonction directement complémentaire de la première, soit celle de régulation d'une consommation débridée et insupportable financièrement (53).

Bref, le domaine de l'éducation physique, des loisirs et des sports apparaît donc, fin des années 60, début 70 comme étant soumis progressivement à la nouvelle rationalité professionnelle. Les pouvoirs établis

tentent pour la plupart de préserver leurs intérêts, de trouver un compromis satisfaisant dans ce mouvement de concentration des pouvoirs aux mains de l'Etat qui semble désormais inéluctable. C'est aussi dans ce contexte de transformation active de l'organisation du loisir que se développera, à partir de 1968, le Haut Commissariat à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports.

Au plan provincial, à la suite de la mise en place du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (le 4 avril 1963), le Bureau des loisirs et des sports est rattaché au Conseil exécutif de ce ministère, sous la nouvelle appellation du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS), en avril 1968. Cela permit aux instances politiques provinciales de faire leurs premières armes en matière de planification du loisir. La philosophie d'intervention du HCJLS était empreinte de l'expérience du Haut Commissariat français (54).

Le gouvernement du Québec poursuivait plusieurs buts à travers le processus de planification de l'ensemble de ces activités: d'abord, l'uniformisation des régions administratives, un meilleur service public, ensuite, une coordination et une planification plus efficaces, enfin, l'établissement d'un Ministère de la jeunesse, des loisirs et des sports. Le HCJLS cherche à "appliquer une politique qui doit s'enraciner dans tous les milieux de jeunesse, de loisirs et de sports, et ce dans chacune des régions du Québec" (55) disait Jean-Marie Morin, le ministre d'Etat de l'époque.

Certes, nous l'avons dit, les oppositions entre professionnels et les membres de l'Eglise ne semblent pas fondamentales au niveau de l'institutionnalisation du loisir. Tous s'entendent sur une critique virulente de l'état d'organisation du domaine qu'ils investissent. Tous insistent sur l'urgence d'une intervention étatique, sur une certaine centralisation des pouvoirs de l'Etat, bref sur l'ensemble des caractéristiques générales d'une réforme "professionnelle",

comme nous venons de la qualifier. Il faut signaler ici que c'est particulièrement en fonction de l'évolution ultérieure des plans de réforme, des luttes qu'engendre leur application, des décisions politiques qu'apparaissent en quelque sorte rétrospectivement les marques et les enjeux des diverses fractions qui ont constitué l'intervention gouvernementale de 1960 à 1977.

Le plan du HCJLS crée par ailleurs des tensions dans les relations fédérales-provinciales puisque les domaines de la jeunesse, des loisirs et des sports ou encore ceux de la culture ou du tourisme ne font l'objet d'aucune attribution spécifique de compétence dans la loi constitutionnelle de 1867 (56), sinon qu'il est clair aux yeux du Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec (MAIQ) que la responsabilité de ces domaines en raison de leurs liens avec l'éducation, la santé et d'autres champs de responsabilité provinciale comme l'aménagement du territoire, la navigation de plaisance, la pêche sportive ou les matières de nature locale, etc., sont sous la juridiction des provinces (57). A la suite de la remise du plan du HCJLS, nous assisterons à des chassés-croisés politiques quant à l'organisme qui sera maître-d'œuvre de l'application des principales recommandations des organismes provinciaux des loisirs, à la Conférence d'Edmonton de 1974 (58). Dès lors, les gouvernements provinciaux écarteront la possibilité pour le gouvernement fédéral d'agir comme principal agent de coordination et de planification de l'application d'une politique d'ensemble. Déjà, en 1974, on avait réservé ce rôle à l'appareil gouvernemental de l'Etat provincial.

Il faut encore mentionner, toujours au niveau provincial, l'évolution des Conseils Régionaux de loisirs (C.R.L.) qui, grâce à l'assistance technique et financière du HCJLS, ont pris une expansion considérable par la mise sur pied d'un secrétariat permanent dans chacune des régions du Québec. Le territoire desservi par chacun des C.R.L.(s) correspond à celui que couvraient les anciennes fédérations diocésaines de loisirs. Tout en conservant leur caractère privé, la plupart des C.R.L.(s) collaborent toutefois beaucoup plus étroitement avec le Haut-Commissariat.

Les C.R.L.(s) jouent un rôle déterminant dans la diffusion de l'idéologie professionnelle. En 1974, ils organisent à Québec un symposium sur le thème de la régionalisation en loisir (59) qui constitue un tournant pour les Conseils. On y définit les déficiences du loisir en région comme absence de participation généralisée tant au niveau de l'avoir, du pouvoir que du savoir. Ainsi se trouve formulée la stratégie gouvernementale. Il s'agit par conséquent de diffuser à tous le savoir et le pouvoir et de garantir à chacune des régions un avoir décent par un modèle d'intervention régionale en loisir. Le développement professionnel, mais aussi la planification régionale participante apparaissent comme deux stratégies de solution de la problématique de la régionalisation en loisir: il faut une action concertée de toutes les interventions de l'Etat afin d'adapter rationnellement la population aux exigences de la production d'offre publique; cette stratégie doit se dérouler sur une base locale, municipale et régionale. Les CRL(s) proposent de procéder à un inventaire des problèmes et de localiser les particularismes régionaux, de développer un lieu de concertation régionale indispensable en matière de planification et de réalisation-loisir sur le territoire.

Après le symposium de 1974, mais plus encore après la parution du Livre vert sur le loisir québécois, deux courants se manifestent parmi les CRL(s). Le premier en appelle de façon systématique à l'intervention de l'Etat. C'est la tendance exprimée par ceux qui se définissent d'abord comme des organismes de planification et de coordination qui prônent, nous l'avons déjà mentionné, une planification et une coordination des ressources basées sur la participation locale et régionale, mais dont le centre se déplace vers l'Etat, le palier régional n'étant que celui de la consultation, de la participation, de l'exécution et non plus de la planification (60). Le second s'efforce de moderniser les fonctions de coordination locale et de financement des projets de développement-loisir, d'encourager la participation populaire à ces projets, tout en revendiquant leur autonomie face à l'Etat.

Le projet de régionalisation du loisir recouvre ainsi soit une stratégie de défense du pouvoir des fractions locales de la petite bourgeoisie traditionnelle, (le second courant), soit une stratégie favorisant l'incorporation des services locaux à une planification étatique d'ensemble, expression des intérêts de la nouvelle classe dirigeante québécoise.

C'est à l'ensemble de ce vaste réaménagement organisationnel qu'est consacré le chapitre quatre (4), examiné là aussi, sous l'angle des modifications politiques des rapports des divers pouvoirs constitutifs du domaine du loisir.

3.5 CONCLUSION: LA PRODUCTION IDEOLOGIQUE COMME ACTION

Le courant d'industrialisation contemporain à la deuxième guerre mondiale accélère, le processus de transformation de la société québécoise. Comme le fait remarquer Denis Monière:

"Le développement économique du Québec des années 50 se caractérise par le retour de la prospérité économique et par l'intensification du processus de monopolisation. L'indice du salaire moyen passe de 69.3 en 1945 à 127.7 en 1952 et atteint 168.9 en 1959. Les salaires augmentent plus rapidement que le coût de la vie. Même si les salaires sont toujours plus faibles au Québec et le taux de chômage plus élevé que dans le reste du Canada, on constate une amélioration relative du niveau de vie, comparativement à la période antérieure. Le Québec entre dans l'ère de la société de Consommation" (61).

Des occupations jusque-là peu importantes, tels les professeurs, les fonctionnaires, les techniciens (architectes, ingénieurs, économistes, etc.) accroissent rapidement leurs effectifs et forment un nouveau groupe social qui aspire à participer au pouvoir politique déjà

occupé par la petite bourgeoisie traditionnelle et son allié de toujours, le clergé. Cette nouvelle petite bourgeoisie conteste le projet théocratique et s'emploie à en démontrer systématiquement les contradictions. Elle propose, en contrepartie, un projet libéral, désormais soucieux de concilier le libéralisme économique et une distribution plus diversifiée des richesses.

L'accès à l'hégémonie politique de cette nouvelle fraction de classe, provoquera une série de transformations politiques que l'on a désignée sous le nom de "Révolution tranquille". Ces transformations ont surtout consisté en la réforme, la laïcisation et la démocratisation du système d'éducation, de l'organisation du loisir et du développement de l'appareil d'action culturelle, la valorisation du rôle de l'Etat en tant qu'instrument d'épanouissement collectif, la modernisation de la fonction publique, l'attribution à l'Etat des fonctions de planification du développement économique et d'investissement dans les secteurs jugés prioritaires, l'instauration de politiques de sécurité sociale, etc.

Au plan de l'organisation du loisir, la création du Bureau des loisirs et des sports - issue d'une recommandation du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les Sports constitue l'un des premiers éléments du cadre institutionnel et administratif mis en place au Québec dans le processus de modernisation et de développement du loisir ainsi que de régionalisation de l'administration provinciale.

De 1968 à 1977, nous assisterons au Québec à la naissance d'un cadre administratif composé de plusieurs organismes agissant à différents paliers. Durant cette même période, le contentieux Canada-Québec sera élaboré par les ministères fédéraux et le HCJLS. La mise en place de Conseils régionaux de loisirs (C.R.L.), organismes responsables de l'exécution des grandes politiques, assurent à la profession naissante l'exclusivité d'un champ de pratique. La création de tous ces organismes, sanctionnée par des législations, marque bien la volonté étatique d'intervenir.

Somme toute, comme nous l'avons mentionné, il y a une indéniable continuité de 1960 à 1977, en ce sens que c'est la politique qui institue le loisir. Les différentes conceptualisations évoquées ne renvoient pas tant directement à des différences politiques qu'à des compositions différentes du rapport entre la politique et le loisir sur la base d'une analyse socio-économique néo-marginaliste.

Parler ainsi, de l'intervention du gouvernement québécois dans les domaines du loisir, des sports et du plein air, et en particulier de la problématique professionnelle du loisir, c'est chercher à comprendre comment de 1960 à 1976, les milieux québécois du loisir ont voulu se situer économiquement, culturellement et socialement en tant que mouvements indépendants de l'idéologie des dimensions nationales de l'Etat fédéral.

En 1977, le Livre vert formulera les principes d'une réorganisation profonde des services de loisirs, de sports et de leurs structures administratives. En ce qui concerne le domaine des services, les réformes avancées seront essentiellement de nature "technocratique" visant à introduire une cohérence et une rationalité entre les divers établissements producteurs de services constitués en un système global intégré. La planification, la hiérarchisation des établissements, des services, des décisions, la coordination entre les niveaux seront les principales caractéristiques envisagées. Cette rationalisation et cette systématisation des services de loisir supposeront une concentration des pouvoirs accrue de la part de l'Etat, ainsi qu'une transformation du rôle des professions et de leurs organisations corporatives.

Mais le Livre vert est à un tournant. Il continue à penser en termes politiques ce que l'opinion dominante commence à appréhender en termes juridiques et économiques. La question de l'institution du loisir commence ainsi à passer au second plan après 1977. La grande question devient celle de la régulation du loisir. La philosophie économique néo-marginaliste se déplace donc du terrain de l'ins-

titutionnel à la recherche et l'application d'une stratégie technocratique pour gérer politiquement la crise structurelle du capitalisme. D'un certain point de vue, c'est un retour à la politique concrète. La référence implicite n'est plus la démocratisation du loisir mais le développement global du domaine. La question est celle du pouvoir et de la loi comme régulation du loisir. Nous pensons la rencontrer de façon significative à travers le Livre blanc sur le développement culturel (LBDC) (62), qui annonce le Livre blanc sur le loisir (63).

NOTES DU CHAPITRE III

- (1) Cf. Rapport du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les Sports. Québec, Gouvernement du Québec, 1964, 145 pages, appendices. Nous ferons régulièrement mention de ce document dans notre exposé: soit sous ce vocable, soit sous le nom du président de ce comité, le Comité Bélisle.
- (2) Notons qu'en raison des facteurs évoqués plus haut - en particulier le nombre important de recherches qui se sont attachées à dégager divers aspects de la pensée sur le loisir - le rappel des principaux thèmes qui ont caractérisé cette problématique ne dépassera pas, dans le cadre de ce mémoire, les dimensions d'une synthèse restreinte. Cette dernière se veut surtout une rétrospective des éléments les plus signifiants relativement aux idéologies professionnelles sur le loisir.
- (3) L'expression "révolution tranquille" désigne pour nous, à l'instar de Denis Monière, "l'ensemble des réformes initiées au Québec de 1960 à 1966. C'est une opération de nettoyage et de rattrapage sur les plans institutionnel, politique et idéologique ou en d'autres termes, une rénovation superstructurelle. On tente ainsi d'adapter les superstructures aux modifications structurelles de l'économie et de la société québécoise." Le Développement des idéologies au Québec; des origines à nos jours; Montréal, Québec/Amérique, 1977, p. 328.
- (4) Sur les diverses influences des théories néo-classiques concernant l'étude du phénomène loisir, voir: M.F. Lanfant, Les théories du loisir, Paris, P.U.F., Coll. "SUP", 1972, 256 pages; et plus récemment, Michel Picard "Sur quelques rapports entre la sociologie et l'économie politique dans l'étude du loisir", Loisir et Société, Vol. 3, no. 2, novembre 1980, 325-356.
- (5) Voir à ce sujet la conférence prononcée par M.A. Tremblay à la Confédération des œuvres de loisirs de la Province de Québec: "L'évolution vers les loisirs de masse dans la société moderne", Québec, C.O.P. 1963, 10 pages.
- (6) Parmi les nombreuses incidences qui sont venues façonner le loisir organisé québécois à cette époque, il faut souligner les deux mouvements majeurs suivants: le mouvement européen et plus particulièrement français d'une part, le mouvement américain, d'autre part. Nous vérifierons plus loin l'authenticité de ces deux influences importantes.

NOTES DU CHAPITRE III (suite)

- (7) Au terme d'une étude sur l'"Analyse de la conception des loisirs d'un groupe d'administrateurs d'"oeuvres de terrains de jeux", d'une municipalité suburbaine de la province de Québec", André Ouellette, par exemple, suggèrera d'instituer des relais au niveau des relations entre le service public et les organismes privés ainsi qu'une préparation (technique!) adéquate des ressources humaines: "On ne peut plus uniquement se fier sur le bon vouloir de quelques bénévoles pour organiser les loisirs" dit-il. "On devra avoir recours à des spécialistes et leur confier des responsabilités". Thèse présentée pour l'obtention de la maîtrise à l'Ecole de Service Social, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, Québec, 1961, 111 pages.
- (8) Sur les diverses influences qui ont marqué le Québec, voir du côté français: J. Dumazedier, Vers une civilisation du loisir? Paris, Seuil, Coll. "Esprit", 1962, 319 pages; et J. Fourastié. Les 40,000 heures, Paris, Editions Denoël / Gauthier, 1965, 259 pages. Du côté américain: M. Kaplan, Leisure in America. A Social Inquiry, New York, Ed. John Wiley & Sons Inc., 1960, 350 pages; et S. De Grazia, Of time, Work and Leisure, New York, The twentieth Century Fund, 1962, 559 pages. Dans cette perspective, il peut être intéressant, sans ajouter une nouvelle interprétation à celles qui existent déjà, d'examiner de plus près quelques éléments essentiels de la conjoncture et leurs répercussions historiques.
- (9) Nous empruntons l'analyse de Joffre Dumazedier, car elle est d'une importance certaine dans la contribution à une explication du phénomène loisir au sein de la société québécoise. Voir par exemple: Vers une civilisation du loisir, Paris, Editions du Seuil, Coll. "Esprit", 1962, 319 pages; ou Le loisir et la ville, Série Annecy, Tome 1: Loisir et culture, En collaboration avec A. Ribert, Paris, Seuil, 1966, 398 pages. Evidemment, J. Dumazedier peut objecter qu'il n'est pas responsable de ces "dettes", car plusieurs québécois qui repritrent ses idées n'appartenaient pas au cercle de ses collaborateurs directs. C'est vrai. Mais leurs thèses ne font que paraphraser celles de Dumazedier, elles suivent la même direction et permettent en tout cas de saisir le sens que confèrent à ces thèses les auteurs qui s'en inspirent.
- (10) J. Dumazedier. "Réalités du loisir et idéologies", Revue Esprit, Paris, 1959, pages 892-893.

NOTES DU CHAPITRE III (suite)

- (11) La démonstration de Dumazedier est donc logique de bout en bout. Même qu'on ne contestera pas la validité de sa démarche. C'est sa sociologie active - professionnelle et sa conception du loisir qui seront révisées; et c'est à partir d'une telle révision que se développeront les nouvelles conceptualisations du loisir au Québec. Sur les multiples aspects de ce courant, le lecteur voudra bien référer aux travaux de Marc Laplante, au groupe de l'ADLM, à la revue Loisir Plus voire aux articles plus récents de Gilles Pronovost.
- (12) Rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports, Québec, Gouvernement du Québec, Février 1964, 145 pages, appendices, et Politique d'occupation du temps libre, Québec, Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, Février 1972, 42 pages.
- (13) "Tendance de la sociologie du loisir" voir Actes du quatrième Congrès Mondial de Sociologie. La Société et la connaissance sociologique, Paris, Association internationale de sociologie, volume III, 1961, pp. 229 -244.
- (14) "Le développement culturel du Québec (une première analyse des tendances réelles et de l'évolution probable)" in Le développement des loisirs au Québec..., Montréal, C.L.Q., Hôtel Queen, Octobre 1968, page 19, note 1.
- (15) "The development of leisure research in Canada: An analogical tale", op. cit. p. 16.
- (16) Ibidem, page 16. Le lecteur retrouvera ce texte à quelques expressions près en français, in Recherches actuelles en loisir. Communications du Deuxième congrès canadien de Recherche en loisirs, Toronto, Ontario Research Council, 1979, pp. 11 à 19.
- (17) Rapport du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les Sports, op. cit. page 72.
- (18) Nous ne pouvons traiter ici, plus en détails, la moindre de ces perspectives particulières, faciles à développer, en particulier à ce qui touche la structure dont nous reconnaissions quelques pressentiments d'importance. Nous voudrions seulement noter en passant que les catégories de l'empirisme sont au cœur de la problématique professionnelle du loisir, que la reconnaissance de cette problématique, sous ses variations même, y compris sous ses variations sour-

NOTES DU CHAPITRE III (suite)

(18) suite

des et ses dénégations, peut donner au projet d'une histoire du loisir au Québec un principe essentiel, pour cette période, à la construction de son concept; que cette problématique avouée notamment par l'ADLM est profondément présente, aussi paradoxal que cela puisse sembler, dans la philosophie des technocrates, que cette problématique a survécu à l'usage par lequel l'institutionnalisation du loisir la transforma en fait, et que nous la retrouvons à l'oeuvre dans maints passages du Livre blanc sur le loisir au Québec.

(19) Jean-Jacques Simard. La longue marche des technocrates, Laval, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, page 30. Nous pouvons constater que cette idée qui faisait de la planification étatique un nouveau moyen de résoudre les problèmes liés à l'économique, au social et à culture, était l'apanage des partis politiques à tendances libérales tant au niveau fédéral que provincial. Aussi, l'idée d'instituer un ministère des Affaires culturelles, en 1961, recevra bonne audience de la part du gouvernement libéral de M. Jean Lesage.

(20) Vu notre contexte, nous ne traiterons pas prioritairement du classique débat sur l'avenir du Québec au coeur du fédéralisme canadien: souveraineté versus unité nationale. Pour le débat auquel il est fait allusion ici, le lecteur peut se reporter à l'assai de Denis Monière, Les enjeux du Référendum, Editions Québec/Amérique, Québec, 1979, 186 pages. Pour une perspective plus globale de cette question, voir entre autres: Gil Rémillard, Le Fédéralisme canadien; Eléments constitutionnels de formation et d'évolution, Editions Québec/Amérique, Montréal, 1980, 553 pages.

(21) Rapport du Comité d'étude sur les Loisirs, l'Education physique et les sports. Québec, Gouvernement du Québec, 1964, in l'Introduction, page II. Nous ferons régulièrement mention de ce document dans notre exposé.

(22) Ibidem, page 73.

(23) Ibidem, page 66.

(24) Ibidem, page 73.

(25) Ibidem, page 72.

NOTES DU CHAPITRE III (suite)

(26) Ibidem, page 75.

(27) Ibidem, pages 76-77.

(28) Des exemples de cette problématique spécifique sont fournis, entre autres par Michel Pelletier et Yves Vaillancourt, Les Politiques sociales et les travailleurs, Montréal, CSN, 1974.

(29) Ibidem, page 77.

(30) Issue d'une recommandation du Comité Bélisle, le Bureau de liaison des loisirs, de la jeunesse et des sports sera effectivement créé en 1965. Il sera rattaché au ministère de l'Education.

(31) Ibidem, pages 73-74.

(32) Ibidem, page 61.

(33) La Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. La société de demain: ses impératifs, son organisation, annexe 25, par Gérald Fortin, Gouvernement du Québec, CESBES, 1970, p. 14. En ce qui nous concerne, l'idéologie du développement constitue une réaffirmation vigoureuse du libéralisme économique ou plus précisément du néo-libéralisme, dans la mesure où est clairement reconnue la nécessité de l'intervention de l'Etat dans la gestion des rapports sociaux. C'est ainsi que l'Annexe 25 de la CESBES élabore une première formulation de la problématique technocratique. On y retrouve en quelque sorte, à partir de l'idéologie du développement social, les pierres angulaires nécessaires à l'assise du développement culturel et du loisir, posées par les technocrates, particulièrement en ce qui a trait au rôle de l'Etat, de l'économie et des politiques sociales.

(34) La Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Le loisir, annexe 27, par Jean-Charles Guindon, Gouvernement du Québec, CESBES, 1970, p. 6.

(35) CESBES. La société de demain: ses impératifs, son organisation, op. cit. page 46.

NOTES DU CHAPITRE III (suite)

- (36) Ibidem, page 48.
- (37) La situation de l'éducation physique, des sports et des loisirs, O.P.D.Q., Québec, Volume 1, Tome 1, Octobre 1970, p. 62.
- (38) CESBES, Le loisir, op. cit., page 5.
- (39) Prendre notre temps, Le Livre vert sur le loisir au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 1977.
- (40) Ibidem, page 40.
- (41) Ibidem, pages 72-73
- (42) Ibidem, page 74.
- (43) Ibidem, page 81. Selon Philippe Bouchard, "l'essence de la technocratie est moins le transfert de propriété que le transfert d'autorité, le problème de la gestion prenant le pas sur celui de la possession". Les Technocrates et le pouvoir, Paris, Arthaud, Coll. "Notre temps", 1966, page 11. En ce qui a trait à une définition claire de la technocratie, nous y reviendrons plus loin.
- (44) Ibidem, page 82.
- (45) Voir les conclusions de la thèse d'André Ouellette, "Analyse de la conception des loisirs d'un groupe d'administrateurs d'"oeuvres de terrains de jeux" d'une municipalité suburbaine de la province de Québec"; op. cit., page 87 et sq.
- (46) Les organismes populaires en milieu urbain: contre pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle. Montréal, Université du Québec, I.N.R.S. - urbanisation, 1975, 239 pages, appendices.
- (47) ADLM, op. cit.

NOTES DU CHAPITRE III (suite)

- (48) Le Loisir, Défi d'aujourd'hui, idem., page 27.
- (49) Ibidem, page 20. Il faut souligner ici l'influence de Joffre Dumazedier dans la situation de la problématique générale de l'ADLM.
- (50) Un premier état de cette pratique se trouve in le Rapport annuel 1975-1976: Le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air, Québec, Editeur officiel du Québec, 1977, 195 pages.
- (51) Cf. Canada. Statuts, 9-10, Elizabeth II, chapitre 59, 1961, "An Act to encourage Fitness and Amateur Sport", 29 septembre 1961.
- (52) E.M. Mc Farland. The Development of Public Recreation in Canada, Ed. Canadian parks and recreation association, 1970, page 66.
- (53) Voir à ce sujet: E.M. Mc Farland, The Development of Public Recreation in Canada, op. cit., 11^e pages.
- (54) Voir d'ailleurs, l'allocution prononcée par M. Jean-Marie Morin à ce sujet in L'organisation des loisirs et les pouvoirs publics, Montréal, Conférences et rapports, Hôtel Reine-Elizabeth, 9, 10 et 11 mai 1968, Confédération des loisirs du Québec, 1968, pp. 37-53.
- (55) Ibidem, page 45.
- (56) Codification des Actes de l'Amérique du Nord Britannique 1867 à 1975, Canada, Ministère de la justice, 1976, 48 pages.
- (57) Direction des Affaires culturelles et éducatives, Relations fédérales provinciales, Série de textes et de tableaux sur les principaux dossiers dans le domaine des loisirs, de la culture, du tourisme, MAIQ, Québec, avril 1976, 8 mars 1977.
- (58) Les Relations intergouvernementales dans le domaine des sports et des loisirs. Compte rendu de la Première conférence des ministres provinciaux de loisirs, Edmonton, 28-29 mai, 1974 (résolutions).

NOTES DU CHAPITRE III (suite)

- (59) Voir l'Allocution de M. De Sale Gauthier, Président de la C.O.R.L.Q., Québec, Conférence des Organismes Régionaux de Loisirs du Québec, 1973, 16 pages.
- (60) Un exemple de ce mode d'opération des C.R.L.(s) nous est donné par Omer Giasson: Les Comités de coordination et le système de loisir en estrie, Centre de Recherche en Aménagement Régional et le C.R.L. de l'Estrie, Sherbrooke, 1974, 88 pages.
- (61) Le développement des idéologies au Québec; des origines à nos jours, op. cit., page 292.
- (62) La politique québécoise du développement culturel, Gouvernement du Québec, Camille Laurin, ministre d'Etat au développement culturel, Editeur officiel du Québec, 1978, 2 tomes, 472 pages.
- (63) On a un monde à recréer. Gouvernement du Québec, le ministre Claude Charron, Services des communications du HCJLS, 1979, 107 pages.

CHAPITRE IV

LA PROBLEMATIQUE TECHNOCRATIQUE: L'IDEOLOGIE SPECIFIQUE DU DEVELOPPEMENT DU LOISIR

4.0 INTRODUCTION

Dans ce quatrième chapitre, nous tenterons d'évaluer la production des "technocrates", tout d'abord en dégageant quelques considérations sur l'ensemble de la production de l'Etat. Ensuite, nous examinerons les livres verts et blancs sur la culture et le loisir, les énoncés de politiques provinciales, textes de loi, conférences et autre moyens de diffusion de la problématique chère à l'Etat. Enfin, nous verrons les actions et applications des politiques issues de ce nouveau ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, déposées auprès des instances concernées. Tous ces éléments réunis (dossiers, livres vert et blanc, textes de loi et conférences) constituent le corpus, c'est-à-dire un matériel bien défini, qui sera analysé pour caractériser la problématique technocratique.

En définitive, ce quatrième chapitre cherchera à valider la deuxième partie de notre hypothèse principale qui veut que l'Etat diffuse un modèle de développement qui favorise la centralisation des pouvoirs et l'intégration sociale du loisir au devenir de la société québécoise. Dans ce développement, le "loisir" se voit alors attribuer des fonctions nouvelles et largement diversifiées par rapport à ce qu'il était jusque là, puisque d'un domaine relativement autonome, il devient un élément dans une stratégie globale de réorganisation administrative et politique de la société québécoise sur un modèle technocratique et est appelé à jouer un rôle déterminant dans la reproduction des rapports sociaux. La modification croissante de la société pénètre toute l'organisation sociale, les idéologies comme les pratiques.

4.0.1 Considérations générales

Même si notre inventaire n'a pas été des plus exhaustifs - le changement évident intervenu au niveau de l'analyse politique stratégique après 1976 exige une étude et une explication sociologique approfondies - cela ne remet pas en question notre analyse en lui donnant une valeur plus indicative qu'absolue.

Si, comme nous l'avons noté précédemment, les questions d'ordre socio-économique sont demeurées prioritaires au sein du discours des "technocrates", Qu'est-ce à dire? Cela tient-il de leur problématique du loisir? Réagit-on devant la conjoncture? Cherche-t-on à atteindre des objectifs à long terme conformément à l'esprit du Livre vert sur le loisir? Dans quelle mesure? C'est à l'aide de ces interrogations que nous pourrons dégager certaines conclusions.

Les aspects du développement social du loisir québécois combinés à ceux du développement économique retiennent l'attention de 1970-72 à 1980. Cette nouvelle expérience de planification socio-économique se devait d'être connue et promue partout au Québec. Un exemple historique de ce rôle de synthèse est fourni par la tournée de consultation faisant suite à la parution du Livre vert sur le loisir du ministre Claude Charron. Aux yeux des technocrates (1), l'approche socio-économique semble être la panacée à tous les problèmes du loisir. Et en ce sens, elle s'accompagne du modèle de la participation à l'orientation de la dispensation des biens et services.

Par ailleurs, comparativement aux deux périodes précédentes, nous y voyons un nouveau type de comportement concernant la gestion politique et économique du nouvel ordre monopoliste. En effet, les technocrates définissent un modèle de gestion et réallouent globalement les ressources et services. Nous assistons donc à un second processus de modernisation et d'extension de l'idéologie du loisir, imbriqué dans une stratégie de développement et orienté vers la gestion des classes populaires.

Enfin, les technocrates exposeront clairement les buts et les moyens proposés pour enrayer les disparités régionales, ainsi que la pauvreté de l'organisation des loisirs en milieu rural.

En résumé, ces trois éléments de notre corpus d'analyse, l'approche socio-économique, le nouveau mode de gestion politique et économique et la régionalisation, serviront à l'analyse de la problématique technocratique. Nous y verrons les perceptions de l'Etat sur les notions de loisir et de développement. Il sera intéressant aussi de constater l'évolution des idées émises par rapport à ces notions qui constituent nos points de référence à travers le discours des technocrates.

4.1 Analyse du discours des technocrates

Nous tenterons maintenant de révéler les principales caractéristiques du discours des technocrates. Compte tenu du nombre de dossiers et du nombre d'activités rattachés à l'Etat, nous avons posé comme points de référence nos balises théoriques, c'est-à-dire le loisir, le développement (idéologies et problématique), le pouvoir régional (enjeu de la lutte des classes) et l'Etat, afin de fermer la boucle sur notre cadre théorique. Nous traiterons donc, dans ce sous-chapitre, du discours élaboré sur les notions de loisir et de développement. Quant au pouvoir régional et à l'Etat, ces balises seront abordées au sous-chapitre suivant.

Nous croyons qu'à travers ces notions, nous pourrons dégager les traits essentiels de la pensée véhiculée par les technocrates. D'abord, nous y découvrirons les perceptions sur le loisir: conceptualisation, intégration, fonctionnalité. Ensuite, nous y verrons les formes de développement proposées pour améliorer le sort du loisir en général. Enfin, nous y percevrons la naissance d'un pouvoir régional.

4.1.1 Le loisir

Le Livre blanc sur le loisir au Québec (LBLQ) précise les orienta-

tions que le gouvernement du Parti québécois entend privilégier en rapport avec le développement du loisir et énonce cette modernisation et cet élargissement de l'idéologie du loisir. Dès les premières pages de ce livre, les auteurs indiquent clairement ce qu'ils entendent par loisir. Il est, nous dit-on, "détente et renvoie aux réalités du travail", "gratuité, liberté et créativité", un "lieu privilégié de formation permanente" (2). Précisant davantage cette conception générale, les auteurs distinguent deux sens au mot loisir: le premier issu des sciences de l'homme constitue "un important droit humain, une politique du loisir doit viser en priorité l'accessibilité du loisir pour tous et chacun des citoyens" (3). Dans un second sens, le loisir réfère aux "réalités culturelles, sociales et économiques" d'une société, aussi "on est en droit de s'attendre à ce qu'une politique du loisir s'articule explicitement aux politiques de développement culturel, social et économique et soit, de ce fait, une politique de développement communautaire (...)" (4). Ces deux sens ne sont pas contradictoires, ils sont reliés, comme "le général et le particulier ou mieux le collectif et le personnel" (5).

Ainsi, autant le premier sens rassure les pouvoirs établis et les privilèges acquis, autant le second, au nom du développement "communautaire" exprimé par la juxtaposition des trois concepts de "développement économique", "développement social" et "développement culturel", définit des réformes qui mettent en cause ces mêmes pouvoirs et privilèges. Il s'agit là, indéniablement, d'une habile stratégie de changement qu'on retrouve d'ailleurs dans les principales Commissions d'enquête ou Comités d'étude qui ont réformé le domaine de l'action culturelle et des services de loisirs depuis une dizaine d'années, et qui concrètement traduisent la fonction de modernisation et de transformation des rapports de pouvoir que remplit l'Etat dans le passage d'une société capitaliste concurrentielle à une société capitaliste monopoliste. En ce sens, la problématique du loisir définie par les auteurs du LBLQ est nettement conforme aux nouveaux rôles de l'Etat dans la société capitaliste avancée. Elle découle aussi, croyons-nous, de la nature même des rapports entre les classes sociales au Québec actuellement, et de la place du Parti québécois dans cette configuration (6).

Quoiqu'il en soit, les discours des technocrates feront mention, dans la majorité des cas, des conditions socio-économiques qui prévalent en général au Québec et plus particulièrement dans le domaine du développement culturel et de loisir. Les "macro-variables" servent à révéler l'indice de performance de l'organisation des loisirs sur l'ensemble du territoire québécois. Dès 1977, en particulier dans le Livre vert sur le loisir, on parle d'un bilan collectif plutôt sombre: haut taux de passivité, bas niveau de créativité de la population québécoise, inégalités d'accessibilités, dédoublements et conflits de structures, etc.

Si à première vue, le Livre vert sur le loisir semble ne pas affirmer grand chose et proposer seulement quelques grands objectifs au loisir québécois: santé, créativité, etc. Ce n'est là qu'un camouflage. Le Livre vert est en fait extrêmement précis, et son argumentation s'enchaîne avec une logique rigoureuse. Le Livre vert part du principe que nous disposons de beaucoup de temps libre et qu'il y a désormais dans la société québécoise un immense champ ouvert au premier occupant ou au plus offrant. Or actuellement, ce temps est occupé par l'étranger. Le Livre vert ne dit pas "étranger". Cela serait un peu gros comme affirmation. Il dit industries culturelles. Mais il laisse bien voir que le loisir est soumis, par son contenu, aux intérêts des industries culturelles étrangères. Evidemment, l'étranger a tout intérêt à entretenir le Québec dans une passivité malsaine. Ainsi, la conséquence de l'état des choses, c'est que les Québécois(es) sont en mauvaise santé, qu'ils ont perdu contact avec la nature, qu'ils sont incapables de créativité et vivent dans un pays qui leur est inconnu parce qu'ils ne le visitent pas. Selon le Livre vert, une conclusion s'impose avec évidence: il faut créer au Québec un ministère du loisir ou augmenter les pouvoirs de l'actuel Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports pour organiser le loisir des Québécois(es) et créer ainsi un Québec fort et conscient de lui-même. Le Livre vert identifie à cet effet quatre principaux objectifs selon les secteurs d'activités:

- "1- Une santé collective à "recouvrer" et à promouvoir par l'activité physique et sportive, sans négliger pour autant la "fierté collective" engendrée par les exploits d'une élite sportive québécoise;
- 2- "La nature à s'approprier" par le contact familial avec la nature d'ici et par la pratique de diverses activités de plein air;
- 3- La créativité à développer en "reconstituant une culture populaire authentique" par la pratique de divers types d'activités socio-culturelles et diverses formes d'art populaire;
- 4- Le pays à découvrir par le loisir touristique." (7)

Bref, il s'agit, avant tout, de donner la description d'un concept homogène de par les caractéristiques socio-économiques relatives au loisir. Toutes les données quantitatives et qualitatives proviennent des études effectuées par l'Etat (le gouvernement).

A première vue, la thèse impressionne. Malheureusement, elle repose sur une série d'affirmations biaisées ou fausses. Même si nous vivons dans ce que certains ont appelé la civilisation du loisir, il est faux que les gens disposent de tant de temps libre. On n'a qu'à penser aux femmes qui travaillent hors du foyer, aux travailleurs qui doivent avoir deux emplois pour arriver, aux cadres, aux professionnels et aux chefs d'entreprises qui font souvent des semaines de 50 heures. De plus, il est faux que le temps libre au Québec soit une espèce de vacuum sans organisation aucune. Il y a une foule d'organismes, souvent bénévoles, qui font de l'excellent travail. Certaines municipalités ont mis en place un réseau de services de loisirs étonnamment bien structuré. Plusieurs ministères ont déjà fait des pas de géant dans l'accessibilité aux loisirs: ministères de l'éducation, des affaires culturelles, du tourisme, chasse et pêche, etc. Il est donc erroné de dire que le loisir au Québec est devenu le lieu privilégié de l'exploitation étrangère, ou que les gens d'ici sont des pantouflards anémiques, coupés du contact avec la nature, incapables de créativité et ignorants de leur pays.

On peut se demander comment il se fait que les auteurs du Livre vert ont pu à ce point se boucher les yeux qu'ils ne voient même plus ce qui se fait. Sans doute qu'à vouloir trop prouver on ne prouve rien. Que le Québec soit peu fier de lui-même dans le domaine de l'organisation du loisir, tout le monde est d'accord. Mais il y a dans ce Livre vert une sorte de nationalisme borné, qui évite justement de creuser le sens de la vraie grandeur nationale et qui aboutit finalement à mépriser les siens. Par ailleurs, si l'on entrait dans cette logique du Livre vert, et tout rebâtir à partir de zéro, le loisir n'en serait que plus désorganisé et les individus les premiers à en pâtir.

Pour les auteurs du Livre vert, malgré les avertissements nationalistes, la conception du loisir est fondamentalement socio-économique. Ces derniers entérinent la problématique qui amènera l'Etat à proposer une stratégie de développement centralisateur - intégré pour le loisir reposant sur cinq éléments. Parallèlement, devant les résultats du processus de "municipalisation" amorcé par le ministère des Affaires municipales, les recommandations du Livre vert constituent une étape importante de prise de conscience des effets de cette stratégie de développement technocratique du loisir. Ce qui nous semble paradoxal, toutefois, c'est la coexistence d'une conceptualisation du loisir basée sur le modèle du Livre vert et cette volonté de laisser aux municipalités, aux régions, et partant aux "communautés" le libre choix de s'organiser. Comment arriver à concilier ces deux options qui apparaissent pourtant contradictoires? Enfin, les travaux du Livre vert servent de principal point de référence aux auteurs du LBLQ afin de légitimer le discours sur le loisir et le développement.

L'idéologie du LBLQ s'appuie sur une tradition politique, nationale, privilégiée et continue: la culture québécoise de tradition française (et plus encore de langue française). Parce que les modèles de développement du loisir sont venus d'ailleurs et dictent encore des décisions économiques, sociales et culturelles qui ne répondent pas aux besoins de la collectivité québécoise, les Québécois(es) sont contraints de participer à la pratique d'activités étrangères mais privés des moyens

de contribuer à l'orientation même de cette production. De là une première décision:

"Le premier de ces engagements tient en quelques formules dépourvues de toute ambiguïté et de toute hésitation: "il importe maintenant", peut-on lire (les auteurs du LBLQ citent ici la politique québécoise du développement culturel), "que le gouvernement affirme, tant dans des orientations précises que dans les structures à créer, l'importance du loisir dans le développement culturel de notre société."

"Le second engagement gouvernemental concerne les critères de base qui devraient guider et éclairer la mise en oeuvre d'une politique du loisir. Ceux-ci forment un faisceau d'impératifs qui ont noms: liberté, responsabilité, participation, accessibilité, consultation, décentralisation, concertation. Chacun de ces impératifs se relie aux autres à la faveur d'une vision globale fortement inspirée par les perspectives d'un loisir vraiment social, fondé sur des aspirations communautaires et étroitement articulé à l'ensemble du développement culturel de notre société." (8)

En fait, il s'agit essentiellement d'affirmer la préséance de l'organisation de la distribution de services généraux, allant des "aspirations communautaires" sur celle de services spécialisés en fonction du développement culturel et de la société québécoise. Là encore, cet élargissement du concept de loisir suggère directement une référence à la dimension socio-économique du phénomène. L'on sait dès lors que les catégories sociales les plus directement concernées sont les catégories dites "défavorisées" (9), celles-là même dont, par définition, les conditions de vie matérielles et sociales influencent le plus directement la pratique d'activités de loisirs. La dimension socio-économique du loisir, tout comme celle de la culture deviennent ainsi ciment de la cohésion

nationale sous la direction du Parti québécois. Et en ce sens, elles s'accompagnent d'une intervention croissante de l'Etat dans ces secteurs, parallèle aux interventions répétées dans la vie économique et sociale. Toutes ces "entreprises" ne visent-elles pas à instaurer l'hégémonie économique, politique et sociale de la fraction technocratique de la petite bourgeoisie québécoise?

Ainsi, nous remarquons que du loisir "moral" des années 40 et 50 au loisir "global et unifié" d'aujourd'hui en passant par l'idéologie du droit au loisir, la notion de loisir a subi des transformations d'ordre sémiologique. Nous avons noté, à travers les différents sens de cette notion, les signes de conversion d'un loisir d'abord marginal en un loisir intégré au reste du développement économique, politique, social et culturel du Québec. Le loisir "d'intérêt professionnel et de laissez faire" constitue, en ce sens, une période de transition qui sera assumée dorénavant par la fraction de classe technocratique, laquelle, au moyen de la planification et de la participation, sera responsable de la gestion du loisir, par l'appareil gouvernemental, d'une partie du développement intégré.

4.1.2 Le développement

Pour être plus précis encore, il faut signaler que le défaut fondamental des Livres vert et blanc sur le loisir, c'est de proposer une conceptualisation à partir d'un certain nationalisme, sans se donner la peine de préciser le sens du mot et le contenu qu'il recouvre. Par exemple, si le LBLQ reconnaît explicitement les déficiences structurelles du loisir organisé québécois, par contre, en limitant son interprétation des problèmes du loisir aux ingérences de l'Etat fédéral, il s'interdit en quelque sorte, d'établir des liens avec la structure de production privée des biens et services et les revenus générés par les producteurs. En d'autres termes, la faiblesse des idées émises par les technocrates, ce n'est pas tellement que l'Etat enrégimente les modalités de la pratique. Il n'y parviendrait sans doute pas. C'est plutôt que nous finissions par croire que le loisir est une espèce de ma-

tière brute utilisable à n'importe quelle fin. Il n'est pas mauvais que le loisir s'inscrive dans une perspective de libération nationale. Bien au contraire. Mais cela ne sera possible que si le loisir apparaît, comme tous les aspects nationaux d'une formation sociale (territoire national, traditions coutumes, littérature, etc.), c'est-à-dire comme une abstraction se retrouvant dans la culture de toutes les classes d'une formation sociale mais utilisé, interprété, valorisé différemment par chacune des classes sociales qui forment justement cette "identité québécoise" dont parlent les technocrates sans jamais la définir. Aussi le Parti québécois, par l'analyse qu'il fait du rôle politique de classe dirigeante gestionnaire de la dépendance qui lui revient, ne peut exercer d'influence sur la production et la consommation du loisir dominé par les entreprises internationales qu'au niveau du développement de la structure nationale (10); il va par conséquent l'identifier comme source première de développement du loisir, donnant du même coup un objet et une justification politique à son action de classe dirigeante provinciale.

Le projet technocratique de loisir développé par le LBLQ est, en ce sens, extrêmement cohérent. Il illustre bien le lien que ce modèle théorique établit entre la nécessité d'une nouvelle approche du loisir, le rôle qu'y tiennent les thèmes de la communauté, de la participation, de la régionalisation et de la décentralisation et de nouveaux rapports entre le gouvernement, les producteurs de biens et services et la population en général. Quant aux objectifs de développement, ils consisteront essentiellement en la consolidation des activités gouvernementales en région, à l'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation et à la municipalisation du loisir communautaire.

Nous voudrions mettre en évidence ici, les options fondamentales du LBLQ:

"Ces options fondamentales sont au nombre de quatre. La première fait du citoyen - tous et chacun des ci-

toyens - le centre et la priorité de la politique proposée: l'autonomie et la responsabilité des personnes et des groupes dans la prise en charge de leur propre loisir sont ainsi nettement affirmées. La deuxième option concerne le rôle de maître d'oeuvre qu'on confiera aux municipalités par le développement et l'organisation communautaire des loisirs, c'est même là l'élément majeur, la clef de voûte de tous les aménagements préconisés. En troisième lieu, on définit le rôle de l'Etat dans l'organisation du loisir comme un rôle de sauvegarde et de promotion des intérêts collectifs; les finalités et les limites de l'intervention de l'Etat en matière de loisir sont identifiées et précisées en conséquence. Enfin, la quatrième option proposée a trait aux organismes régionaux et nationaux - les conseils, les associations, les fédérations, etc. - Ces organismes sont définis comme des partenaires de la municipalité et de l'Etat et ils sont invités à se comporter comme tels."

(11)

L'octroi aux municipalités d'un mandat de maîtrise d'oeuvre dans la consultation des citoyens, la programmation des activités, l'information, la concertation, l'aménagement et la gérance des équipements et espaces de loisir constitue, certes, l'une des options fondamentales de la présente politique. On ne peut, bien sûr, désavouer une intention si louable... Toutefois, il faut se demander si cette municipalisation du loisir ne va pas à l'encontre des services gouvernementaux à caractère régionaux: les municipalités régionales de comté, les C.R.D., les C.R.S.S.S., etc. Cette difficulté d'homogénéiser l'intervention étatique nous fait appréhender des problèmes de coordination interministérielle dans le processus de municipalisation des services de loisirs. Nous y reviendrons.

Néanmoins, ce qui fera l'originalité du LBLQ, consolidée par l'exécution du "projet de développement", sera les moyens par lesquels la société civile et les organismes de loisirs seront intégrées à la société néo-capitaliste dominée qu'est le Québec contemporain, par la planification

et la participation de la population. Le Livre blanc sur le développement culturel représente en ce domaine, un "espace charnière" qui joint les moyens aux objectifs de développement préconisés par le LBLQ, en les légitimant.

Le Livre blanc sur le développement culturel (LBDC) articule sa pensée sur le développement culturel du Québec à travers trois dimensions fondamentales. D'abord, un premier principe affirme qu'il n'existe pas de solution-miracle pour rétablir le "sous-développement culturel" du Québec. Cependant, la planification et l'appui du gouvernement demeurent deux moyens d'y parvenir (12). Le deuxième principe vient réduire le caractère "économiste" de la notion de développement telle que comprise par la majorité des individus:

"Depuis assez longtemps, on évoque le "développement économique". Cette expression demeure elle-même assez imprécise. Elle a pourtant alimenté les débats les plus cruciaux sur les embarras des sociétés actuelles, sur leurs façons de se donner des objectifs dans les dédales des mécanismes économiques. Du moins, chez les scientifiques comme chez les responsables politiques, un accord semble acquis: la croissance économique, mesurée en terme de productivité, ne suffit plus. On tient de plus en plus compte, même dans le cercle de l'économie, d'une évaluation du bien-être effectif de la population, de la répartition des revenus, de la qualité des conditions de travail, etc. Du niveau de vie, calculé en termes un peu trop généraux et sans trop tenir compte de ses répercussions sur l'existence concrète des hommes et des femmes, on a fait transition vers la qualité des genres de vie." (13)

Le troisième principe dit que le développement ne peut se faire sans la participation de la population. La participation de la population s'avère un moyen essentiel pour arriver à la planification technocratique de développement du loisir devant être intégré à l'échelle

nationale au mode capitaliste dominant. Il y aura ainsi la mise en valeur des expériences populaires et communautaires de développement comme démonstration et volonté de la population de participer à son devenir collectif. L'Etat par rapport au développement du loisir n'est plus considéré comme "levier", mais on lui accordera plutôt un rôle de soutien technique et financier dans les actions concrètes de développement venant supposément "du milieu".

"A cette fin, on appuiera les activités socio-culturelles (art populaire, fête communautaire, etc.) centrées sur l'expression et la créativité des personnes et des groupes. De même, on encouragera les expériences de loisir permettant au plus grand nombre possible de citoyens de découvrir et d'explorer leur vaste pays (...) Comme régulateur de l'économie, l'Etat se doit de s'intéresser à l'ensemble des retombées de ce secteur d'activités sur le développement des régions et de l'ensemble du Québec." (14)

Il est important de considérer que cette idéologie de la participation sert de base à la mise en place d'un cadre institutionnel de planification au Québec encore plus poussé en matière de développement du loisir. Cette nouvelle forme de participation, qui ne se limite plus à la consultation, on la modèlera au sein des Conseils régionaux de loisirs (CRL) qui viendront compléter le rôle des municipalités. Cette nouvelle pratique, faisant suite aux préoccupations antérieures constitue la forme concrète et palpable de ces idées basées sur le consensus et la participation de la population à travers des structures toujours plus complexes. Selon J.J. Simard:

"La cybernisation du développement régional se manifeste d'abord dans la mise en place d'un appareil: il s'agit d'une structure formelle regroupant diverses institutions, accrochée par son sommet aux instances supérieures de l'Etat, comportant ses normes, valeurs, techniques propres, de même que ses animateurs." (15)

Le problème de développement du loisir est donc perçu par le HCJLS à travers l'idéologie de la participation.

"Il faut donc adopter un modèle d'intervention qui permette aux citoyens de participer aux décisions concernant l'aménagement des ressources collectives et l'utilisation des services publics, qui leur sont destinés, et qui leur permette aussi de s'exprimer librement sur la qualité des services offerts ou sur leur amélioration..." (16)

Il faut noter que cette volonté de participer aux décisions et à l'exécution des programmes et projets prônés par l'Etat demeure au cœur de l'idéologie du pouvoir régional. Nous traiterons de cet aspect au sous-chapitre suivant.

La stratégie de développement du loisir proposée par le LBLQ sera composée de cinq éléments. Le premier vise à mettre l'accent sur le droit des citoyens à agir sur le développement de leur loisir en contribuant à l'élaboration, à l'organisation et à la réalisation de pratiqués qui correspondent le mieux à leurs aspirations. Le second élément de la stratégie consiste à créer des emplois nouveaux dans les secteurs de services (activités physiques, bibliothèques, tourisme, patrimoine, plein air, etc.). L'établissement d'une hiérarchie urbaine susceptible d'assurer aux populations concernées les équipements collectifs, les infrastructures et les services essentiels au développement représente le troisième élément. Le quatrième élément propose aux organismes régionaux et nationaux le "partnership" avec les municipalités et l'Etat. Enfin, tous ces éléments dépendent étroitement de la création d'un ministère voué aux intérêts communs, à la coordination des intervenants et au soutien des grands objectifs nationaux.

Pour mettre en branle une telle stratégie de développement, le LBLQ proposera une série de mesures qu'il jugeait essentielles au succès d'une telle politique: l'utilisation du cadre législatif actuel, une planifi-

cation globale, une planification continue, le défi de la consultation, la modernisation de l'appareil étatique, la coopération intergouvernementale et une nouvelle "entente" scolaire-municipale, ainsi qu'une approche systémique des services de loisir pris désormais en charge par l'Etat, comprenant une hiérarchisation de deux catégories de structures:

1. Une structure de base, le plus possible intégrée aux communautés locales (les municipalités), groupes naturels et groupements d'intérêts de la population, offrant des services d'information, d'animation, de consultation et de concertation à l'occasion, dans le cadre de la planification du secteur concerné.
2. Une structure administrative regroupant les instances de décisions à savoir le comité interministériel en matière de loisir, un Secrétariat des échanges socio-culturels, une Régie de la sécurité dans les sports, etc. Le nouveau ministère proposerait tous les programmes dits nationaux, approuverait les projets ainsi que les budgets annuels et les prévisions financières, examinerait l'à-propos et le succès des programmes et des projets de la base et, au besoin, recommanderait des modifications visant à améliorer la mise en oeuvre d'ensemble du développement du loisir au Québec.

"En effet, sans une structure politique et administrative forte et unifiée, comment l'Etat pourrait-il mettre en oeuvre une politique globale du loisir, promouvoir certains intérêts collectifs - dont la démocratisation du loisir et la répartition équitable des ressources -, entretenir des rapports organiques avec les pouvoirs municipaux, procéder aux arbitrages entre partenaires de divers niveaux et assurer la cohérence et la coordination de ses propres interventions? Somme toute, comment se faire vraiment le gardien et le promoteur du bien commun, sans disposer d'un lieu institutionnel dont la mission et les fonctions s'inscrivent solidement et sans équivoque dans les structures même de l'Etat?" (17)

Ce processus, actuellement largement avancé au Québec et la rhétorique de la "provincialisation" si heureuse de la résignation à la communauté nationale, soutenue par les programmes d'animation et de participation communautaire, a sans doute fourni la caution symbolique indispensable au ré-aménagement global des pouvoirs et en particulier à l'accession des élites technocratiques au pouvoir d'Etat.

En 1979, l'Etat québécois proposera comme orientation du loisir l'auto-développement régional basé sur les potentiels du milieu. L'auto-développement exige deux pré-requis, la décentralisation et l'implication de la population. Malgré, l'accord de principe accordé à cette orientation, par le gouvernement du Parti québécois, plusieurs observateurs sont convaincus qu'il s'agit de "voeux pieux" souvent en désaccord d'abord avec d'autres orientations déjà endossées, ensuite avec "la problématique des régions" (18) et, enfin, avec les tendances relevées quant au progrès du développement socio-culturel du loisir. "Voeux pieux" puisque l'Etat n'aura pas défini de manière exhaustive les moyens pour réaliser les orientations proposées.

"Dès lors, quand l'Etat vise "en priorité l'accessibilité du loisir pour tous et chacun des citoyens", cela peut se lire autrement: en principe personne et nul groupe ne devrait échapper à l'encadrement installé pour "mettre en valeur les ressources humaines" par le truchement du loisir. On jure évidemment ne rien désirer d'autre que "d'appuyer" les citoyens dans "l'auto-détermination de leur loisir". Mais pas question d'attendre que les auto-déterminés demandent qu'on les aide: il faut des "stratégies", des "structures de consultation" et en plus "trouver des moyens efficaces pour intéresser et inciter les citoyens" à travailler au développement du loisir." (19)

Ainsi, le principe qui se dégage du LBLQ de créer les conditions d'un processus de développement que la communauté, la municipalité et

/ou la région pourraient elles-même maîtriser ne sont pas explicitées en vue d'opérer des transformations structurelles au système politique.

4.2 LA DYNAMIQUE: ETAT - CONSEILS REGIONAUX DE LOISIRS - ORGANISMES POPULAIRES

A notre avis, la notion de développement du loisir s'articule sur la dynamique Etat - Conseils régionaux de loisirs (CRL) - organismes populaires. Nous tenterons, au cours de ce sous-chapitre, d'élaborer la problématique technocratique du loisir, d'abord en abordant le phénomène de régionalisation de l'administration gouvernementale. Ensuite, nous décrirons les différents modes de participation de la population à ce processus de planification. Enfin, nous nous intéresserons au pouvoir régional.

Pour fins d'analyse, nous reprendrons notre corpus composé des dossiers, livres vert et blanc, textes de loi et conférences. Le Gouvernement du Parti québécois fut loquace concernant son propre rôle ainsi que sur la situation régionale dans le contexte de la planification technocratique du loisir. L'instauration de ce nouveau type de dynamique entre une population désignée et un Etat-Planificateur viendra consolider l'idéologie de la participation. Cette dernière, montée aux nues, représentait une réponse aux problèmes de "sous-développement" du loisir.

L'analyse de cette dynamique nous permettra de valider notre deuxième hypothèse principale qui veut que les CRL(s) soient une courroie de transmission servant à l'Etat pour la diffusion du modèle centralisateur-intégré de développement du loisir. De plus, nous pourrons ainsi infirmer ou confirmer notre deuxième hypothèse subordonnée qui considère que parallèlement au développement et à la consolidation d'une nouvelle fraction de classe alliée au pouvoir d'Etat, la technocratie a vu émerger en son sein un contre-projet basé sur l'autodétermination.

4.2.1 Les disparités régionales telles que définies par l'Etat

Dans une étude effectuée en 1974 pour le compte du Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air (20), Roger Levasseur rappelait que la régionalisation de l'action gouvernementale québécoise poursuivait les objectifs suivants: tenir compte des particularités et des besoins propres à chaque région, favoriser la participation en rapprochant l'administration et les pouvoirs des citoyens, développer une conscience régionale, assurer la coordination horizontale et verticale, contribuer au développement régional.

La régionalisation et le régionalisme s'inscrivent donc dans la logique de l'avènement d'un certain pouvoir régional au Québec. Déjà au milieu des années 60, nous pouvions relever la tendance à une régionalisation industrielle, économique, sociale et culturelle, c'est-à-dire de toutes les activités publiques conduites sur un territoire donné.

" La régionalisation, c'est la création d'un niveau politique entre le local et le provincial, par un découpage de l'espace géographique, par l'arrangement physique et socio-politique de cet espace, le tout recouvert par un sentiment d'appartenance nouveau. Jusqu'ici, il y a environ dix ans, la vie n'était organisée qu'autour de la paroisse ou de la municipalité (...) Aujourd'hui (...) si la vie n'était organisée qu'autour de la paroisse, on ne pourrait satisfaire les besoins nouveaux parce que les services qu'ils requièrent ne sont rentables que s'ils desservent une population beaucoup plus grande. L'organisation de ces services nouveaux exige donc la formation d'une nouvelle entité collective plus vaste." (21)

Mais tous n'adhèrent pas à cet objectif à long terme. Nous examinerons, dans un premier temps, le procès de régionalisation de l'administration gouvernementale au Québec en matière de loisir. Celui-ci comporte plusieurs volets. D'abord, la déconcentration administrative, ensuite

la décentralisation des pouvoirs en région, et enfin un élément indispensable à la réalisation des deux premiers, la coordination intergouvernementale, interministérielle et entre les paliers tant administratifs que politiques.

4.2.1.1 Déconcentration administrative et/ou décentralisation des pouvoirs?

Les premières manifestations de la déconcentration administrative gouvernementale dans le domaine du loisir ont pris forme autour de 1965, avec la mise en application des recommandations du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports. Pour mener à terme l'application de la réforme, une structure administrative sera constituée: le Bureau des loisirs et des sports qui est rattaché au ministère de l'Education. De plus, nous verrons l'arrivée progressive des bureaux régionaux de loisir, les CRL(s).

La mise en place de ce cadre institutionnel, dont le CRL est un élément important, imposera la présence de l'Etat en région. Ce nouveau palier intermédiaire entre le local et le national, c'est-à-dire le régional, aura des pouvoirs administratifs et économiques, non politiques. On le veut apolitique, le plus souvent afin de répondre à des besoins d'ordre technique dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification du loisir.

Peu après 1968, au niveau provincial, le Bureau des loisirs et des sports sera rattaché au Conseil exécutif sous la nouvelle appellation de Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (HCJLS). Parallèlement à la mise en place du HCJLS au niveau provincial, nous assisterons à la naissance d'un organisme de sport et de loisir amateur sur la scène fédérale. Ainsi les deux paliers de gouvernement interviendront sur le plan régional d'abord par des ententes notamment sur le tourisme, plus tard par la signature de programmes tels Canada au travail ou Jeunesse Canada au travail pour ne citer que ces deux là, mais pour l'ensemble du Québec, celui-ci étant considéré comme une région sur le plan fédéral. (22)

Bien que le phénomène soit commun tant au niveau fédéral que provincial, la déconcentration administrative du gouvernement du Québec au niveau régional suscitera dans la pratique certains types de problèmes quant au pouvoir décisionnel des différentes instances, et quant à la coordination des relations intergouvernementales et interministérielles. A cet égard le CRL constitue un bon exemple. Outre les problèmes de découpage territorial qui leur sont propres, les CRL(s) demeurent conscients que la déconcentration administrative ne peut s'effectuer rapidement. Cependant, ils essaieront d'intervenir non seulement au chapitre de la volonté de regroupement des associations volontaires (concertation régionale) mais également à travers les rôles et les fonctions qui leurs sont dévolus. Selon le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein-air:

"Les CRL sont substantiellement différents d'une région à une autre quant au rôle premier par lequel ils se définissent. Certains se définissent d'abord comme des organismes de développement, d'autres comme des organismes de planification et de coordination et d'autres encore comme des organismes de services; tout cela coiffé du rôle d'organisme consultatif aux yeux de l'Etat." (23)

Suite à la mise en place d'une structure administrative déconcentrée, la Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec (CORLQ) viendra mettre en lumière la non-opérationnalisation d'une déconcentration de L'Etat sans une décentralisation des pouvoirs en région. Conséquemment, elle émettra des avis et opinions, qui insisteront auprès des instances concernées, afin qu'une délégation des pouvoirs soit opérée en faveur des coordonnateurs régionaux des CRL(s).

La CORLQ constate du même coup, le peu de contrôle de la région sur les décisions budgétaires, les programmes et les projets gouvernementaux. C'est alors que germera l'embryon d'un pouvoir régional. En effet, la régionalisation dans le cadre d'une conception globale

et d'une planification intégrée du loisir exige une décentralisation des pouvoirs et la participation consultative voire décisionnelle des usagers, une autonomie des divers organismes, cependant coordonnés entre eux. Mais "l'après 1976" apportera une dimension de la décentralisation des pouvoirs autre que celle de l'administration gouvernementale en région. Il s'agit du projet de loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisation, proposé par le gouvernement péquiste. Selon le ministre Jacques Léonard:

"La relation ainsi créée par ce partage n'en est pas une de dépendance ou de hiérarchie, mais bien une d'organisation et de coopération." (24)

Néanmoins, les CRL(s) mettront en doute l'utilité de ce projet de loi pour la région. L'aménagement du territoire et l'urbanisation seront considérés comme des outils de planification plus ou moins utiles dans le contexte régional. Toutefois, on insistera sur les relations devant exister entre les intervenants préoccupés par la participation.

"Cette loi, qui reconnaît l'importance de l'aménagement du territoire et l'urbanisme au Québec, et qui en attribue principalement la responsabilité aux deux paliers de décision qui sont le plus près des citoyens, soit la municipalité locale et la municipalité régionale de comté (MRC), prévoit que le citoyen participera plus que jamais aux diverses étapes du processus d'aménagement par le biais de l'information et de la consultation." (25)

Cette constatation nous semble exprimer la crainte que les organismes régionaux de loisir soient exclus des nouvelles structures créées par ce projet de loi: les municipalités régionales de comté.

Malgré l'accord donné par la CORLQ et le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (la RONLQ) au projet politique de la

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - dont l'entrée en vigueur remonte au 12 décembre 1979 - on insiste toutefois, sur le fait que sa mise en application ne pourra donner des résultats satisfaisants sans une réforme de la fiscalité municipale, substantielle du loisir au Québec. Ainsi s'exprimait le président du Regroupement, M. Raymond Blain:

"Parce qu'elle se réalise sans moyens financiers substantiels, la réforme du loisir au palier municipal, si elle se fait dans les conditions actuelles, risque fort d'être une vaste fumisterie. Des municipalités mécontentes parce que n'ayant pas les moyens financiers de répondre aux besoins; un gouvernement qui, contrairement à ses intentions, se désengagera progressivement de ses propres responsabilités (...) Les organismes nationaux de loisir se retrouvent face à des partenaires qui n'en seront plus..." (26)

Cette réforme aura des incidences au niveau régional. C'est d'ailleurs avec ce projet de loi que l'Etat accordera la priorité à l'aménagement du territoire plutôt qu'à la planification socio-culturelle de développement du loisir. Il nous faut cependant noter que cette volonté étatique de décentraliser une partie des pouvoirs centraux sera mise en veilleuse pendant la période conjoncturelle que représente la tenue de la campagne référendaire au Québec, les intérêts locaux et régionaux étant mobilisés à la conquête d'objectifs nationaux ou fédéraux.

En définitive, on peut se demander si avec le projet de loi 125, il ne s'agit pas simplement d'une déconcentration spatiale de l'activité gouvernementale avec le maintien du centre de décision à Québec, et la gestion administrative au niveau municipal. Au lieu de régionaliser son action, le gouvernement reconnaît les CRL(s) comme étant les organismes privilégiés pour favoriser avec les municipalités, l'atteinte des objectifs... gouvernementaux.

4.2.1.2 La coordination

Toutefois, le projet de régionalisation des activités gouvernementales ne pourra être mené à bon port sans que n'interviennent des mécanismes de coordination des différents intervenants impliqués dans le développement du loisir. En outre, cette coordination devra s'appuyer sur deux préalables corrélatifs. Un premier tient à la reconnaissance d'un organisme responsable (serait-ce le CRL?) par les agents de loisir du territoire comme leur lieu de concertation régionale. Un second réside dans la nécessité pour l'Etat d'affermir ses mécanismes de concertation interministérielle dans le sens d'une compréhension accrue des principes de développement du loisir.

Au plan municipal, le RONLQ note, en 1981, que l'une des causes principales du retard dans l'exécution de la Réforme est le manque de coordination des instances:

"Deux ans après l'expression de son énoncé de politique du loisir, le gouvernement du Québec piétine toujours dans la mise en oeuvre du fondement principal de cette politique, à savoir le transfert complet du champ des responsabilités en matière de loisir aux municipalités... Il s'agit là d'une question présentement dominée par un conflit politique entre l'Union des municipalités et le gouvernement provincial."
(27)

Le RONLQ met aussi en lumière le fait que "la réforme du loisir arrive à un bien mauvais moment, alors que les dépenses publiques sont plafonnées" (28). On constate de plus que la coordination est soumise à une procédure lourde, longue et compliquée afin d'obtenir des décisions.

Au plan régional, la CORLQ suggère quant à elle, de réduire le nombre d'intermédiaires et de reconnaître le CRL comme le partenaire privi-

légié de l'Etat en matière de planification et de réalisation-loisir sur le territoire. Déjà, dans un mémoire de la CORLQ sur le Livre vert, on y lisait explicitement qu'"A nos yeux, l'Etat ne saurait poser de geste plus approprié pour dissiper l'incertitude qui tenaille les CRL(s) que d'officialiser sa volonté participationniste en ressonnaissant leurs rôles dans une loi." (29)

Bref, nous retrouvons trois types de coordination, d'abord interministérielle, ensuite, intergouvernementale, et enfin, la coordination entre les instances administratives et les instances politiques. Notre propos n'est pas de faire l'analyse de ces trois types de coordination mais seulement de révéler l'importance de la coordination interministérielle provinciale par rapport aux deux autres types. Cette constatation nous permet de mieux saisir la mise en place d'une organisation administrative publique, parapublique et péripublique au niveau provincial.

Le principal organisme qui sera chargé de la coordination interministérielle au niveau provincial sera le Comité interministériel en matière de loisir. "Ce comité a été formé à ma demande par le Conseil des ministres et il est composé des sous-ministres des Affaires culturelles, de l'Education, des Affaires municipales, du secrétaire exécutif du Comité interministériel permanent du développement culturel et du sous-ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, qui en est d'ailleurs le président" déclarait le ministre Lucien Lessard, à La Presse (30). Ce groupe de travail aura pour mission particulière de coordonner les modifications aux lois, règlements, normes et procédures qui devront être apportées par les divers ministères concernés. Précisant le rôle du Comité au sein des instances régionales et locales, le ministre ajoute que:

"Deux questions majeures balisent l'ordre de préoccupation du comité interministériel: Quelles sont les voies

à privilégier en vue d'assurer une utilisation optimale des ressources humaines et des équipements communautaires sur le territoire québécois? (...) Comment envisager le développement de d'autres types de préoccupations, notamment au niveau de la programmation?" (31)

En résumé, nous devons noter que tous ces efforts de coordination au niveau régional et provincial tentent non pas de planifier le développement du loisir mais plutôt de rationaliser l'intervention étatique sur l'ensemble du territoire québécois.

4.2.1.3 Participation du public: Régionalisation et CRL

Nous désirons maintenant, traiter brièvement des modes de participation de la population à cette expérience de planification à caractère "démocratique" puisque nous avons noté, un peu plus tôt, la transformation de la participation "consultative" en une participation "exécutoire".

Sous plusieurs aspects, nous pouvons déduire que la structure consultative que représente le CRL est une forme de régionalisme, puisqu'elle a connu son avènement sur la scène régionale bien avant que l'organisme central de planification ne fasse son apparition sur la scène provinciale:

"Nous estimons que les CRL(s) jouissent d'un privilège historique du fait qu'ils existaient bien avant que l'Etat n'intervienne vraiment en loisir. Ils incarnent la volonté de regroupement des associations volontaires, ce qui les autorise plus que quiconque à contribuer à l'élaboration d'un modèle d'intervention régionale en loisir et à en assurer l'application." (32)

C'est dans cet esprit qu'émane le rôle consultatif global au niveau régional dévolu au CRL ainsi que le rôle "d'arbitre" ou de "chien

de garde" des intérêts de l'ensemble ou du bien commun de la collectivité québécoise. La participation s'avère être un moyen essentiel pour en arriver à la planification technocratique du loisir intégré à l'échelle nationale au monde capitaliste dominant.

Elle vient inaugurer la nouvelle ère de la rationalité scientifique qui veut rompre avec les traditionnels chicanes de clochers, les pratiques de patronage et les trafics d'influence. Pourtant, cette façon d'affronter les problèmes de développement socio-économique du loisir par la participation ordonnée des différents groupes sociaux entraînera des confusions et/ou des méprises quant à la nature et au rôle du CRL associé à celui de l'Etat.

"C'est pourquoi l'on se demande où se situe la continuité entre l'arbitraire de l'intervention proposée par l'Etat et la volonté "timide" de voir le citoyen participer aux orientations et aux décisions" s'écriront des membres d'un CRL (33). Si la structure du CRL cherchait à rassembler les principaux leaders de la région, la mise en oeuvre de la réforme municipale du Livre blanc sur les loisirs provoquera des manifestations de mécontentement de divers groupes de citoyens à l'égard des pratiques de l'Etat. Aussi, de l'avis d'un directeur de CRL:

"Certes, les gens espèrent bien que le ministère donne suite, dans son Livre blanc, aux commentaires et aux propositions qui lui ont été faits. Mais ils n'attendent pas de lui les solutions à tous leurs problèmes. Ce que nous avons surtout senti, c'est la volonté des gens de se prendre en charge." (34)

En résumé, la base de consensus de la société démocratique de développement demeure essentielle pour assurer le progrès tant recherché. Toutefois, ce sont les modes d'application de la participation de la population à la définition des moyens et des objectifs de développement du loisir qui permettent le passage d'une participation "consultative" en une participation "exécutoire".

4.2.2 L'auto-développement

L'idée de l'auto-développement nous est apparue de façon très confuse. Nous avons d'abord essayé de savoir à quel endroit elle prenait source, ensuite nous tenterons de voir comment elle s'est développée, et enfin comment elle a pris forme dans les structures du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

L'auto-développement de la municipalité en matière de loisir est une orientation donnée à l'occasion de la publication du LBLQ référant avec évidence à la vocation globale et communautaire du loisir. On se souviendra que la CORLQ avait critiqué le déséquilibre engendré par les programmes du HCJLS en 1974, concernant les sommes attribués aux niveaux complémentaires de services fondés sur les exigences techniques du loisir, c'est-à-dire à la création d'activités dynamiques nouvelles, par rapport à la participation, l'animation, la programmation d'activités dispensées par des équipes multidisciplinaires.

Ainsi, lors de la tournée de consultation faisant suite au Livre vert, la CORLQ reprend les éléments fondamentaux du modèle d'organisation du loisir dont la détermination d'un nouveau secteur axé sur la coordination au niveau régional et qui viendra essayer de colmater les difficultés structurelles du loisir municipal (35).

Rappelons également qu'en 1970, l'OPDQ proposait comme orientation pour le développement du loisir, l'auto-développement "régional" basé sur les potentiels du milieu. L'auto-développement exige deux pré-requis, soit la décentralisation et l'implication de la population.

Pour ce qui est de l'implication de la population, divers travaux et différentes études menés dans les régions ont prouvé que la population était capable de participer. Toutefois, il s'agit d'une population qui manque de capital et la "stagflation" que connaissent présentement les pays capitalistes occidentaux n'est pas de bon augure pour le redressement d'une structure régionale et son passage d'une organisation dépendante à une organisation autosuffisante.

Dans cette conjoncture, le second prérequis, soit la décentralisation, se révèlera un objectif non réalisable compte tenu des faibles moyens financiers dont dispose l'Etat pour la réalisation d'une véritable décentralisation.

Par ailleurs, cette préoccupation d'autodétermination des services régionaux, issue d'une volonté de se prendre en charge sur le plan du loisir, s'accompagnera, sur le plan politique, du désir de la création d'un pouvoir régional.

"Ceci dit, l'Etat devra se garder de percevoir le CRL comme une tentacule lui permettant d'affermir son emprise administrative en région ou comme un instrument de normalisation par la base. Il devra plutôt voir en lui un mécanisme de rétroaction de ses politiques et le pôle à partir duquel se façonnent les opinions et la pensée régionales sur les objectifs locaux et nationaux de développement." (36)

Cette idée ayant germé au sein des recommandations de la CORLQ sera réappropriée par plusieurs groupes populaires lors de la création du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Les divers modes de participation de la population au développement régional du loisir ne se fera pas seulement à travers le CRL. Suite à la consultation de 1978, plusieurs groupes prendront forme soit des groupes de pression, soit des sociétés de gestion et/ou des coopératives de services. Cette résistance quant au développement technocratique représente un premier indice (37) de cette volonté d'auto-développement du loisir.

En définitive, la naissance de l'autodétermination révèle une volonté de la part du milieu de prendre en main la direction, la gestion et l'exécution du développement d'un loisir que le modèle du développement socio-économique a bien mal servi.

Aussi, nous retrouvons deux conceptions du développement du loisir. Primo, le développement technocratique-centralisateur intégré et associé à la hiérarchisation des centres de services. Secundo, l'auto-développement des ressources, services, programmes, visant à créer des services en milieu local tout en évitant le déracinement des populations. L'une favorise la concentration des décisions, l'autre valorisant les ressources physiques et humaines.

Nous ajouterons que l'existence de cette nouvelle conception, le développement autodéterminé, est la résultante des pauvres retombées technocratiques du modèle prôné par les divers programmes du HCJLS sur la région et en particulier sur l'arrière-pays. En ce sens, l'auto-développement constitue un point de rupture avec la pensée étatique du développement municipal et représente l'embryon d'un contre-projet basé sur l'autodétermination.

Cependant, l'auto-développement se voit confronté à l'Etat. Outre la dépendance financière à l'Etat, l'organisation des loisirs demeure dans une position précaire sur la scène régionale. Le projet de loi 125 sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme constitue-t-il à plus ou moins brève échéance le "Waterloo" de ce mode de développement? Il est évident que l'application de cette législation viendra durcir une fois de plus, les relations de la population avec l'Etat, sinon avec les municipalités régionales de comté. Ce qui nous amène à parler brièvement du pouvoir régional.

4.2.3 Le pouvoir régional

L'échec du plan global de développement socio-économique du loisir au Québec démontre que l'Etat provincial ne maîtrise pas tous les leviers de l'économie capitaliste. C'est en partie pour cette raison que la notion de développement sera délaissée au profit de celle d'aménagement. Par le truchement de la loi 125, le gouvernement renforce, tout en faisant figure de décentralisation, ses pouvoirs de décision

quant aux orientations proposées par les schémas d'aménagement. Le pouvoir discrétionnaire du ministre vient brimer le peu d'autonomie des municipalités régionales de comté. Aussi, cet objectif à long terme de la mise en place de "gouvernements" régionaux a-t-il permis de légitimer la déconcentration administrative gouvernementale, c'est-à-dire assurer la présence de l'Etat en région par une décentralisation effective des pouvoirs au niveau des municipalités régionales de comté.

Ainsi s'effrite le mythe du pouvoir en région, de même que s'accen-
tue la présence de l'Etat dans toutes les sphères de l'activité humaine.
Mais si le pouvoir régional est bâti, tout comme la structure du LBLQ,
sur l'idéologie de la participation, recherchant le consensus, en avons-
nous vraiment besoin? Faut-il voir seulement à travers les structures
politiques (un gouvernement régional) la solution aux problèmes de sous-
développement? Ce type de gouvernement ne constituerait-il pas un écran
de plus entre le citoyen et l'Etat central, tout en provoquant un dédou-
blement de juridictions?

A travers la pratique de développement intégré du loisir s'effec-
tuent les luttes des différents groupes en présence: l'Etat, déconcen-
tré ou pas, les élites traditionnelles ainsi que les groupes populaires
et syndicaux. Devant la dépendance financière étatique de certains pro-
jets populaires, la partie n'est-elle pas perdue d'avance? Quelles sont
les chances de survie de l'auto-développement si les forces dynamiques
du milieu ne se regroupent pas pour la défense de leurs intérêts? L'au-
todétermination représente-t-elle vraiment l'embryon d'un pouvoir régio-
nal?

Nous avons constaté qu'au cours des dernières années, les mémoires,
les avis et les dossiers portent sur les désavantages économiques de la
duplication de structures, d'une répartition injuste et inéquitable en-
tre les différents secteurs de loisir, etc. Que traduisent les thèmes
économiques retenus? L'avènement du ministère du Loisir, de la Chasse
et de la Pêche vient-il modifier les attentes d'ordre politique des grou-
pes en présence?

En résumé, nous retiendrons que malgré le rôle de courroie de transmission assuré par les organismes publics et parapublics (municipalités, CRL), l'avènement d'une pensée anti-technocratique chez plusieurs organismes populaires révèle un certain aspect contestataire par rapport aux politiques de l'Etat.

Toutefois, malgré la volonté de rapprochement envers les groupes populaires et les organismes du milieu, le CRL demeure un organisme inscrit dans un cadre administratif gouvernemental puisqu'il est intimement lié (financièrement) au processus de planification étatique des différents secteurs du loisir national québécois et plus spécifiquement à la détermination des besoins et services des citoyens.

Dans cette perspective, la décision des auteurs du LBLQ de réorienter complètement, dans quatre ans, la vocation de ces derniers, laisse présager un avenir incertain pour ces institutions para-gouvernementales.

Le manque de volonté politique de soutenir toute cette structure d'organismes de consultation et de "concertation" au plan régional, accompagné des coupures budgétaires dans les secteurs publics est bien le signe, selon nous, de la fin du règne de l'idéologie de la participation.

4.3 LA PROBLEMATIQUE TECHNOCRATIQUE: LES REFORMES ET LES MYTHES

Tout au long de la période 1970-80, comme nous l'avons vu, s'élabore et murit la problématique technocratique. Année après année surgissent de nouvelles critiques qui dénoncent l'ordre économique et social libéral, proposent des réformes ou jettent les plans d'une société "nationalement" nouvelle. Les aspirations généreuses, l'esprit philanthropique, la faim de justice se manifestent presque à chaque occasion.

1976 marquerait-il un tournant? Déjà l'entreprise, quelque soit son échec, témoigne de possibilités nouvelles. Il ne s'agit plus de contester un ordre des hiérarchies nobiliaires et cléricales abolies. L'ordre existant est bourgeois et libéral. C'est en fonction de cet ordre libéral que les fractions technocratiques sont appelées désormais à définir leur position. Par là même certaines confusions, certaines équivoques peuvent être dissipées. Des illusions peuvent être dénoncées, des oppositions latentes éclatent au grand jour (38). La critique de la réalité sociale n'est plus le privilège de solitaires mal remis des bouleversements de la Révolution tranquille, mal adaptés aux cadres nouveaux. Si, au départ, la problématique technocratique continue d'être celle d'une minorité, du moins les membres de cette minorité, quelles que soient leurs divergences, prennent conscience de ce qui les unit face à l'ordre bourgeois de l'Etat libéral. Leurs thèmes rencontrent des échos, ils témoignent de leur capacité à faire alliance avec les classes populaires dans la planification des "besoins sociaux".

Face à la démocratie formelle de l'Etat libéral monopoliste, la plupart des technocrates entendent travailler à l'avènement d'une démocratie de participation. Les propositions de réforme et les projets de refonte sociale paraissent tout à la fois mieux adaptés que ceux des libéraux aux préoccupations des classes populaires et relativement plus susceptibles d'applications à venir. Sur tous ces points la technocratie marque un progrès par rapport au libéralisme néo-Keynésien. Elle atteste de l'ampleur des recherches poursuivies après 1960 et surtout depuis 1970.

Cette justice rendue, disons pourtant notre déception. Si un effort immense a été consenti pour expliciter, ordonner, enrichir les thèmes des libéraux, peu de thèses politiques originales sont mises sur le marché des idées. Les analyses de la réalité économique, des conditions d'émergence du développement social et culturel, les explications du désordre existant demeurent très insuffisantes, rendent mal compte de la complexité des faits. Les technocrates préfèrent en général les joutes idéologiques à l'étude objective des mécanismes libéraux qu'ils dénoncent.

"Les technocrates ne veulent pas changer radicalement la société; pour mettre les points sur les i, ils ne contestent pas le pouvoir qu'un petit nombre exerce sur les moyens de production de toute la collectivité: ils savent seulement que les excès du capitalisme privé risquent de formenter des frustrations dangereuses. Ils s'attristent sur le fait que: "l'harmonie n'est pas l'Etat vers lequel tend naturellement le régime libéral. (Lire: le libéralisme économique). Sous la poussée contestatrice, déjà, les cadres sociaux se disloquent et la mécanique socio-politique toute entière risque de se détraquer..." (39)

Il semble que les technocrates, entre 1970-80, continuent d'hésiter quant à la marche à suivre. Leur refus de la société libérale moderne trop souvent se transmua en nostalgie de l'âge d'or, des communautés d'intérêts des premiers âges, des solidarités de base mythiques.

"Habitué à des curés qui ont quotidiennement accès à la vérité divine, notre peuple avalera le nouveau clergé technocratique qui détient lui aussi, un savoir hermétique, connaît la voie de la Providence (...) et jure une immortelle dévotion au bien commun. Plus "purs" que les politiciens dont nous avons appris à nous méfier, et que les hommes d'affaires qui ne broutent que l'argent, les scientifiques de l'intérêt national deviendront même les underdogs sympathiques d'une lutte historique qui oppose l'Etat québécois - qui nous appartient - à celui d'Ottawa, et aux chapelles puissantes du capitalisme anglo-saxon qui partagent l'attitude réactionnaire de tous les colonisateurs quand les autochtones se mettent à danser dans les bois." (40)

La période 1976-80 voit foisonner les interventions étatiques. Il suffit d'avoir découvert le "secret", le théorème fondamental qui régit le monde social et/ou les rapports de domination étrangère. Moyennant quoi, on peut jeter les plans d'un nouvel ordre "nationalement" différent.

Il faut, pense-t-on, refaire la société selon des normes scientifiques à la manière d'un habile architecte qui organisera les conditions extérieures de telle sorte qu'elles entraîneront l'harmonisation des intérêts individuels. Nous sommes alors mis en présence de la société démocratique de développement. On imagine la modernisation, la régionalisation, la déconcentration, la décentralisation, la consultation, etc. Mais le pouvoir central sera juge des besoins et des facultés des membres. Plus que la liberté, c'est d'égalité dont rêve les technocrates.

Dans la pensée technocratique, l'ingérence de l'Etat se manifestera en tous les domaines. Afin de faire croître la productivité globale de l'économie, l'Etat doit rationaliser l'éducation, le recyclage, l'entretien des nécessiteux, le maintien d'une consommation de base, la protection des marchés, la recherche scientifique, l'organisation du loisir, etc. Par ailleurs, les projets technocratiques apparaissent plus susceptibles de réalisations s'ils heurtent moins la "moralité publique": ainsi en est-il de la politique québécoise du loisir (41). De même la refonte des structures scolaires en vient à craindre les innovations sociales susceptibles d'engendrer des différences. De fait, ils proposent un idéal purement utilitaire, une communauté dans laquelle les individus, étroitement soumis au corps social, tendront à une morne et austère uniformité.

4.3.1 Les mythes

Si peu de technocrates croient à la possibilité de révolutionner les contradictions structurelles actuelles, nombreux tiennent en poche des projets de réforme grâce auxquels ils pensent pouvoir mettre un frein au régime capitaliste de concurrence. Sous prétexte de tenir compte de la complexité de la vie "moderne" et d'assurer une représentation plus fonctionnelle des "secteurs" de la société, la logique technocratique, plus méthodique et plus systématique, multiplie, en ce sens, les juridictions, hiérarchise les niveaux d'intervention, essaie en somme de reproduire dans les organismes bureaucratiques sa vision linéaire de la pratique collective du loisir.

La régionalisation et la déconcentration des services auraient l'avantage qui résulte des économies de la vie en commun ("Small is beautiful") et d'un mode d'organisation où tous, sans exception, intéressés au "bien commun" pourraient faire valoir leurs objections. L'Etat, dans cette perspective, serait toujours à même d'amortir les effets de la lutte des classes, de la politisation "non-scientifique" des débats jouant le rôle de régulateur, canalisant la consultation, multipliant les comités sectoriels, se définissant, enfin, tel un partenaire avec le marché.

Progressivement, ainsi, le principe de participation (association avec l'Etat) se substituerait à celui de la concurrence. La réforme technocratique serait, en ce sens, une profonde réforme morale. Toutefois, même si les théories technocratiques de la participation ont fait l'unanimité quelques temps, il devint de plus en plus évident que la seule application de la théorie ne suffisait pas à effacer les contradictions plus profondes entre les différentes classes sociales, le centre et la périphérie.

On voit le caractère apparemment raisonnable et séduisant des thèses technocratiques. On pressent aussi les difficultés qu'elles laissent dans l'ombre, les questions qu'elles laissent sans réponse. Les interventions gouvernementales manifesteront-elles, dès le début, une supériorité évidente sur les organismes privés? Et si oui, le bouleversement socio-culturel du loisir sera-t-il aussi rapide que le croit l'Etat? A supposer que cela soit, jusqu'où devra aller le rôle régulateur de l'Etat? Entraînées à la concurrence, les régions seront-elles conduites à se concurrencer entre elles? On comprend mal pourquoi les intérêts s'accorderaient spontanément. Comment les rallier à un programme commun et, comment assurer entre eux une solidarité réelle? N'y aura-t-il pas plutôt conflit entre les multiples intervenants? L'Etat ne devra-t-il pas intervenir d'une manière systématique? Ne devra-t-il pas être investi de pouvoirs très étendus, et cela d'une façon permanente? Mais alors il faudrait aussi poser le problème d'une planification économique et envisager, dans ces perspectives, la mise en pratique de la démocratie industrielle, etc.

Équivoque, imprécis, dès lors qu'il touche aux questions économiques fondamentales, le projet technocratique s'en tire par un acte de foi dans le principe de participation et de décentralisation. Et cet acte de foi, ne vaut guère mieux, sur le plan politique, que l'acte foi des libéraux dans l'harmonie spontanée des intérêts privés. L'idéologie dispense, croit-on, de l'étude approfondie des faits.

4.3.2 Le réformisme

Lorsque les technocrates cessent de croire à l'efficacité présente des remèdes miracles, plus modestes, ils se bornent à présenter quelques projets de réformes dont ils n'attendent pas un bouleversement des structures, ni la fin prochaine du capitalisme, mais un adoucissement du sort de la classe ouvrière et des classes populaires, un fonctionnement moins inhumain de la machine économique. Droit à l'assistance, droit au travail, droit au loisir, garantie d'un salaire minimum comptent parmi les réformes les plus communément demandées avec le droit à la participation. L'égalité de droit, n'est cependant pas l'égalité de fait et l'inégalité de moyens de participation entre le peuple et l'élite renferme celui-là dans un rôle de consultant bénévole dont l'Etat peut considérer ou négliger le point de vue.

Souvent, les réformes apparaissent comme des mesures transitoires, destinées à calmer l'impatience des électeurs, en attendant que les temps soient mûrs pour des mesures plus hardies. Pour certains, au contraire, les réformes proposées prennent figure de mesures extrêmes au-delà desquelles il est difficile d'aller. Dans un cas, comme dans l'autre, il s'agit davantage de consolider l'ordre existant en le rattachant aux traditions du passé que de le transformer profondément. Nous retrouvons alors les thèmes d'une vision hiérarchisée et individualisée de la société et des rapports sociaux qui la structurent, et qui, impuissante à conjurer le mal, rêve obscurément d'un capitalisme amendé qui tourne bien.

Dans ce cas, l'éducation des classes populaires et les encourage-

ments à la participation leur semblent avec le progrès matériel, les moyens les plus efficaces d'une amélioration sociale. Si le rôle du pouvoir régional est appelé à grandir ce n'est qu'à travers un développement lent et progressif. Dans l'immédiat, l'Etat doit servir de contre-poids et de régulateur.

Nous avons pu distinguer que les projets de réforme technocratique en matière de loisir, qui partent du sommet, c'est-à-dire qui font directement appel à l'Etat, attendant de lui le bouleversement ou la modification des structures, et les projets ou utopies qui partent de la base, se fondent sur la confiance dans les forces spontanées des individus ou de la société, contestent le rôle prééminent de l'Etat, attendent le bouleversement social de l'émulation des petites collectivités. Sur le plan pratique les deux démarches se rencontrèrent une brève période: celle de la tournée de consultation de 1978.

"L'"utopie" cybernétiste qui veut amener à la même table des intérêts fonctionnellement égaux relève donc bien plutôt du phénomène de l'idéologie: camoufler les conflits latents dans le corps social afin de consolider la préséance des élites établies. Aussi longtemps que les revendications populaires suivent les canaux bureaucratiques, il est possible de prétendre que l'Etat est vraiment cet agent neutre du pouvoir qui arbitre et fond dans un tout cohérent - le plan - les volontés et les aspirations conflictuelles de "l'électorat". Mais la réalité est tout autre: on ne peut ménager en même temps et la chèvre et le chou; aussi la stratégie des pouvoirs, en prêchant l'harmonisation et la cohérence, ne sert-elle finalement que les pouvoirs eux-mêmes." (42)

Quoi qu'il en soit, tous les projets de réforme sont affligés des mêmes faiblesses pour ainsi dire congénitales. Trop timides ou trop ambitieux, dérisoires ou chimériques, ils ne prennent pas la pleine mesure du réel. Aux questions majeures: comment mettre fin au régime ca-

pitaliste de concurrence et comment organiser un régime meilleur, aucun des technocrates ne fournit une réponse relativement satisfaisante. Les problèmes techniques sont sanctifiés au bénéfice des argumentations idéologiques et des appels à la participation. Les mythes de l'égalité et de la démocratisation autour desquels gravitent tous les projets technocratiques témoignent de leurs bonnes intentions comme de leur impuissance à penser la réalité économique et sociale d'aujourd'hui.

4.3.3 Une problématique confusionniste du loisir

Jean-Jacques Simard, croit pouvoir distinguer parmi les technocrates deux écoles. Les émules de la première s'efforcent de donner au technocratisme une forme plus précise, une rationalité plus scientifique, un programme plus concret et réalisable. Les élèves de la seconde, au contraire, insisteraient sur des concepts vagues et subjectifs et intégreraient leur idéologie économique et sociale dans de fumeuses perspectives mythiques.

"Deux stratégies s'élaborent; dans le premier cas, on composera avec les conservateurs, tout en protégeant quelques principes essentiels; il faut avant tout conserver sa niche au pouvoir; dans le second cas, on portera le débat hors des couloirs bureaucratiques, sur la place publique, dans la lutte électorale." (43)

Mais la différence n'est pas aussi marquée qu'on voudrait bien le laisser entendre. En réalité, qu'ils s'en expliquent longuement ou non, les technocrates sont tributaires des mêmes influences politiques, des conceptions qu'ils se forment sur le loisir, la société en général et la situation des classes sociales.

"Le véritable crédo technocratique pourrait se résumer ainsi: rendre cohérente et harmoniser l'organisation socio-économique grâce à la manipulation scientifique des ressources naturelles, des structures sociales et des ressources humaines, afin d'accroître la capacité

productrice et consommatrice de la nation. Plus cyniquement, on affirmerait volontiers que derrière l'idéologie réside l'intérêt d'une élite déterminée à prendre le contrôle de l'Etat." (44)

La théorie selon laquelle le loisir est le produit d'une productivité supérieure, créé par les conditions d'un plus haut développement matériel, culturel et spirituel de la nation éveille en eux de solides résonnances. C'est évidemment pour en dégager des conclusions fort différentes de celles du clergé ou des professionnels. Cependant, le loisir des technocrates ne diffère pas outre mesure du loisir des professionnels. Au loisir spécialisé des professionnels se substitue un loisir tout aussi spécialisé, mais que régissent d'autres techniques dans un milieu transformé. L'hyperrationalisme se double alors d'une analyse psychologique poussée.

Mais les thèses technocratiques, l'idéalisme de la démocratie de la participation exercent sur les technocrates une influence profonde, leur ouvrent de nouveaux horizons. Les technocrates s'attachent à considérer les influences diverses qu'ils subissent, à fonder une nouvelle synthèse.

Mais pas plus que les professionnels, les technocrates ne parviennent à de véritables synthèses, à une conception du loisir cohérente et neuve. A démontrer leurs théories sociologiques on s'aperçoit qu'ils procèdent davantage à des juxtapositions de thèmes hétérogènes, qu'à de véritables fusions. Au loisir spécialisé, à la commercialisation, se juxtapose le loisir "communautaire", le loisir confusément sportif, confusément socio-culturel ou de plein air, confusément issue d'une communauté en fonction de laquelle il se définit mal.

Le jugement paraîtra sévère. Aussi bien, quelque sympathie que l'on puisse éprouver à l'égard des bonnes intentions des technocrates, il faut insister sur ce confusionisme mental qui les dispensent d'examiner avec attention les problèmes du loisir comme les problèmes économiques.

4.4 CONCLUSION

Les considérations générales sur l'ensemble de la production écrite des technocrates démontrent que les préoccupations de l'Etat sont majoritairement d'ordre économique. Ensuite, à l'intérieur de ce chapitre, nous avons essayé de révéler les principales caractéristiques du discours de l'Etat, en posant comme points de référence les notions de loisir et de développement.

C'est à travers les différentes transformations sémiologiques de la notion de "loisir", conjuguée à la notion de développement, que nous observons la prise en charge par la classe dirigeante technocratique du phénomène d'intégration économique, politique, sociale et culturelle du loisir à la structure nationale québécoise.

Quant à la notion de développement, nous avons constaté qu'elle est imprégnée de l'idéologie de la participation. La base du consensus de la société démocratique de développement demeure essentielle pour assurer le progrès tant recherché. Ce sont toutefois les modes d'application de la participation de la population à la définition des moyens et objectifs du développement du loisir, qui favorisent un glissement de la participation "consultative" en une participation "exécutoire".

Somme toute, ce qui nous semble le plus paradoxal, c'est la stratégie de développement technocratique, basée sur l'idéologie d'un loisir social, communautaire, qui entend corriger les déséquilibres engendrés par la pratique libérale - tant dans l'espace (urbain/rural) qu'entre les catégories sociales (favorisés/défavorisés) - et qui se donne, par là même pour l'une des priorités, l'élimination des disparités par la modernisation des formes de gestion sociale des classes populaires. En ce sens, on voit se préciser l'une des fonctions majeures des travaux depuis la décennie 70: au-delà de la rhétorique universalisante, réformer non pas l'ensemble du domaine des loisirs, mais un de ses niveaux, celui qui se rapporte spécifiquement aux classes populaires, dans la perspective d'instaurer par les services une véritable gestion des rapports sociaux de domination.

En résumé, nous sommes conscients que l'analyse de ce discours des technocrates sur les notions de loisir et de développement n'est pas exhaustive. Elle veut cependant faire ressortir les aspects importants de l'évolution des perceptions des technocrates. Nous y avons découvert que le modèle technocratique qui favorise le développement centralisateur-intégré des loisirs est bien diffusé dans les régions. Ainsi, ce discours nous a permis de valider la deuxième partie de notre hypothèse principale.

En un deuxième temps, nous avons tenté à travers l'analyse de la dynamique Etat - Conseils régionaux de loisir - Organismes populaires d'élucider les phénomènes de régionalisation et de régionalisme.

Au niveau de la régionalisation, nous avons démontré l'implantation de l'Etat en région, notamment sous le couvert des CRL(s) et de leurs impératifs d'ordre administratifs. La déconcentration administrative gouvernementale revêt un aspect plus spatial que décisionnel. Ensuite, il faudra attendre la loi 125 et l'élaboration du LBLQ, pour aborder une véritable décentralisation de certains pouvoirs, surtout en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Cependant, l'utilité d'une telle législation sera mise en doute pour la coordination régionale (voire la concertation). Enfin, nous avons dégagé les dessus et dessous de la coordination interministérielle, intergouvernementale, entre les paliers administratif et politique. L'importance de la collaboration interministérielle dans le développement et la programmation du loisir, malgré son caractère non uniforme, a permis, non pas le développement socio-économique du loisir, mais bien une plus grande rationalisation des activités de l'Etat sur l'ensemble du territoire québécois.

En matière de régionalisme, nous avons noté que plusieurs organismes populaires prendront forme autour de 1978 en opposition aux politiques gouvernementales. Le CRL tentera, mais sans succès, de récupérer ce mouvement populaire au sein de sa structure. L'appel à l'autodétermination démontre bien la volonté de certains groupes de résister au

réaménagement imposé par l'Etat. Le principe d'auto-développement constituera la bouée de sauvetage. Paradoxalement, nous retrouverons au sein de la région deux conceptions sur le développement régional du loisir. D'abord la stratégie de développement centralisateur-intégré du loisir, par la participation et la hiérarchisation des activités gouvernementales, cédera le pas, peu à peu à l'auto-développement des ressources, services, programmes, etc. Tout comme l'auto-développement du loisir se transformera en une volonté d'autodétermination, comme modèle du développement du loisir pour la région. Ainsi, l'avènement de cette nouvelle conception s'explique en partie par les pauvres retombées du développement socio-économique du loisir. Mais, il ne faudrait pas oublier cet acharnement des groupes populaires à participer à leur propre développement. La coexistence de ces discours sur le développement tient, à notre avis, à la structure multi-sectorielle du loisir à travers laquelle plusieurs groupes défendent des intérêts divergents.

Pour ce qui est du pouvoir régional, il s'agit là d'un autre mythe issu de l'OPDQ qui s'effrite avec les années et les législations en matière de décentralisation des pouvoirs. Cependant, il semble que les efforts en vue de promouvoir un modèle de développement anti-technocratique soient tournés non pas vers l'organisation d'un parti politique (ou à tout le moins, d'une pensée politique), pour la prise du pouvoir d'Etat, mais vers les structures reliées à la pratique de l'aménagement. Néanmoins, la dépendance financière du loisir met en lumière sa fragilité d'autodétermination de même qu'un danger de récupérer des projets au profit des politiques étatiques.

Par contre, les expériences populaires de développement des différents secteurs du loisir ne misent-elles pas d'abord sur l'atteinte de l'objectif de rationalisation des secteurs de base (aménagement, sport, loisir socio-culturel, tourisme) préservant ainsi le statut "national" du loisir au Québec?

Nous croyons, par ailleurs, qu'un potentiel révolutionnaire, d'autres diront réformiste, réside dans les modes d'appropriation de ces

pratiques de loisir, par la démocratisation de la gestion et l'autodétermination des services. A notre avis, c'est essentiellement à travers le maintien de cette forme différente d'organisation sociale, économique et culturelle et à travers la constitution d'un large front de lutte englobant les groupes de tous les secteurs impliqués que nous pouvons espérer un pouvoir différent.

NOTES DU CHAPITRE IV

- (1) Cette tournée de consultation montre bien l'effort du gouvernement afin de préciser ses interventions quant au développement du loisir et quant aux modes favorisant la démocratie de participation. Cependant, il apparaît important que cette volonté d'associer le milieu ne s'arrête pas avec l'élaboration de cette nouvelle pratique politique. A travers les transformations sémiologiques de la problématique technocratique du loisir en une signification globale et intégrée, nous observerons la prise en charge du phénomène d'intégration socio-économique d'un domaine marginal de la structure nationale québécoise.

- (2) On a un monde à récréer, Livre blanc sur le loisir au Québec, Québec, Gouvernement du Québec, 1979, page 30.

- (3) Ibidem, page 30.

- (4) Ibidem, page 30.

- (5) Selon l'expression heureuse de J.G. Meunier. A cet effet, il faut souligner la similitude des conceptions générales du loisir et de la culture. Cf. "Le Livre blanc de la politique québécoise du développement culturel: Esquisse critique d'une philosophie de la culture", Philosophiques, Montréal, Editions Bellarmin, octobre 1979, page 348.

- (6) Pour l'essentiel, nous partageons le point de vue développé par Gilles Bourque, "Petite bourgeoisie envahissante et bourgeoisie ténébreuse", Les Cahiers du socialisme 3, printemps 1979, pp. 120-161. En un certain sens, le texte qui suit peut servir à étayer l'analyse selon laquelle le Parti québécois est "la formation politique ayant permis l'hégémonisation du mouvement nationaliste initiée principalement par la nouvelle petite-bourgeoisie (et secondairement par la petite bourgeoisie traditionnelle) au profit de la bourgeoisie régionale québécoise" (p. 150).

- (7) Prendre notre temps, le Livre vert sur le loisir au Québec, op. cit., pp. 62-64.

- (8) On a un monde à récréer, le Livre blanc sur le loisir au Québec, op. cit., page 15.

NOTES DU CHAPITRE IV (suite)

- (9) Aux yeux des technocrates, la non-participation des catégories sociales dites "défavorisées" relèvent principalement des différences territoriales et de la diversité des régions. Ainsi, nous serions mis en présence de l'affrontement de la société moderne et de la société traditionnelle. L'une industrielle et urbaine. L'autre agricole et rurale. Conséquemment, le loisir contemporain en milieu rural sera considéré comme un phénomène d'acculturation, quoiqu'on ne niera pas qu'il s'agit aussi d'un phénomène structurel, soit la concentration spatiale des industries culturelles et des entreprises de services rattachées aux économies de type libéral. Cependant, les propositions visant à accentuer le rattrapage dans l'accessibilité au loisir seront surtout d'ordre social et culturel, non économique. Cf. Le Livre blanc de la politique québécoise du développement culturel, op. cit., p. 133 et sq..
- (10) L'axe principal du LBLQ investit de ce fait le loisir de l'idéologie nationaliste, qui se présente comme la condition sine qua non de son organisation et de sa reproduction en tant qu'élément de la structure nationale des procès capitalistes. Cf. Nicole Laurin-Frenette, Production de l'Etat et formes de la nation, Montréal, Editions Nouvelle Optique, 1978, 176 pages.
- (11) On a un monde à récréer, op. cit., page 31.
- (12) La politique québécoise du développement culturel, op. cit., page 151.
- (13) Ibidem, page 12.
- (14) On a un monde à récréer, op. cit., page 43.
- (15) Jean-Jacques Simard. La longue marche des technocrates, Laval, Editions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, page 91.
- (16) Prendre notre temps, op. cit., page 60. En fait, le thème de développement du loisir, issu de l'accès-participation à la vie politique, sociale et culturelle de la société, activé sous la conjoncture politique de l'avènement du Parti québécois au pouvoir à Québec en 1976, est un thème permanent depuis plus de 10 ans, et qui imprègne encore aujourd'hui, pour une part importante, la technocratisation du loisir. Il est encore partagé par bien des

NOTES DU CHAPITRE IV (suite)

- (16) suite
intervenants et sert de justification aux tenants du pouvoir politique. Perdurance non négligeable puisqu'en effet, cette idéologie spécifique autorise la récupération par l'ensemble des technocrates, des agents, techniques, méthodes et lieux liés au loisir, alors même que plusieurs institutions sont aujourd'hui organisées sur une idéologie qui s'est fortement transformée.
- (17) On a un monde à récréer, op. cit., page 86.
- (18) Voir en particulier, l'Office de planification et de développement du Québec, l'OPDQ, La problématique de l'est du Québec, région 01, décembre 1977, coll. "Les schémas régionaux", 276 pages.
- (19) J.J. Simard. "La société des loisirs: on n'est pas là pour s'amuser", op. cit., page 126.
- (20) Levasseur, Roger. Examen critique de l'étude du HCJLS sur la régionalisation en loisir au Québec, Québec, novembre 1974, pp. 4-5.
- (21) CERNOQ, Feuilles Nouvelles, vol. 1, no. 2, 27 mai 1969, Rouyn. Cité par J.J. Simard, La longue marche des technocrates, op. cit., page 69.
- (22) Pour l'essentiel, l'Etat canadien et les Etats provinciaux qui le compose, s'appuient chacun sur un discours nationaliste comme condition de production et de reproduction du loisir et de la place du gouvernement dans le réseau des places dominantes. Mais chacun de ces Etats exige également d'être investi d'un sens particulier, organisant son pouvoir particulier car il ne s'agit pas d'une délégation du pouvoir central pour l'exécution de certaines fonctions, mais de pouvoirs spécifiques, autonomes exercées de plein droit par les organes provinciaux. Voir à cet effet, Pour une politique nationale de la santé et de la récréation, par Iona Campagnolo, Ministre d'Etat Santé et Sport amateur, Gouvernement du Canada, 1979, 20 pages.
- (23) Conseil québécois de la Jeunesse, des Loisirs, des Sports et du Plein air, La fonction consultation dans le développement du loisir, Québec, Editeur officiel du Québec, février 1978, page 43.

NOTES DU CHAPITRE IV (suite)

- (24) Jacques Léonard. Aménagement et territoire, Congrès de l'ACU - division du Québec, juin 1978, p. 16.
- (25) "La loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la participation du citoyen" par Alain Caron et Renée Gauthier, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, La nouvelle revue Municipalité, Montréal, Avril 1981, p. 7.
- (26) La Presse. "La réforme du loisir risque d'être une vaste fumisterie" par Dollard Morin, samedi le 15 octobre 1981, page D 12.
- (27) Ibidem, page D 12.
- (28) Ibidem, page D 12.
- (29) Mémoire de la Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec sur le Livre vert sur le loisir, Québec, Editeur officiel du Québec, avril 1978, p. 21.
- (30) La Presse. "Création d'un comité interministériel en matière de loisir", par Pierre Bellemare, Montréal, samedi le 21 novembre 1981, page B 3.
- (31) Ibidem, page B 3.
- (32) Mémoire de la Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec sur le Livre vert sur le loisir, op. cit., page 8.
- (33) Avis: Livre blanc sur le loisir au Québec. Conseil régional de loisirs Centre du Québec Inc., novembre 1979, page 6.
- (34) Propos recueilli par Antoine Godbout. "La tournée a-t-elle tourné en rond? Les 15 directeurs généraux des Conseils régionaux répondent...", Loisir Plus, Juin 1978, numéro 70, page 12.
- (35) Ibidem, page 12.

NOTES DU CHAPITRE IV (suite)

- (36) Mémoire de la Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec sur le Livre vert sur le loisir, op. cit., page 15.
- (37) L'analyse du discours politique sur le loisir produit dans les années 60 (et plus encore 70) permet de reconstituer assez facilement les bases de la problématique régionale et les principaux modes de combinaison entre les éléments. Sur la base des textes et des déclarations qui précèdent le renversement de 1976, on peut comprendre comment les divers courants d'opposition s'enracinent dans un refus commun des formes antérieures de l'organisation du loisir et dans un projet commun de revaloriser, de ré-organiser l'Etat, le processus et l'intervention politique.
- (38) Consulter notamment, outre le volume de J.J. Simard, op. cit., 1979; l'article de Gérald Fortin, "Milieu rural et milieu ouvrier: deux classes virtuelles", in Recherches Sociographiques, vol. V, no. 1, 1965, pp. 47-59.
- (39) Léon Dion, Société et Politique, Tome I, Québec, P.U.L., p. 467, cité par J.J. Simard, La longue marche des technocrates, op. cit., page 149.
- (40) J.J. Simard. La longue marche des technocrates, op. cit., p. 32.
- (41) Voir la critique du Livre blanc sur le loisir de Michel Bellefleur, "Le Livre blanc sur le loisir au Québec; Analyse et commentaire", Loisirs & Sports, numéro 90, Février 1980, pp. 17-23.
- (42) J.J. Simard. La longue marche des technocrates, op. cit., page 124.
- (43) Ibidem, page 107.
- (44) Ibidem, page 108.

CONCLUSION GENERALE

POURQUOI LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR AUJOURD'HUI?

Dans le cadre de cette conclusion générale, nous reprendrons systématiquement l'énoncé de nos hypothèses de travail afin de les confronter aux résultats de notre recherche.

Nous avons essayé, tout au long de ce mémoire, de saisir les problématiques dominantes du loisir étudiées dans leur mouvement, de les situer dans les réalités politique, économique, sociale et culturelle au sein desquelles elles furent élaborées. En décrivant les problématiques cléricale, professionnelle et technocratique, nous pensons avoir éclairé leurs intuitions majeures. Nous voulons, dans ces dernières pages, reprendre quelques-uns des thèmes mis en relief, procéder à d'ultimes confrontations et, enfin, terminer par quelques remarques sur les changements susceptibles de se produire pour relancer la recherche sur les problématiques du loisir ou encore pour accroître son influence auprès des pourvoirs publics.

Ce mémoire a voulu valider d'abord une hypothèse principale, ensuite deux hypothèses subordonnées. Ainsi, l'hypothèse principale veut que la transformation des problématiques du loisir soit liée, comme tout produit social, d'une façon ou d'une autre, à l'évolution globale de la société. Nous en avons dégagé deux aspects.

1. D'abord, l'analyse de la problématique cléricale nous révèle la faible dimension sociale significative dans le discours idéologique de l'Eglise québécoise sur les loisirs. Cette hypothèse était principalement fondée sur la nature des préoccupations du clergé, où le sort des populations et partant, le loisir comme technique d'encadrement, occupent une place dérisoire. Cette hypothèse s'est vérifiée de la façon suivante. Des trois axes d'articulation des valorisations que nous avons distingués dans

le discours de cette fraction de classe alliée à la petite bourgeoisie traditionnelle, un seul d'entre eux fait état et de façon très marginale encore, d'une dimension sociale: il s'agit de l'analyse effectuée sur les causes et les effets de la généralisation du loisir. C'est ainsi que le catholicisme québécois émet quelques valorisations sur l'organisation des loisirs; mais, au lieu de considérer les loisirs comme une entité distincte, il a plutôt tendance à l'assimiler à l'ensemble des maux (oisiveté, alcoolisme, délinquance, péché, etc.) de la population québécoise. D'ailleurs, le but implicite de l'Eglise n'est pas tellement d'expliquer les pratiques de loisir comme telles, que de chercher à dramatiser la commercialisation de la vie quotidienne afin de sensibiliser et de rallier le plus grand nombre possible d'individus à ses objectifs. Quant au thème de la paroisse, il revient régulièrement dans le discours: ce qui n'a rien d'étonnant puisque le clergé le conçoit comme étant l'une des plus importantes dimensions du maintien et de la promotion de la foi, de la langue et de la culture dans la collectivité québécoise. Enfin, les deux autres axes d'articulation des valorisations portent essentiellement sur des considérations culturelles (pour ne pas dire religieuses). C'est dire à quel point la dimension sociale occupe une position marginale dans la problématique du clergé québécois. Non seulement le discours est-il surtout axé sur la question religieuse, mais encore le débat sur le loisir n'a pas été l'amorce de la remise en cause du régime politique et économique, comme nous l'avions supposé antérieurement. Ainsi l'Eglise québécoise a préféré limiter son discours comme son action au seul thème de la foi, sans trop en déborder.

2. Le second aspect est né de la situation historique actuelle: se développant en même temps que l'appareil politique moderne, c'est-à-dire le système de régulation caractéristique de la société capitaliste des monopoles, la recherche sur le loisir s'est voulue en un deuxième temps, la voie nouvelle qui donne accès au bonheur,

car le loisir seul, selon cette seconde version, semble en état d'étancher cette soif de liberté, de dépassement de la condition individuelle; en somme la version laïque de la communion des Saints. Comme nous l'avons mentionné auparavant, les divergences entre les problématiques professionnelles et technocratiques ne réfère pas tant dans la conceptualisation du loisir - de ces traits fondamentaux - que dans les formes nouvelles d'intégration et de régulation des effets des déterminants sociaux globaux sur le développement du loisir: types d'organisation, différenciation des formes de loisir en fonction des classes sociales, rôle des mass-média, etc.

L'examen de la problématique professionnelle, en ce qui a trait à la nature du phénomène-loisir, nous a conduit à définir, au-dessus des problèmes traditionnels, ces conditions objectives dont l'intelligibilité est généralement ramenée, soit à l'accumulation de statistiques, soit à l'intervention d'une dimension de transcendance.

Le chapitre trois (3), traitant des prérequis historiques nécessaires à la compréhension du loisir moderne a retracé les principaux faits qui précèdent la mise en place d'un cadre professionnel. Ainsi, la transformation du climat international, et partant national du capitalisme dans les dernières années de la décennie 50, fait apparaître la nécessité d'organiser le développement socio-culturel dont le loisir est un des éléments, au Québec comme au Canada. Cette idée prendra forme par la création d'organismes et par des législations qui viendront régir les types d'interventions en matière de pratiques de loisir autant sur la scène municipale et régionale que provinciale et fédérale. La professionnalisation sera donc perçue comme un moyen d'assurer le développement harmonieux du loisir en remédiant aux problèmes des disparités régionales. L'idéologie du droit au loisir sera amenée à prendre part à ce processus, dont l'objectif principal est le mieux-être collectif. Cette nouvelle idéologie de la participation s'attaquera à la pauvreté de l'organisation à tous les niveaux: local, régional, provincial.

Par ailleurs, suite à la remise du rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'Education physique et les sports qui propose les grands objectifs d'une restructuration du domaine pour le "rattrapage" d'une organisation politique du loisir dans la société moderne, le Bureau de la jeunesse, des loisirs et des sports, et plus tard, le HCJLS seront fondés comme structure devant servir de justification aux tenants du pouvoir politique. Ainsi naissait l'ère de la consultation.

L'analyse de la CESBES et du Livre vert sur le loisir au Québec, nous a permis de mieux cerner le rôle effectif du HCJLS. De plus, nous y voyons affirmé, déjà, en partie, la première hypothèse subordonnée qui fait du HCJLS un des "lieux" du développement d'une fraction de classe alliée au pouvoir d'Etat.

L'utilisation de la problématique professionnelle nous a permis de dégager une périodisation qui correspond à des changements d'orientation d'ordre structurel au sein du HCJLS. Il appert que ces mutations sont la résultante de pressions exercées par l'appareil gouvernemental, lequel entraînera un phénomène de polarisation des administrateurs et une concentration des prises de décisions vers Québec.

Le mode de fonctionnement du HCJLS est alors caractérisé par quatre fonctions: animation, information, consultation et "concertation". La consultation demeure, toutefois, la fonction principale de l'organisme. Le mode de financement, assuré en grande partie par l'Etat, permet à ce dernier de contrôler étroitement les activités de l'ensemble du "petit monde du loisir" qu'il peut orienter grâce au chantage budgétaire. Les revenus substantiels accordés au HCJLS durant les années 1972-76 démontrent bien la volonté de l'Etat de s'associer une partie des établissements professionnels producteurs de biens et services, pour assurer la caution de ses politiques et programmes dans tous les secteurs du loisir.

Néanmoins, ce n'est pas seulement grâce à cet aspect que nous pouvons conclure à l'apparition d'une nouvelle fraction de classe alliée au

pouvoir d'Etat, mais également à travers le mode de fonctionnement des CRL qui valorisent la consultation et la "concertation" avec les coordinateurs des bureaux régionaux provinciaux de leur domaine d'activités. Ainsi, plusieurs administrateurs de CRL seront amenés à s'allier aux coordinateurs du HCJLS (donc de l'Etat) afin que s'effectue le transfert des budgets régionaux pour leurs champs d'activités, devant être gérés de concert avec les représentants du HCJLS.

En résumé, tous les éléments de la problématique professionnelle démontrent l'omniprésence de l'Etat ainsi que le caractère dominant des relations descendantes, c'est-à-dire Etat - Conseils régionaux de loisir - Organismes populaires. L'Etat façonnant son interlocuteur, en l'occurrence le C.R.L., en courroie de transmission afin de justifier et de légitimer son discours (sa problématique) et sa pratique en matière de développement socio-économique du loisir. A cet effet, nous avons noté que le CRL revêt un caractère hautement politique, au sens large, puisqu'il représente l'un des instruments du pouvoir étatique sur la scène régionale.

Enfin, l'analyse de la production des technocrates, au chapitre quatre, a voulu vérifier l'hypothèse qu'à travers l'évolution de l'organisation structurelle du loisir, le discours véhiculé était conforme aux politiques étatiques favorisant le développement centralisateur-intégré du loisir.

Notre évaluation de la production des technocrates procède d'abord de l'ordre quantitatif en émettant des considérations générales sur l'ensemble de la production écrite de l'Etat. Ainsi, notre corpus d'analyse était composé de quatre éléments: les dossiers, les livre vert et blanc, les textes de loi et les conférences. Au plan qualitatif, nous nous sommes attardés au discours des technocrates sur les notions de loisir et de développement afin de dégager si les traits essentiels de la pensée véhiculée à travers "la courroie de transmission" étaient conformes au modèle dominant prononcé par l'Etat.

En ce qui a trait à la régionalisation, nous avons démontré l'implantation de l'Etat en région, sous les prétextes de la consultation et de la concertation, de leurs impératifs rationnels, d'ordre administratif. La déconcentration administrative gouvernementale revêt un aspect plus spatial que décisionnel. Il faudra attendre la loi 125 pour aborder la décentralisation de certains pouvoirs en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Mais cela sera fait au sein du comté et non au plan régional. L'importance de la collaboration interministérielle dans les programmes de ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche (MLCP) malgré son caractère non uniforme, permet non pas le développement socio-économique de loisir de la région, mais une plus grande rationalisation des activités de l'Etat.

Ce n'est pas de sitôt qu'un front commun en loisir au Québec s'imposera comme interlocuteur valable, ou groupe de pression, avec lequel les autorités gouvernementales devront compter. Certes le CRL a su faire valoir son point de vue mieux que ne l'ont fait les municipalités. Cependant, il s'en faut de beaucoup qu'il puisse forcer une solution anti-technocratique auprès des autorités gouvernementales.

Au niveau du régionalisme, si des organismes populaires se coaliseront pour résister au ré-aménagement imposé par l'Etat dans la poursuite de son objectif de hiérarchisation des centres de service régionaux, l'avènement de cette nouvelle pratique s'explique, en partie, par une attitude plus critique à l'endroit des programmes et des projets de l'Etat en région. Il semble, toutefois, que les efforts en vue de promouvoir un modèle de développement anti-technocratique convergent non pas vers l'organisation politique d'un parti, mais vers une structure reliée à la pratique d'un mode de développement: l'autodétermination (l'autogestion). Cette forme différente d'appropriation de l'espace et des ressources qui s'y rattachent ainsi que la démocratisation de la gestion des services par ces groupes représentent, sans contredit, l'espoir d'un pouvoir différent.

BIBLIOGRAPHIE

A) DOCUMENTS OFFICIELS

Gouvernement du Québec. Rapport du Comité d'Etude sur les Loisirs, l'Education Physique et les Sports, Québec, Editeur officiel du Québec, 1964, 145 pages.

Ministère de la Santé Nationale et du Bien-Etre Social. Loisir au Canada, Rapport des délibérations de la Conférence sur le Loisir, Ottawa, Direction de la Santé du sport amateur, 1969, 165 pages.

Gouvernement du Québec. Commission d'Enquête sur la santé et le Bien-Etre Social. La société de demain: ses impératifs, son organisation, par Gérald Fortin, Québec, Gouvernement du Québec, 1970, annexe 25, 99 pages.

Gouvernement du Québec. La situation des organismes culturels de structuration locale dans les municipalités du Québec, par Jean Ouellet, Editeur officiel du Québec, 1976, 284 pages.

Gouvernement du Québec. Prendre notre temps: Livre vert sur le loisir au Québec, par Claude Charron, Editeur officiel du Québec, 1977, 84 pages.

Gouvernement du Québec. La politique québécoise du développement culturel, par Camille Laurin, Editeur officiel du Québec, 1978, 2 tomes, 472 pages.

Gouvernement du Québec. Les industries culturelles: Hypothèses de développement, Editeur officiel du Québec, 1978, 100 pages.

Gouvernement du Québec. On a un monde à récréer; Livre blanc sur le loisir au Québec, par Claude Charron, Editeur officiel du Québec, 1979, 107 pages.

Gouvernement du Québec. Le comportement des québécois en matière d'activités culturelles de loisir, par Camille Delude-Clift, Editeur officiel du Québec, 1980, 86 pages, annexes.

B) OUVRAGES

ALTHUSSER, Louis. Pour Marx, Paris, Librairie François Maspero, 1965, 285 pages.

ALTHUSSER, L. - BALIBAR, E.. Lire le Capital: I, II, Paris, FM/petite collection Maspero, 1968, 184 p.-186 p..

ALTHUSSER, Louis. Eléments d'autocritique, Paris, Hachette, 1974, 124 pages.

ANDERSON, Perry, Sur le marxisme occidental, Paris, FM/ Petite collection Maspero, 1977, 167 pages.

BELLEFLEUR, M. - LEVASSEUR, R.. Loisir Québec 1976, Québec, Bellarmin-Desport, Les dossiers Beau-jeux 1, 1976, 109 pages.

BESNARD, Pierre. Animateur socio-culturel. Une profession différente? Paris, Editions ESF, Coll. "Pratiques sociales", 1980, 139 pages.

CLQ. Le Sport dans la société, Congrès provincial des loisirs; conférences et rapport des études en commissions, Québec, CLQ, 1961, 69 pages.

CLQ. Les loisirs et les travailleurs, Rapport du Congrès provincial des loisirs, Montréal, CLQ, 1965, 104 pages.

CLQ. L'organisation des loisirs et les pouvoirs publics, conférences, et rapports, Montréal, CLQ, 1968, 114 pages.

CLQ. Le développement des loisirs au Québec, Rapports des conférences, Montréal, CLQ, 1968, 126 pages.

CLQ. Loisirs Municipaux. Affaire de collaboration, Montréal, CLQ, 1969, 136 pages.

Collectif d'Animation et d'Analyse en loisir (CANAL), Loisir et pouvoir populaire au Québec, Québec, les Cahiers Desport - no 2, 1980, 255 pages.

Institut Social Populaire. Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Eglise, Montréal, Editions Bellarmin, 1950, nos 433-434, 79 pages.

ION, J. - MIEGE, B. - ROUX, A.N.. L'appareil d'action culturelle, Paris, Editions Universitaires, 1974, 298 pages.

JULLIARD, Jacques. Contre la politique professionnelle, Paris, Seuil, Coll. "intervention", 1977, 162 pages.

KARSZ, Saul. Théorie et Politique: Louis Althusser, Paris, Fayard, Coll. "Digraphe", 1974, 340 pages.

L'action Catholique Canadienne. Voies nouvelles du loisir, Québec, 1961, 109 pages.

LANFANT, Marie-Françoise. Les théories du loisir, Paris, P.U.F., 1972, 254 pages.

LAURIN-FRENETTE, Nicole. Production de l'Etat et formes de la nation, Montréal, Editions Nouvelle Optique, 1978, 176 pages.

LEBLOND, A.. Guide du terrain de jeu, Québec, Parc Victoria, 1947, pp. 31-53.

LEFEBVRE, Henri. La survie du capitalisme: la re-production des rapports de production, Paris, Anthropos, 1973, 273 pages.

LEVASSEUR, Roger. Loisir et culture au Québec, Québec, Boréal Express, 1982, 187 pages.

Loisir et Société. "Animation et cultures professionnelles", Québec, P.U.Q., vol. 5, no 1, 1982, 241 pages.

MANDEL, Ernest. La crise 1974-1982: les faits, leur interprétation marxiste. Paris, Flammarion, Coll. "Champs", 1982, 300 pages.

MEDERIC, Paul. Loisir et Loisirs, Québec, Ministère de l'Education, 1961, 2 volumes.

MONIERE, Denis. Le développement des idéologies au Québec. Montréal, Editions Québec/Amérique, 1977, 380 pages.

MURPHY, James F.. Concepts of leisure. Philosophical implications, New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1974, 267 pages.

O.P.D.Q. La situation de l'éducation physique, des sports et des loisirs, vol. 1, Tome 1, Québec O.P.D.Q., 1970.

Possibles. "Possibles - mouvements sociaux", été 1978, volume 2, no 4, 151 pages.

Possibles. "Les nouvelles stratégies culturelles: témoignages, régions, autogestion", 1981, vol. 5, no 3-4, 328 pages.

POULANTZAS, Nicos. Pouvoir politique et classes sociales I et II, Paris, FM/Petite Collection Maspero, 1968-1971, 396 pages.

ROSANVALLON, P. - VIVERET, P.. Pour une nouvelle culture politique, Paris, Seuil, Coll. "Intervention", 1977, 155 pages.

SCHETAGNE, G.. Loisirs des jeunes, une expérience à Lachine, Montréal, Editions Fidès, 1945, 170 pages.

SIMARD, Jean-Jacques. La longue marche des technocrates, Laval, Editions coopératives Albert St-Martin, 1979, 198 pages.

TOURAINE, Alain. La société post-industrielle, Paris, Gonthier, Coll. "Médiations", 1969, 315 pages.

TREMBLAY, Jean-Paul. Vienne le temps du loisir, Montréal, Editions Paulines, Coll. "Terre Nouvelle", 1976, 134 pages.

C) ARTICLES ET DOCUMENTS

ADLM. "Le loisir, Défi d'aujourd'hui", Montmorency, ADLM, 1968.

ALTHUSSER, Louis. "Idéologie et appareils idéologiques d'Etat; Notes pour une recherche", La Pensée, no 151, juin 1970, pp. 3-28

BAUDRILLARD, Jean. "La genèse idéologique des besoins", Cahiers Internationaux de sociologie, vol. 5, no 47, 1969.

BURTON, Thomas L.. "The Development of Leisure Research in Canada", Loisir et Société, vol. 2 no II, avril 1979, pp. 13-34.

DOSSIERS "Vie Ouvrière". "Tel travail - tels loisirs: les travailleurs et les loisirs", vol. XXX, no 142, février 1980, 132 pages.

DUMAZEDIER, Joffre. "Réalités du loisir et idéologies" in Esprit, France, 1959, pp. 866-893.

GUINDON, Hubert. "La modernisation du Québec et la légitimité de l'Etat Canadien", Recherches sociographiques, Québec, P.U.L. XVIII, 3, 1977, pp. 337-366.

HCJLS. "Politique d'occupation du temps libre", Québec, HCJLS, 1972.

HCJLS. "Politiques gouvernementales en matière de sports et de loisirs", Québec, HCJLS, 1972.

JOLIN, Louis. "Le contentieux fédéral-provincial" in Relations, Montréal, décembre 1977, pp. 331-335.

LEVASSEUR, Roger. "Les idéologies du loisir au Québec 1945-1977", in Idéologies au Canada français 1940-1976, tome II, Québec, P.U.L., 1981.

MEUNIER, Jean-Guy. "Le Livre blanc de la politique québécoise du développement culturel; esquisse critique d'une philosophie de la culture", Revue Philosophique, Montréal, Bellarmin, octobre 1979, pp. 347-360.

MOREUX, Colette. Idéologies religieuses et pouvoir: l'exemple du catholicisme québécois", Cahiers Internationaux de sociologie, vol. LXIV, 1978, pp. 35-62.

OUELLET, André. "Analyse de la conception des loisirs d'un groupe d'administrateurs d'"Oeuvres de terrains de jeux" d'une municipalité suburbaine de la province de Québec", Mémoire présenté pour la maîtrise à l'Ecole de Service Social, Faculté de Sciences Sociales, Univ. Laval, 1961, 111 pages.

PICARD, Michel. "Sur quelques rapports entre la sociologie et l'économie politique dans l'étude du loisir", Loisir et Société, vol. 3, no 2, novembre 1980, pp. 325-353.

POULIN, G.. "Education Populaire et Loisirs d'après-guerre", Québec, Cahiers de l'école des sciences sociales, politiques et économiques, Univ. Laval, vol. 2, no 10, Ed. Cap Diamant, pp. 11-32.

PRONOVOOST, Gilles. "Les transformations de la problématique du loisir au Québec: Hypothèses d'analyse", Loisir et Société, vol. 2, no 1, 1979, pp. 35-70.

TREMBLAY, J.P.. "Culture et loisir au Canada français", Revue de l'Université d'Ottawa, juillet-août 1949, pp. 360-378.